



RAPPORT ANNUEL

2009 / 2010



Ordre
des ingénieurs
du Québec

Québec, juin 2010
Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le 36^e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2010.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

La ministre de la Justice et procureure générale
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Original signé

Kathleen Weil

Montréal, juin 2010
Maître Kathleen Weil
Ministre de la Justice et procureure générale
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre déléguée responsable de l'application des lois professionnelles, le 36^e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2010.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La présidente,



Maud Cohen, ing.

Montréal, juin 2010
Maître Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous soumettre le 36^e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2010.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La présidente,



Maud Cohen, ing.

MISSION

L'Ordre des ingénieurs du Québec a comme mission d'assurer la protection du public en contrôlant l'exercice de la profession dans le cadre des lois constitutives de l'Ordre et de mettre la profession au service de l'intérêt du public.

VISION

Faire de l'Ordre un organisme rassembleur et une référence en matière de professionnalisme et d'excellence en génie.

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE	4
ORGANIGRAMME	6
ACTIVITÉS DU 89 ^e CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
PRINCIPALES RÉOLUTIONS	8
PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL	9
ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF	11
COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL	13
BUREAU DU SYNDIC	24
BUREAU DE L'OMBUDSMAN	25
RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	26
FAITS SAILLANTS	27
COMITÉ DE GESTION	28
SECRÉTARIAT	29
RESSOURCES HUMAINES	30
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	31
AFFAIRES JURIDIQUES	32
COMITÉ DE RÉVISION	32
CONSEIL DE DISCIPLINE	33
AFFAIRES PROFESSIONNELLES	35
RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LE RAPPORT ANNUEL D'UN ORDRE PROFESSIONNEL	42
COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES	50
ADMINISTRATION-FINANCES	52
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	53
ÉTATS FINANCIERS	54



MAUD COHEN, ING.
Présidente

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

L'année écoulée aura été marquée par de grands pas en avant dans la révision de la Loi sur les ingénieurs et par l'élaboration de notre planification stratégique 2010-2015. Cette année aura aussi été ponctuée d'allégations de malversations qui, il nous faut le reconnaître, ébranlent la confiance du public envers notre profession. Nous devons rétablir cette confiance et nous y travaillons. Nous avons accru nos moyens d'intervention par la consolidation du Bureau du syndic et l'ajout d'inspections professionnelles ciblées. En outre, notre planification stratégique 2010-2015 comporte un certain nombre de priorités, dont l'adoption de mesures qui concernent le sens de l'éthique, l'une des quatre valeurs fondamentales de l'ingénieur.

Le dernier exercice aura aussi été le théâtre de fortes représentations de l'Ordre sur la place publique. De plus, les célébrations de notre 90^e anniversaire ont constitué un événement très stimulant qui nous a donné l'occasion de revivre un glorieux passé et de préparer l'avenir que nous souhaitons tout aussi remarquable. Je vous invite à un survol du chemin parcouru au cours de la dernière année.

RÉVISION DE LA LOI SUR LES INGÉNIEURS

Le projet de révision de la Loi sur les ingénieurs a franchi beaucoup d'étapes au cours de la dernière année. C'est à l'unanimité que le Conseil d'administration l'a adopté en octobre 2009. Il a ensuite été présenté à différents groupes intéressés (Sections régionales, ingénieurs-conseils, grands syndicats, doyens d'ingénierie, diverses associations industrielles) ainsi qu'aux sept autres ordres professionnels du domaine des sciences appliquées (architectes, chimistes, géologues, ingénieurs forestiers, agronomes, arpenteurs-géomètres, technologues professionnels). Le projet sera soumis à l'Office des professions du Québec et, éventuellement, à l'Assemblée nationale pour adoption. Rappelons que cette révision de la Loi aidera à rétablir le lien de confiance envers notre profession et ses membres en encadrant plus adéquatement la pratique.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2010-2015

L'Ordre s'est livré à l'exercice de planification stratégique 2010-2015, un dossier piloté par le Comité exécutif et le

Conseil d'administration. Beaucoup de travail a été réalisé sur des questions qui sont au cœur du mandat de l'Ordre, c'est-à-dire ses fonctions premières que sont l'admission, le soutien aux nouveaux membres, la surveillance, l'amélioration de l'exercice et, principalement, l'encadrement disciplinaire.

Dans un contexte où l'actualité médiatique fait état d'allégations de malversations visant certains membres de notre profession et en raison du nombre croissant de demandes d'enquête, l'un des objectifs privilégiés de cette planification consiste à sensibiliser davantage nos membres aux obligations professionnelles et à les inciter à intégrer de façon plus soutenue les dimensions liées à l'éthique et à la déontologie dans la pratique du génie. Il s'agit, encore une fois, d'une question de confiance envers notre profession. L'Ordre a agi promptement et continue de le faire.

À titre d'exemple, en février dernier, le Conseil d'administration a adopté un plan d'intervention qui définit de nouvelles approches pour répondre à la nature de plus en plus complexe des enquêtes et au volume, qui a triplé durant la dernière année. L'équipe du Bureau du syndic prévoit ainsi doubler ses effectifs, à Montréal, au cours des deux prochaines années. Cela représente un investissement de près de 1,5 million de dollars pour les deux prochaines années.

PROMOTION DE LA PROFESSION

La promotion de notre profession fait plus que jamais partie de nos préoccupations. Près de 15 % des membres de l'Ordre sont âgés de plus de 60 ans. Ils feront bientôt valoir leur droit à la retraite, s'ils ne l'ont pas déjà prise. Nous devons assurer la relève et, à cet effet, nous continuons d'entreprendre des campagnes auprès des jeunes et de leurs parents, pour inciter les élèves, dès le secondaire, à opter pour une carrière en génie.

ACCÈS À LA PROFESSION

Les professionnels formés à l'étranger représentent annuellement plus de 30 % des demandes d'admission à l'Ordre, pendant que le taux de chômage des ingénieurs juniors formés à l'étranger frôle les 13 %. Ce pourcentage baisse à 4 % pour les ingénieurs juniors formés au Canada.

L'Ordre veut améliorer l'intégration des professionnels formés à l'étranger. Ces ingénieurs constituent près de 10 % de

notre effectif et notre ordre attache une grande importance à ce que ces personnes, qui ont choisi de vivre et de travailler chez nous, réussissent du mieux possible à s'intégrer. Nos remerciements vont au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec; sa contribution permet à l'Ordre d'ajouter sur son site Internet des outils qui facilitent la venue d'immigrants professionnels au Québec et les aident à trouver un emploi.

Il y a tout lieu de se pencher encore plus activement sur l'avenir des professionnels formés à l'étranger dans le domaine de l'ingénierie. Le portrait de la profession change rapidement et nous devons en prendre la juste mesure pour que le rôle joué par les ingénieurs dans nos sociétés évolue.

ATTRIBUTION DES CONTRATS MUNICIPAUX

En décembre 2009, devant la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec, l'Ordre soutenait la thèse selon laquelle il faut s'attaquer à l'ensemble des processus qui encadrent l'attribution des contrats, notamment ceux de services professionnels d'ingénierie, dans les municipalités du Québec. Dans le mémoire présenté à cette occasion, nous avons demandé d'élargir l'action au-delà du processus d'appel d'offres pour faire en sorte que les municipalités aient les moyens de gérer leurs infrastructures à long terme, afin de fournir à leurs citoyens un service optimal au meilleur coût. Ainsi avons-nous élaboré plusieurs recommandations touchant aux notions d'indépendance et de compétence des ingénieurs dans le processus d'attribution des contrats, en particulier dans les appels d'offres, ainsi qu'au cours de l'exécution et du suivi des travaux. Notre mémoire réitérait également la pertinence de tenir une enquête publique. Mon prédécesseur avait d'ailleurs bien préparé le terrain en intervenant sur la question des partenariats public-privé. Il est important de rappeler que ces représentations sont menées pour faire avancer des dossiers d'intérêt public qui ont des incidences sur la protection du public, le cœur de notre mission.

INFRASTRUCTURE QUÉBEC

En novembre 2009, devant la Commission des finances publiques du Québec, l'Ordre a réclamé qu'Infrastructure Québec soit doté de plus de ressources et de pouvoirs accrus afin de mettre en place les outils et mécanismes d'une gestion à long terme des ouvrages publics. Dans notre mémoire, nous avons soumis une série de recommandations visant à donner au Québec une vision d'ensemble de la gestion de son parc d'infrastructures publiques pour ainsi se départir des réflexes de gestion au quotidien et se concentrer sur une gestion intégrée qui tient compte du cycle de vie des ouvrages. La création d'Infrastructure Québec nous apparaît toute désignée pour veiller à ce que les gestionnaires d'infrastructures publiques produisent des plans d'intervention et de financement à long terme, et pour les aider à offrir des services satisfaisants au meilleur coût pour la société. En ce sens, nos interventions nous ont permis de marquer des points.

ENTENTE POUR SERVICES COMMERCIAUX

L'Ordre et le Réseau des ingénieurs du Québec avaient signé en 2008 une entente non renouvelable d'exclusivité sur l'offre de services commerciaux pour une durée de deux

ans, soit jusqu'au 31 mars 2010. L'Ordre a entrepris, à l'été 2009, un rigoureux processus d'appel de propositions pour établir de nouvelles ententes commerciales. Sept sociétés, dont le Réseau des ingénieurs du Québec, ont été invitées à soumettre des propositions pour les services bancaires et les programmes d'assurances habitation et automobile. Toutes les propositions ont été soigneusement analysées par le comité constitué afin d'obtenir la meilleure option pour l'Ordre et pour les membres, tant en ce qui a trait à la performance que sur le plan de la qualité. Ainsi, la Banque Nationale a obtenu une exclusivité de visibilité dans tous les médias de l'Ordre afin de faire connaître ses produits et services. De plus, une entente tripartite a été signée entre l'Ordre, Ingénieurs Canada et TD Assurance Meloche Monnex. Géré par Ingénieurs Canada, le programme d'assurances habitation et automobile de TD Assurance Meloche Monnex est maintenant offert aux membres.

90^e ANNIVERSAIRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

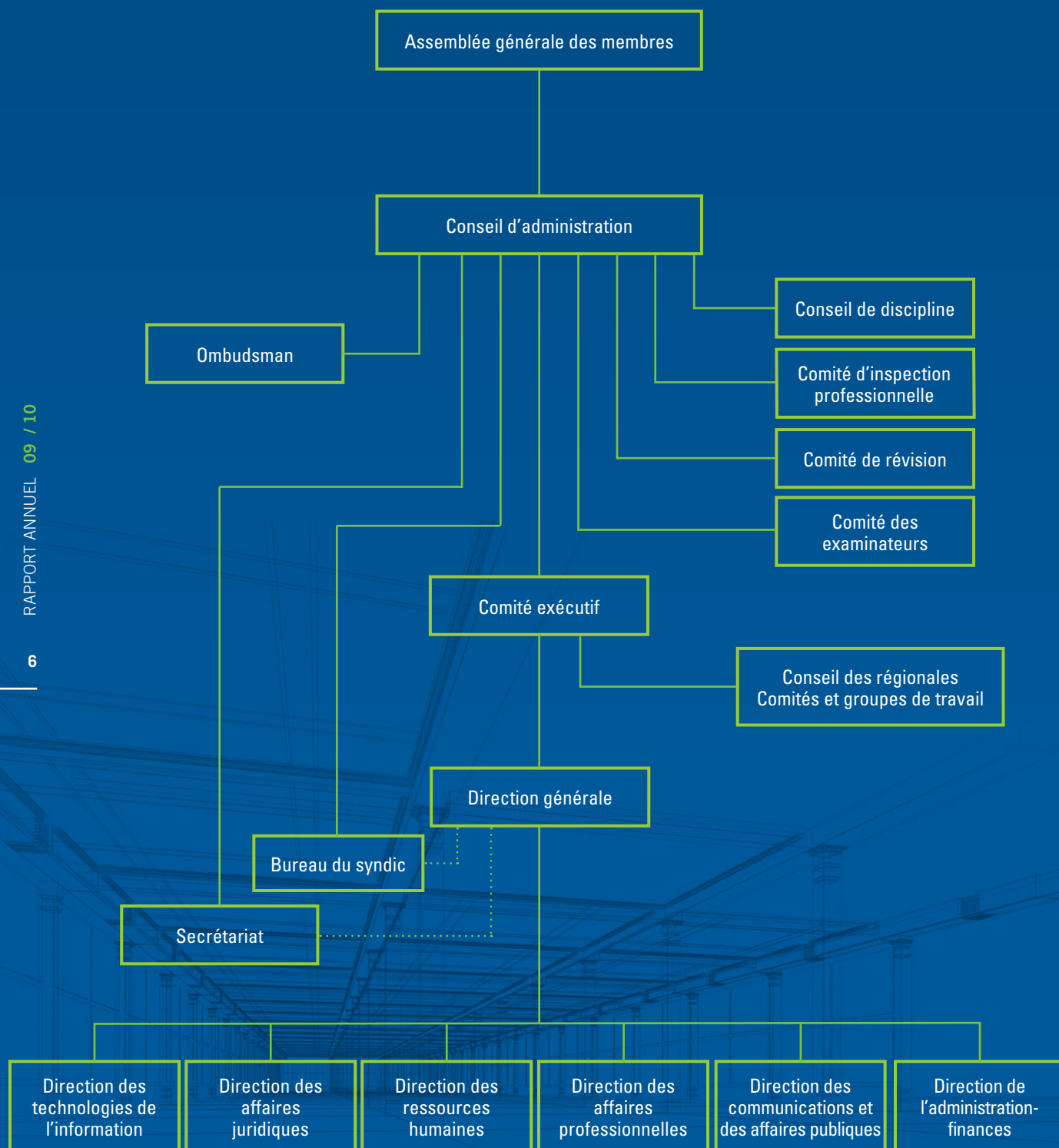
C'est le 14 février 1920 que naissait officiellement la Corporation des ingénieurs professionnels du Québec, l'ancêtre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Pour les quelque 500 ingénieurs regroupés, cette démarche visait à faire valoir la qualité de leur travail aux yeux de leurs concitoyens en adoptant des règles qui encadreraient la pratique du génie. Depuis maintenant neuf décennies, l'Ordre des ingénieurs du Québec n'a pas dérogé à ses fondements et les a même renforcés en instaurant de nouveaux règlements dans le seul souci d'assurer une meilleure protection du public en matière de services professionnels. L'Ordre a planifié plusieurs activités pour célébrer cet anniversaire, dont une exposition organisée en partenariat avec le Centre des sciences de Montréal : « Les ingénieurs : les bâtisseurs du Québec » raconte la fantastique histoire du génie québécois, illustrée par les 10 plus grandes réalisations de l'ingénierie, depuis 1920 jusqu'à aujourd'hui.

FONDATION DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

Par ailleurs, la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec, créée en mars 2010 pour souligner le 90^e anniversaire, contribuera au développement du savoir-faire en ingénierie et à la promotion de l'excellence chez les futurs ingénieurs pendant leurs études. La Fondation permettra également d'encourager la relève, de faire progresser les compétences spécialisées dans le secteur de l'éducation et de favoriser l'avancement de l'expertise en génie, dans le but de contribuer au mieux-être de la société.

Leland CL, ing.

ORGANIGRAMME



ACTIVITÉS DU 89^e CONSEIL D'ADMINISTRATION



Éric Potvin, ing.
(2008-06-13)
(Saguenay–Lac-St-Jean)



Zaki Ghavitian, ing.
(2007-06-15) (Montréal)



Maud Cohen, ing.
(2007-06-15) (Montréal)



Stéphane Bilodeau, ing.
(2009-06-12) (Estrie)



Nicole Vallières, avocate
(2006-06-16) (nommée)



Nadia Lalancette, ing.
(2006-06-16) (Québec)



Sandra Gwozd, ing.
(2006-06-16) (Montréal)



Daniel Lebel, ing.
(2009-05-14) (Mauricie–Bois
Francs–Centre-du Québec)



Micheline Bétournay, ing.
(2007-06-15) (Montréal)



Dominique Verreault, ing.
(2010-01-29) (Montréal)



Josée Morency, ing.
(2009-06-12) (Montréal)



Guy Levesque, inf.
(2008-06-13) (nommé)



Sid Zerbo, ing.
(2008-06-13) (Montréal)



François P. Granger, ing.
(2008-06-13) (Montréal)



M^{re} Jean-Marie Mathieu, ing.
(2008-06-13) (Québec)



Michaël Côté, ing.
(2007-06-15) (Outaouais)



Anne-Marie Tremblay, ing.
(2007-06-15) (Québec)



Sonia de Lafontaine, ing.
(2009-06-12) (Montréal)



Richard Talbot
(2008-06-13) (nommé)



Sylvain Brisson, ing.
(2009-06-12)
(Est-du-Québec)



Luc Fortin, ing.
(2009-05-14)
(Abitibi–Témiscamingue)



Giuseppe Indelicato, ing.
(2009-06-12) (Montréal)



Sylvain Blanchette
(2007-06-15) (nommé)



Louise Quesnel, ing.
(2008-06-13) (Montréal)

PRÉSIDENTE : Maud Cohen, ing.
Élue au suffrage des administrateurs élus
Entrée en fonction le 12 juin 2009

Date de l'assemblée générale annuelle pour
l'année financière 2009-2010 : le 11 juin 2010.

Le Conseil d'administration (CDA) a tenu 17 séances, dont 7 extraordinaires. Voici les faits saillants exprimés par voie de résolution.

CDA-2009-087 – Réception de la démission de M. l'ingénieur Yvan Asselin comme ombudsman de l'Ordre des ingénieurs du Québec et approbation d'une motion de remerciements à son égard, pour avoir assumé la fonction d'ombudsman.

CDA-2009-091 – Nomination de M^e Caroline Simard, avocate, aux fonctions de secrétaire de l'Ordre et de M. André Rainville, ing., directeur général, à titre de secrétaire adjoint.

CDA-2009-093 – Formation d'un comité constitué de trois administrateurs et du directeur général, pour solliciter des propositions de services commerciaux auprès d'institutions en mesure d'offrir de tels services et pour négocier une entente avec ces institutions.

CDA-2009-118 – Adoption du Code d'éthique des administrateurs.

CDA-2009-124 – Approbation du rapport de synthèse sur l'inspection professionnelle 2009 préparé par le Groupe de travail sur l'orientation de l'inspection professionnelle.

CDA-2009-125 – Approbation du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2009-2010 du 12 mars 2009.

CDA-2009-128 – Approbation des prises de position du Comité du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (c. Q-2, r. 8).

CDA-2009-129 – Recommandation à l'assemblée générale annuelle quant au montant de la cotisation annuelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour l'exercice financier débutant le 1^{er} avril 2010.

CDA-2009-130 – Abolition des crédits de cotisation à compter de l'exercice 2010-2011.

CDA-2009-131 – Modification de la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé de l'Ordre.

CDA-2009-138 – Déclaration d'élection par cooptation de M. l'ingénieur Daniel Lebel, qui siégera à titre d'administrateur représentant la région électorale de Mauricie-Bois-Francs-Centre-du-Québec pour un mandat se terminant en juin 2011.

CDA-2009-151 – Approbation d'une motion de félicitations adressée à M. l'ingénieur Zaki Ghavitian pour son élection à Ingénieurs Canada à titre de *President Elect*.

CDA-2009-161 – Renouvellement du mandat de M. l'ingénieur Denis Lefebvre à titre de président du Comité d'inspection professionnelle, et ce, pour un mandat débutant le 12 juin 2009 et se terminant le 12 juin 2010.

CDA-2009-163 – Délégation à la présidence du pouvoir d'accorder ou de renouveler des autorisations spéciales à une personne légalement autorisée à exercer la profession hors du Québec pour l'utilisation d'un titre réservé aux membres de l'Ordre ou pour l'exercice d'activités professionnelles qui leur sont réservées.

CDA-2009-192 – Déclaration d'élection par cooptation de M. l'ingénieur Sylvain Brisson, qui siégera à titre d'administrateur représentant la région électorale de l'Est-du-Québec pour un mandat se terminant en juin 2012.

CDA-2009-195 – Acceptation de la convention collective de travail négociée entre l'Ordre des ingénieurs du Québec et le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau, section locale 571 de la FTQ, pour une période de cinq ans.

CDA-2009-230 – Approbation du contrat pour la réalisation de la plateforme de collaboration électronique avec la compagnie Bell Solutions Web.

CDA-2009-240 – Appui au cadre d'orientations de la révision de la Loi sur les ingénieurs.

CDA-2009-269 – Désignation de M^{me} l'ingénieure Anne-Marie Gagnon à titre de secrétaire du Comité d'inspection professionnelle, et ce, pour un mandat d'une durée indéterminée débutant le 8 novembre 2009.

CDA-2009-277 – Majoration de la valeur du prix remis au lauréat de la Bourse d'excellence aux études supérieures à 7 500 \$, et ce, à partir de l'année en cours.

CDA-2009-293 – Recommandation de M. l'ingénieur Henri-Paul Martel et de M^{me} l'ingénieure Danielle Zaïkoff pour faire partie du conseil d'administration d'Infrastructure Québec.

CDA-2009-298 – Décision de créer la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec et nomination de MM. les ingénieurs Zaki Ghavitian, vice-président en titre et aux Affaires publiques de l'Ordre, Stéphane Bilodeau, vice-président aux Finances et trésorier de l'Ordre, et André Rainville, directeur général de l'Ordre, à titre de membres fondateurs de la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

CDA-2009-309 – Autorisation d'embaucher du personnel additionnel permanent au Bureau du syndic, équivalant à quatre postes.

CDA-2010-003 – Adoption des axes, objectifs et actions en vue du renouvellement de la Planification stratégique 2010-2015.

CDA-2010-005 – Décision au sujet du projet de loi modifiant la Loi sur les ingénieurs : le projet de loi doit passer par la modernisation de l'ensemble de ses articles en considérant la protection du public, et son adoption doit être antérieure à l'adoption d'un règlement autorisant les technologues à accomplir certains actes professionnels.

CDA-2010-020 – Décision de conclure une entente de services commerciaux avec la Banque Nationale et avec Ingénieurs Canada/TD Assurance Meloche Monnex.

CDA-2010-027 – Décision de donner le mandat au Comité de révision du Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec pour étudier et établir les modalités de mise en œuvre d'un régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle qui ferait appel au marché d'assurance traditionnel par l'entremise d'une firme de courtage spécialisée.

CDA-2010-036 – Déclaration d'élection par cooptation de M. l'ingénieur Dominique Verreault, qui siégera à titre d'administrateur représentant la région électorale de Montréal pour un mandat se terminant en juin 2010.

CDA-2010-050 – Décision d'autoriser l'embauche de neuf ressources supplémentaires au Bureau du syndic.

CDA-2010-055 – Modification des règles sur le fonctionnement du Fonds de défense en matière déontologique de l'Ordre pour en faciliter la mise en œuvre pour les membres et en clarifier l'application.

CDA-2010-070 – Approbation des règlements de la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

En date du 31 mars 2010

DIRECTION GÉNÉRALE

André Rainville, ing. Directeur général
Diane Le Tarte Secrétaire exécutive
Michel Morin, ing. Agent intégrateur

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Chantale Gagnon, CRIA Directrice des Ressources humaines
Francine Beauchamp Coordonnatrice aux ressources humaines

DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Patrick Paré, MBA, CISSP Directeur des Technologies de l'information
Matthieu Chapuis, MBA Directeur de projets
Pierre Couture Analyste/programmeur
René Moreau Administrateur de réseau
Gilles Martineau Agent de développement bureautique

SECRÉTARIAT

Caroline Simard, avocate Secrétaire de l'Ordre
Diane Le Tarte³ Secrétaire exécutive
Lynn Laflamme Secrétaire de direction

Centre de documentation

Dovi Nyaku Archiviste
Caroline Charrette² Aide-archiviste

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

Céline Martineau, avocate Directrice des Affaires juridiques
Josée Le Tarte Secrétaire du Conseil de discipline
Lucie Baillot Secrétaire juridique
Ann McCraw Secrétaire juridique et secrétaire adjointe du Conseil de discipline
Diane Rego² Secrétaire juridique

BUREAU DU SYNDIC

Jeannette Gauthier, ing. Syndique
Carole Delcorde Secrétaire de direction
Christine Quintin Secrétaire juridique
Gisèle Forand Secrétaire juridique
Rémi Alarant, ing. Syndic adjoint
Alexandre Khayat, ing. Syndic adjoint
Ginette Latulippe, ing. Syndic adjointe
Alain Ouellette, ing. Syndic adjoint
André Prud'homme, ing. Syndic adjoint
Jean-Pierre Raymond, ing. Syndic adjoint
Jacques Guibault, ing.¹ Syndic adjoint
Michel Blouin, ing.¹ Syndic correspondant
Luc Chouinard, ing.¹ Syndic correspondant
Guy Daigle, ing.¹ Syndic correspondant
Pierre Sauvé, ing.¹ Syndic correspondant
Chantal Savaria, ing.¹ Syndic correspondante
Charles Dupuis Avocat
Josie Goffredo Avocate
Martin Hovington Avocat

DIRECTION DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Louis Tremblay, ing. Directeur des Affaires professionnelles
Elyse-Ann Demers Secrétaire de direction
Jean-Pierre Chalifoux, ing. Conseiller au juniorat et à l'encadrement

Admission

Nicole Lévis Conseillère à l'admission
Louise Chétrit Adjointe à l'admission
Sylvie Regan Adjointe à l'admission
Sylvie Trépanier Adjointe à l'admission
Véronique Tremblay Adjointe aux examens de l'admission
Josée St-Germain Préposée aux équivalences de diplôme et de formation
Elyse Cusson

Isabelle Brière³

Nancie Lessard
Lorraine Bick
Manon Allard

Inscription

Marc Bellerive, ing.
Martin Bissonnette
Ginette Éthier
Sylvie Frédette
Lucie Péloquin
Isabelle Gatien
Francine Royer
Danielle Champagne²
Marjorie Benjamin²
Manon Metayer²

Soutien aux nouveaux membres

Serge Beaulieu, ing., Adm. A.
Sylvie Laurendeau

Nadine Léonard

Carole Forest-Bérubé

Francine Lapointe

Surveillance de la pratique illégale

Claude Lizotte, ing.

Daniela Petruian, ing.
Jacques Bellemare
Gilles Dupuis
Jean Dumouchel

Surveillance et amélioration de l'exercice

Anne-Marie Gagnon, ing.

Robert D'Aoust, ing.

Mario Lesieur, ing.

J. A. René Bourassa, ing.
Pierre Girard, ing.
Sylvain Harbec, ing.
Gilles Guertin, ing.

Jean Crépault, ing.¹
Guy Robert, ing.¹
Nhan Pham, An, ing.¹
Robert De Gols, ing.¹
François Brion, ing.¹
Claude Cinq-Mars, ing.¹
Denis Cossette, ing.¹
Denis Dufour, ing.¹
Gérald Lamoureux, ing.¹
Germain Lavallée, ing.¹
Nora Manoli, ing.¹
Raymond Moisan, ing.¹
Yvan Nadeau, ing.¹
Benny Poirier, ing.¹
François Poirier, ing.¹
Claudio Polonia, ing.¹

Préposée aux équivalences de diplôme et de formation
Préposée aux examens d'admission
Préposée à l'admission
Secrétaire à l'admission

Conseiller à l'inscription
Adjoint à l'inscription
Agente d'accueil et d'information
Agente d'accueil et d'information
Préposée au tableau des membres
Préposée à l'inscription
Préposée à l'inscription
Commis à l'inscription
Commis à l'inscription
Commis à l'inscription

Conseiller aux nouveaux membres
Adjointe au soutien aux nouveaux membres
Préposée à l'examen professionnel et au parrainage
Préposée au soutien aux nouveaux membres
Préposée au soutien aux nouveaux membres

Conseiller principal à la surveillance de la pratique illégale
Conseillère
Enquêteur
Enquêteur
Préposé à la surveillance de la pratique illégale

Conseillère à la surveillance et à l'amélioration de l'exercice
Coordonnateur des inspections et secrétaire suppléant du CIP
Coordonnateur des inspections portant sur la compétence et secrétaire suppléant du CIP
Inspecteur et secrétaire suppléant du CIP
Inspecteur et secrétaire suppléant du CIP
Inspecteur et secrétaire suppléant du CIP
Inspecteur portant sur la compétence et secrétaire suppléant du CIP
Inspecteur portant sur la compétence
Inspecteur portant sur la compétence
Inspecteur portant sur la compétence
Inspecteur
Inspecteur
Inspecteur
Inspecteur
Inspectrice
Inspecteur
Inspecteur
Inspecteur
Inspecteur

Surveillance et amélioration de l'exercice (suite)

Marc Provencher, ing. ¹	Inspecteur
André P. Robert, ing. ¹	Inspecteur
Micheline Sayad Ackar, ing. ¹	Inspectrice
Raynald Simard, ing. ¹	Inspecteur
Gilbert Théberge, ing. ¹	Inspecteur
Ronald F. Blanchet, ing. ¹	Inspecteur
Daniel Jolin, CRHA	Agent de formation
Josianne Brouillard, CRHA	Agente de formation
Diane Beaudry ¹	Agente de formation
Samya-Myriam Hamdane	Secrétaire juridique
Danielle Clossey	Préposée à l'inspection professionnelle
Céline Boulay	Secrétaire à l'inspection portant sur la compétence
Ermithe Nazaire	Secrétaire à la surveillance de l'exercice
Louise Poissant	Secrétaire à l'amélioration de l'exercice
Véronique Gagnon ²	Secrétaire à l'amélioration de l'exercice

**DIRECTION DES COMMUNICATIONS
ET DES AFFAIRES PUBLIQUES**

Daniel Boismenu	Directeur des Communications et des Affaires publiques
-----------------	--

Françoise L'Heureux	Secrétaire de direction
---------------------	-------------------------

Communications institutionnelles et choix de société

Jean-Pierre Trudeau, ing.	Conseiller Recherche et choix de société
Danielle Frank, ARP	Conseillère en communications
Marie Côté ²	Conseillère en communications

Éditions

Geneviève Terreault	Chef des éditions
Sandra Etchenda	Coordonnatrice des éditions
Alain Mongrain	Coordonnateur aux communications
Michel Dubé	Infographiste

Promotion de la profession et projets spéciaux

Malika Daoud	Coordonnatrice de la promotion
Dédy Bilamba	Agent de projets
Martine Mercader	Adjointe aux communications et affaires publiques

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION-FINANCES

Lorraine Godin, CA	Directrice de l'Administration-Finances
Carole Messier	Secrétaire de direction

Services auxiliaires

Guy Dumont	Coordonnateur aux services auxiliaires
Alain Bérubé	Préposé aux services auxiliaires
Michel Fugère	Préposé aux services auxiliaires

Trésorerie

Alain Picard, CGA	Contrôleur
Sylvie Leroux, CGA	Comptable
Mélissa Daviault-Léveillé	Technicienne à la paie/RH
Mariana Angela Salajan	Préposée à la comptabilité – comptes clients (CAR)
Marise Turcotte	Préposée à la comptabilité – comptes fournisseurs (CAP)
Francine Desrosiers ²	Préposée à la comptabilité – comptes clients (CAR)
Mandita Pirvu ²	Préposée à la comptabilité

1 Poste contractuel

2 Poste temporaire

3 Affectation temporaire

ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

LE COMITÉ EXÉCUTIF (CE) A TENU 24 SÉANCES, DONT 13 EXTRAORDINAIRES.

Le mandat du CE consiste à administrer les affaires courantes de l'Ordre; le CE a tous les pouvoirs que le Conseil d'administration lui délègue, sauf ceux d'adopter les règlements et de créer un fonds d'assurance de la responsabilité civile professionnelle des ingénieurs.

À chacune de ses séances ordinaires, le CE accorde tous les types de permis d'ingénieur et reconnaît des équivalences de diplôme et de formation. En outre, le CE reçoit en audience les ingénieurs qui ont fait l'objet de recommandations du Comité d'inspection professionnelle conformément à l'article 55 du Code des professions. L'information concernant les décisions du CE en vertu de l'article 55 du Code des professions (stages, cours, limitations temporaires et limitations définitives volontaires ou imposées) se trouve dans le rapport d'activité des Affaires professionnelles. Le CE procède aux radiations du tableau des membres en vertu de l'article 853 du Code des professions, qui a trait à l'obligation de fournir une garantie contre la responsabilité civile professionnelle des ingénieurs.

Le CE autorise des poursuites pénales en vertu de l'article 188 du Code des professions et de la Loi sur les ingénieurs; l'information concernant les autorisations de poursuites pénales accordées par le CE se trouve dans le rapport d'activité des Affaires professionnelles (Poursuites pénales p. 49).

Le CE forme les comités et groupes de travail et en nomme les membres; il désigne les membres des jurys qui doivent être formés chaque année en vertu de la politique de l'Ordre concernant la valorisation de l'excellence professionnelle. Le CE nomme également des représentants de l'Ordre à diverses associations.

La grande majorité des dossiers présentés au Conseil d'administration font préalablement l'objet de recommandations énoncées par le CE.

Au cours de l'exercice, le CE a été particulièrement engagé dans la révision de la Loi sur les ingénieurs et dans l'élaboration d'une nouvelle planification stratégique pour l'Ordre.

STÉPHANE BILODEAU, ING.

Vice-président aux Finances
et trésorier

ZAKI GHAVITIAN, ING.

Vice-président en titre
et aux Affaires publiques

MAUD COHEN, ING.

Présidente

ÉRIC POTVIN, ING.

Vice-président aux
Affaires professionnelles

NICOLE VALLIÈRES, AVOCATE

Représentante du public



Outre ces activités courantes, voici quelques points saillants des activités du CE.

CE-2009-147 – Autorisation accordée pour conclure une entente contractuelle exclusive relative au service de signature numérique pour l'authentification des documents d'ingénierie sur support électronique par les ingénieurs du Québec.

CE-2009-150 – Demande que la syndique soit saisie de la potentielle violation du Code de déontologie des ingénieurs dans ce qu'il convient d'appeler « la situation des compteurs d'eau ».

CE-2009-182 – Choix de la Section régionale de Québec et Chaudière-Appalaches comme lauréate du Défi régional 2009.

CE-2009-184 – Choix du thème du colloque 2010, à savoir « L'ingénierie à l'ère des logiciels et des technologies de l'information ».

CE-2009-197 – Décision d'engager le Fonds de défense en matière déontologique pour la défense d'un membre qui aurait été congédié pour avoir dénoncé des situations d'exercice illégal dans son entreprise.

CE-2009-221 – Désignation de M. l'ingénieur David Gingras comme lauréat de la Distinction du génie innovateur 2009.

CE-2009-222 – Désignation de M. l'ingénieur André Bazergui comme lauréat du Grand Prix d'excellence 2009.

CE-2009-325 – Décision de publier sept numéros de la revue *PLAN* en version papier et deux numéros en version électronique.

CE-2009-339 – Attribution de subsides pour projets spéciaux aux Sections régionales suivantes : Cantons-de-l'Est, Plein-Sud, Richelieu, Lanaudière, Québec et Chaudière-Appalaches, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Laval-Laurentides.

CE-2009-369 – Décision de proposer la candidature de M^{me} l'ingénieure Micheline Bouchard à la distinction Mérite du CIQ, pour 2009.

CE-2009-426 – Désignation de M. l'ingénieur Laurier Nichols comme lauréat du Prix de la présidente au bénévolat 2009.

CE-2009-441 – Validation de la programmation des activités soulignant le 90^e anniversaire de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

CE-2010-012 – Recommandation à Ingénieurs Canada d'accorder la distinction honorifique de Fellows aux ingénieurs québécois suivants : John H. Dinsmore, Gilles N. Tanguay, Gilles Perron, André J.L. Biron, Louise Quesnel, Robert J.S. Delisle, Pierre Delisle, Charles R. Terreault et Lorraine Marsolais.

COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL

Les personnes dont le nom apparaît en caractères gras sont membres du Conseil d'administration.

La présidente et le directeur général sont membres d'office des comités et groupes de travail à l'exception des comités statutaires et réglementaires.

COMITÉS STATUTAIRES OU RÉGLEMENTAIRES

CONSEIL DE DISCIPLINE

MANDAT

Constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions, le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les ingénieurs ou des règlements adoptés en vertu de ces deux lois.

COMPOSITION

Présidents :	M ^e Jean-Guy Légaré, avocat M ^e Jean-Guy Gilbert, avocat ¹ M ^e Paule Gauthier, avocate ²
Président suppléant :	M ^e Serge Vermette, avocat
Membres :	Denis Arseneault, ing. Réal Beaudet, ing. Ghislain Bégin, ing. Normand Bell, ing. Pierre Delisle, ing. Gilles Dussault, ing. Rosanna Eugeni, ing. Simon Gagné, ing. Éric Germain, ing. M ^e Suzanne Lamarre, ing. et avocate Gilles Larocque, ing. ³ Claude Lessard, ing. ⁴ Pierrette Marchand, ing. Henri-Paul Martel, ing. Laurent B. Mondou, ing. François Perreault, ing. Françoise Poliquin, ing. Gérard Trépanier, ing. Alain Vaillancourt, ing. ³ Ferdinand Villemaire, ing.
Secrétaire :	Josée Le Tarte
Secrétaire suppléante :	Ann Mc Craw

1. Mandat à titre de président terminé depuis le 28 août 2007 ; certains dossiers ne sont pas encore réglés.

2. Mandat à titre de présidente terminé depuis le 3 décembre 2003 ; certains dossiers ne sont pas encore réglés.

3. Mandat à titre de membre terminé depuis le 10 décembre 2009.

4. Mandat à titre de membre officiellement terminé depuis le 21 octobre 2005. Toutefois, il a été renommé pour terminer un dossier déjà ouvert.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le résumé des activités 2009-2010 du Conseil de discipline est publié à la page 33.

COMITÉ DES EXAMINATEURS

MANDAT

Constitué par résolution du Conseil d'administration en date du 26 mars 2002, le Comité des examinateurs est chargé d'étudier les demandes d'admission des candidats dont le diplôme n'est pas reconnu par le gouvernement comme donnant ouverture au permis d'ingénieur. Il est composé d'au moins huit membres. Chaque établissement d'enseignement du Québec dont les diplômes sont reconnus par le gouvernement peut y nommer un représentant, à l'exception de l'Université du Québec, qui dispose de deux membres : l'un désigné par l'École de technologie supérieure, l'autre représentant l'ensemble des autres constituantes. Les autres membres du Comité sont nommés par le Comité exécutif, à qui le Conseil d'administration a délégué ce pouvoir de même que celui de désigner le président.

COMPOSITION

Président :	Luc Lefebvre, ing.
Membres :	Michel Bilodeau, ing. Gilles Y. Delisle, ing. Pierre Frattolillo, ing. Adrien Ilinca, ing. Ferhat Khendek, ing. Denis Laurendeau, ing. Frédéric Légeron, ing. Van Ngan Lê, ing. Diane Riopel, ing. Rhéaume Veilleux, ing. Vassily Verganelakis, ing.
Personnes-ressources :	Louise Chétrit Sylvie Regan Véronique Tremblay Sylvie Trépanier Josée St-Germain Nicole Lévis
Secrétaire :	

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

En 2009-2010, le Comité s'est réuni neuf fois. Il a procédé à 1 331 études de demandes d'équivalence, à 492 révisions de dossiers et à 879 études de résultats aux examens.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

MANDAT

Constitué en vertu de l'article 109 du Code des professions et défini à l'article 112 du Code des professions et au Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec, le Comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres et de faire une inspection sur la compétence de tout ingénieur lorsque les motifs le justifient. Le CIP est secondé dans ses fonctions par des inspecteurs responsables de la surveillance générale de l'exercice de la profession, par des inspecteurs chargés des inspections sur la compétence professionnelle, par des experts ainsi que par la Direction des affaires professionnelles.

COMPOSITION

Président :	Denis Lefebvre, ing. ¹
Membres :	Laurier Nichols, ing. ² Nadim Abou Chacra, ing. Suzelle Barrington, ing. ³ Pierre-Paul Dumoulin, ing.

Renaud Dompierre, ing.
 Favez Gennaoui, ing.
 Pierre Jean, ing.
 Luc Laliberté, ing.
 Buu Le Van, ing.
 Michel Malo, ing.
 Gilles Rivard, ing.
 Conrad Tardif, ing.
 Shuhua Zhou, ing.
 Secrétaire : Anne-Marie Gagnon, ing.⁴
 Secrétaires suppléants : J. A. René Bourassa, ing.⁵
 Robert D'Aoust, ing.⁵
 Robert De Gols, ing.⁵
 Pierre Girard, ing.⁵
 Mario Lesieur, ing.⁵
 Sylvain Harbec, ing.⁵
 Gilles Guertin, ing.⁵

1. Nommé président du CIP le 12 juin 2009 ; mandat terminé le 12 juin 2010.
2. Mandat terminé le 28 avril 2010.
3. Mandat terminé le 31 octobre 2009.
4. Nommée secrétaire du CIP le 8 novembre 2009.
5. Est également inspecteur.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Dans le cadre du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2009-2010, les inspecteurs ont réalisé 1844 inspections. Ce résultat dépasse la cible de 1500 et correspond à 3,1 % des 59 315 membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2010. Il s'agit d'une hausse appréciable de 619 ou 51 % par rapport à l'exercice précédent. Le Comité a décrété 20 nouvelles inspections portant sur la compétence et a entendu 16 membres au cours de 28 audiences. Au 31 mars 2010, il assurait le suivi de 59 limitations temporaires touchant 31 membres, dont une nouvelle, et de 78 stages, touchant 40 membres, dont 2 nouveaux.

COMITÉ DE RÉVISION

MANDAT

Constitué en vertu de l'article 123.3 du Code des professions, le Comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline.

COMPOSITION

Président : Michel Letellier, ing.
 Membres : Alain Caissy, ing.
 André Desjardins, ing.
 Robert Dufresne, ing.
 Richard Leduc (membre du public)
 Lucille Milette-Bellemare (membre du public)

Secrétaire et
 personne-ressource : M^e Pascal A. Pelletier¹, avocat
 M^e Céline Martineau², avocate

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Durant l'exercice, le Comité de révision a reçu quatre nouvelles demandes d'avis et a tenu deux réunions. Il a rendu deux décisions et deux demandes d'avis demeurent à l'étude. Un dossier reçu au cours de l'exercice précédent a été fermé.

1. Jusqu'en décembre 2009.
2. Depuis décembre 2009.

COMITÉ DE SURVEILLANCE DES ÉLECTIONS

MANDAT

Le Comité de surveillance des élections doit conseiller la secrétaire de l'Ordre dans l'exécution de ses fonctions ; répondre aux interrogations qui lui sont adressées à l'égard du processus électoral ; recevoir les plaintes ayant un rapport direct avec le déroulement du processus électoral ; faire des recommandations au Conseil d'administration, le cas échéant ; recevoir les requêtes de tout candidat qui est en désaccord avec une décision de la secrétaire de l'Ordre, et se prononcer sur les questions qui lui sont soumises dans les meilleurs délais ; recevoir les requêtes de l'administration électorale lorsque cette dernière a connaissance d'un manquement ou d'un comportement contraire au Règlement sur les élections.

COMPOSITION

Président : Jean Boisvert, ing.
 Membres : Yvan Asselin, ing.
 M^e Patrice Guay, avocat
 Personne-ressource : M^e Caroline Simard, avocate,
 secrétaire de l'Ordre

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice, le Comité de surveillance des élections s'est réuni une seule fois au siège social de l'Ordre. Il a été appelé à donner son avis à la secrétaire de l'Ordre sur le bon déroulement des envois postaux selon les régions électorales. Le Comité de surveillance des élections a déposé son rapport au Conseil d'administration le 11 juin 2009.

COORDINATION POLITIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

COMITÉ SUR LES INFRACTIONS JUDICIAIRES ET DISCIPLINAIRES

Le Comité sur les infractions judiciaires et disciplinaires a été formé par le Conseil d'administration le 7 novembre 2009 (CDA-2009-262).

MANDAT

Le mandat du Comité est d'étudier les décisions judiciaires ou disciplinaires, puis de statuer sur ces décisions, conformément aux articles 45, 45.1, 45.2, 55.1 et 55.3 du Code des professions :

- pour toute personne candidate à l'exercice de la profession (demande de permis ou d'inscription au tableau) ;
- pour tout professionnel qui a fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire visée aux paragraphes 1^o, 2^o, 5^o ou 6^o de l'article 45 du Code des professions.

COMPOSITION

Membres : Maud Cohen, ing.
 Éric Potvin, ing.
 M^e Caroline Simard, avocate,
 secrétaire de l'Ordre

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Application des articles 45 et 55.1 du Code des professions L'article 45.2 du Code des professions prévoit que toute personne doit, dans sa demande de permis, d'inscription au tableau ou dans tout autre document qu'elle remplit aux fins de sa candidature à l'exercice de la profession, selon le cas, informer le Conseil d'administration qu'elle fait ou a fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire visée à l'article 45

ou 45.1. Une copie certifiée conforme de la décision judiciaire ou disciplinaire fait preuve de la perpétration de l'infraction, et, le cas échéant, des faits qui y sont rapportés, lorsqu'elle a été rendue au Canada. Le Conseil d'administration peut, après avoir donné au professionnel l'occasion de présenter ses observations, refuser la délivrance du permis, l'inscription au tableau, limiter ou suspendre son droit d'exercer des activités professionnelles.

De même, en vertu de l'article 55.1 du Code des professions, le Conseil d'administration peut, après avoir donné au professionnel l'occasion de présenter ses observations, le radier provisoirement ou limiter ou suspendre provisoirement son droit d'exercer des activités professionnelles, lorsque ce professionnel a fait l'objet d'une décision judiciaire visée aux paragraphes 1°, 2°, 5° ou 6° du premier alinéa de l'article 45.

Le Conseil d'administration a délégué les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu des articles 45 et de 55.1 du Code des professions au Comité sur les infractions judiciaires et disciplinaires, formé au cours de l'exercice.

Le Comité peut requérir de la personne concernée tout renseignement ou document qu'il juge nécessaire pour l'application de ses pouvoirs. À défaut par cette personne de le fournir, le Comité peut refuser d'étudier sa demande jusqu'à ce que le document ou le renseignement requis soit fourni.

Le Comité s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice. Sur 35 dossiers, 27 concernaient des personnes candidates à l'exercice de la profession, et 8, des professionnels membres de l'Ordre. Dans 20 cas, il a été décidé que, compte tenu des circonstances, les infractions criminelles commises n'étaient pas liées à l'exercice de la profession d'ingénieur ; dans 15 cas, l'étude du dossier n'était pas terminée au 31 mars 2010.

COMITÉ SUR LE PILOTAGE DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

MANDAT

Le Comité sur le pilotage de la Planification stratégique, un comité *ad hoc*, a été créé par le Comité exécutif le 9 juillet 2009. Ses travaux visent à assurer l'implantation d'un processus continu de la Planification stratégique en assurant, notamment, l'interface entre les travaux de la permanence et ceux des instances de l'Ordre.

COMPOSITION

Présidente : Maud Cohen, ing.
Membres : Zaki Ghavitian, ing.
Éric Potvin, ing.
Stéphane Bilodeau, ing.
M^e Nicole Vallières, avocate

Secrétaire : André Rainville, ing.,
directeur général

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le processus d'élaboration de la Planification stratégique 2010-2015 a été préalablement approuvé par le Comité exécutif et le Conseil d'administration (CA) en mai 2009. Au cours de l'été 2009, la permanence a établi un diagnostic interne. Les enjeux, axes et objectifs stratégiques ont été analysés par le CA au cours du Colloque des dirigeants et cadres du 13 novembre 2009. Le 22 janvier 2010, le CA a convenu des activités associées aux objectifs stratégiques. Le Comité exécutif a accepté le Plan stratégique et l'évaluation des incidences financières le 29 mars 2010.

COMITÉ DE SERVICES COMMERCIAUX POUR LES INGÉNIEURS

MANDAT

Le Comité de services commerciaux pour les ingénieurs, un comité *ad hoc*, a été créé par le Comité exécutif le 1^{er} mai 2009 (CE-2009-146). Son mandat consiste à solliciter des propositions de services commerciaux auprès d'institutions en mesure d'offrir des services financiers et d'assurances pour les ingénieurs, et à présenter au Conseil d'administration des recommandations le plus tôt possible, avant la date d'échéance du contrat de services commerciaux en vigueur.

COMPOSITION

Présidente : Maud Cohen, ing.
Membres : Éric Potvin, ing.
Stéphane Bilodeau, ing.
Christian Camirand, ing.
André Rainville, ing.,
directeur général

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

En juin 2009, des partenaires commerciaux potentiels ont été invités à remettre une manifestation d'intérêt et un engagement de confidentialité dans le cadre du processus d'appel de propositions ayant pour but d'obtenir des services commerciaux. Le 11 août 2009, l'appel de propositions pour certains services commerciaux a été lancé. Après l'évaluation par des experts en finances et en assurances des propositions reçues et après des rencontres avec les fournisseurs, le Comité a formulé ses recommandations au Conseil d'administration (CA). Le CA a rendu sa décision le 29 janvier 2010. Une entente de visibilité avec la Banque Nationale et un contrat avec Ingénieurs Canada, en partenariat avec TD Assurance Meloche Monnex, ont été signés en mars 2010.

COMITÉ DE RÉVISION DE LA LOI SUR LES INGÉNIEURS

Le Comité de révision de la Loi sur les ingénieurs est un comité politique *ad hoc* formé par le Bureau (maintenant nommé Conseil d'administration) le 19 octobre 1999 (BU-99-0539) et dont le mandat a été modifié en juillet 2009 (CE-2009-241).

MANDAT

Le mandat du Comité de révision de la Loi sur les ingénieurs est de conseiller les instances et de leur recommander des propositions de modifications à la Loi sur les ingénieurs, et d'effectuer les étapes stratégiques de suivi pour permettre l'entrée en vigueur d'un projet de loi sur les ingénieurs renouvelé.

COMPOSITION

Membres : Maud Cohen, ing.
Zaki Ghavitian, ing.
André Rainville, ing.

Secrétaire et
personne-ressource : M^e Caroline Simard, avocate¹
M^e Céline Martineau, avocate²

Autres

personnes-ressources : M^e Jean K. Samson, avocat
Jean-Pierre Trudeau, ing.
Louis Tremblay, ing.
Jeannette Gauthier, ing.
Daniela Petruian, ing.
Autres spécialistes consultés

1. Jusqu'en novembre 2009.

2. Depuis décembre 2009.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le comité a tenu neuf réunions au cours de l'année.

En avril 2008, l'Office des professions du Québec (OPQ), à la demande du ministre responsable de l'application des lois professionnelles, enclenchait un processus de consultation préliminaire sur le rapport final du Groupe d'experts sur la révision de la Loi sur les ingénieurs. L'OPQ a remis à l'Ordre le rapport du Groupe d'experts comprenant des recommandations et des suggestions sur les orientations de la révision de la Loi sur les ingénieurs. En juin 2008, l'Ordre a exprimé à l'OPQ ses réserves à l'égard de la réforme proposée par le Groupe d'experts et, en complément de réponse, a soumis, en août 2008, un mémoire exposant de façon exhaustive les motifs du rejet par l'Ordre des ingénieurs du Québec de l'approche proposée. L'Ordre a également rappelé l'importance de la modernisation de l'ensemble de la Loi avant d'entamer une réflexion sur la délégation d'actes aux technologues.

Le conciliateur de l'OPQ a invité l'Ordre des ingénieurs du Québec à moderniser sa loi, plus particulièrement à réviser ce qui concerne le champ d'exercice.

Au cours de l'été 2009, l'Ordre a procédé à plus de 100 consultations auprès d'ingénieurs spécialisés dans divers domaines et a dégagé des orientations pour la révision de la Loi sur les ingénieurs. Le Conseil d'administration a approuvé, en octobre 2009, les orientations touchant le champ d'exercice, les ouvrages et les activités réservés. Un document exposant ces orientations a été déposé à l'OPQ en novembre 2009. Depuis, l'Ordre a procédé à des consultations externes complémentaires et à plusieurs rencontres à l'interne afin d'effectuer la révision des autres articles de la Loi.

Le 10 décembre 2009, l'OPQ a présenté à l'Ordre un calendrier des étapes à suivre pour l'élaboration du projet de loi et du futur règlement d'autorisation d'actes. Ces étapes sont, notamment : la participation à la rédaction d'un mémoire de l'OPQ, des consultations auprès de plus de 26 organismes, des échanges afin d'élaborer le règlement d'autorisation, la rédaction et l'adoption dudit règlement par le Conseil d'administration. Le calendrier proposé par l'OPQ suggérerait la présentation d'un projet de loi de type omnibus en mai 2010 pour adoption à l'automne 2010. L'Ordre devait également transmettre ses commentaires concernant les autres projets de lois modifiant les lois de cinq ordres professionnels liés au domaine des sciences appliquées et des technologies (agronomes, architectes, arpenteurs-géomètres, chimistes, géologues et ingénieurs forestiers).

Les orientations recommandées par le Comité concernant les autres articles du projet de modification à la Loi sur les ingénieurs ont été adoptées par le Conseil d'administration au cours de sa séance du 22 janvier 2010. Le Conseil d'administration a réitéré la position de l'Ordre, à savoir que le projet de loi modifiant la Loi sur les ingénieurs devait passer par la modernisation de l'ensemble de ses articles et que son adoption devait être antérieure à l'adoption d'un règlement autorisant les technologues à accomplir certains actes professionnels.

Au 31 mars 2010, l'Ordre avait effectué ses consultations auprès des 26 organismes, recueilli leurs commentaires, mis en place des groupes d'experts et commencé l'analyse de ces informations afin de proposer, le cas échéant, des modifications au projet de loi. Les travaux se poursuivront au cours de l'exercice 2010-2011.

AFFAIRES PROFESSIONNELLES**COMITÉ DE RÉVISION DU RÈGLEMENT SUR L'ASSURANCE-RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE****MANDAT**

Le Comité de révision du Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle a pour mandat d'étudier, de négocier et d'établir les modalités de mise en œuvre d'un régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle qui ferait appel au marché de l'assurance traditionnel par l'intermédiaire d'une firme de courtage.

COMPOSITION

Président : **Éric Potvin, ing.**
 Membres : **Luc Fortin, ing.**
Zaki Ghavitian, ing.
Jean-Marie Mathieu, ing.
Richard Talbot
Claude Martineau, ing.¹
 Secrétaire : **Marc Bellerive, ing.**
 Personnes-ressources : **M^e Céline Martineau, avocate**
Louis Tremblay, ing.

1. A démissionné du Comité le 25 février 2010.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité s'est réuni à quatre reprises en 2009-2010, soit les 27 mai, 1^{er} septembre, 18 novembre 2009 ainsi que le 24 mars 2010.

Le Comité a constaté que la viabilité d'un fonds d'assurance est liée au respect de certaines contraintes. Après l'analyse du dossier et des recommandations d'experts, le Comité a recommandé la mise sur pied d'un programme collectif obligatoire qui ferait appel au marché d'assurance traditionnel plutôt qu'à la création d'un fonds d'assurance.

À la suite de ces recommandations, le Conseil d'administration a mandaté le Comité de révision du Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle afin d'étudier, de négocier et d'établir les modalités de mise en œuvre d'un régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle qui ferait appel au marché d'assurance traditionnel par l'intermédiaire d'une firme de courtage d'assurance spécialisée en assurance responsabilité. Dans le cadre de ce nouveau mandat, le Comité a fait un appel de propositions destiné aux courtiers.

COMITÉ DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE**MANDAT**

Le mandat du Comité de la pratique professionnelle consiste à se pencher sur des problématiques importantes touchant la pratique professionnelle :

1. En ce qui concerne la surveillance de travaux, le Comité travaille à :
 - a) valider les problématiques actuelles ;
 - b) établir les orientations et les objectifs selon les attentes de la profession et du milieu de l'ingénierie ;
 - c) élaborer et valider des solutions ;
 - d) soumettre au Conseil d'administration un rapport contenant des recommandations accompagnées d'objectifs spécifiques.

ÉCHÉANCE : FÉVRIER 2010

2. En ce qui concerne la délocalisation des services d'ingénierie, le Comité travaille à :

À la suite de l'entrée en vigueur des dispositions de l'article 108.6 du Code des professions, aux termes desquelles est nécessaire le consentement des membres de certains comités pour la publication de leur nom, la composition des comités et groupes de travail non statutaires peut ne pas être complète, tous les membres n'ayant pas fourni leur consentement.

- a) valider les problématiques actuelles;
- b) établir les orientations et les objectifs selon les attentes de la profession et du milieu de l'ingénierie;
- c) élaborer et valider des solutions;
- d) soumettre au Conseil d'administration un rapport contenant des recommandations accompagnées d'objectifs spécifiques.

ÉCHÉANCE : 2010

- 3. Le mandat du Groupe de travail sur l'orientation de l'inspection professionnelle consiste à :
 - a) établir les orientations de l'inspection professionnelle pour un horizon de trois ans;
 - b) soumettre aux instances un rapport contenant les recommandations.

ÉCHÉANCE : 2010

COMPOSITION

Président : **Éric Potvin, ing.**
Membres : **Louise Audy, ing.**
Serge Boileau, ing.
Jean-Marie Mathieu, ing.
Mario Maltais, ing.
Houssem Sfaxi, ing.
Richard Talbot
Collaborateurs : **Pierre Jean, ing.**
François Lussier, ing.
David Desaulniers, ing.
Secrétaire : **Anne-Marie Gagnon, ing.**
Secrétaire suppléante : **Daniela Petrulian, ing.**
Personnes-ressources : **Louis Tremblay, ing.**
Jean-Pierre Trudeau, ing.
Claude Lizotte, ing.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité a tenu cinq rencontres. dans le cadre de son premier mandat en ce qui a trait à la surveillance des travaux. Il a tout d'abord révisé la documentation existante, puis a défini les problématiques liées à la surveillance des travaux. Le Comité a émis des avis et proposé des solutions relativement aux problématiques soulevées. Pour ce qui est du deuxième mandat qui a trait à la délocalisation, le Comité a tenu une rencontre et poursuivra ses travaux durant l'année 2010-2011.

COMITÉ SUR LES PERMIS DISTINCTS

MANDAT

Le mandat du Comité sur les permis distincts consiste à :

- a) examiner les pratiques des autres ordres professionnels en ce qui a trait au statut de professionnel qui n'exerce pas sa profession;
- b) analyser les avantages et les désavantages d'un tel statut;
- c) proposer éventuellement des recommandations au Conseil d'administration.

COMPOSITION

Président : **Éric Potvin, ing.**
Membres : **Michaël Côté, ing.**
François P. Granger, ing.
Richard Talbot
Sid Zerbo, ing.
Christian Camirand, ing.
Secrétaire : **Louis Tremblay, ing.**
Personne-ressource : **Nicole Lévis**

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité s'est réuni une seule fois en janvier 2010.

COMITÉ D'ORIENTATION DE LA SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

MANDAT

Le mandat du Comité de planification de la surveillance de la pratique illégale consiste à :

- a) valider les problématiques actuelles;
- b) établir les orientations et les objectifs selon les attentes de la profession et du milieu de l'ingénierie;
- c) élaborer et valider des solutions;
- d) soumettre au Conseil d'administration un rapport contenant des orientations et des recommandations accompagnées d'objectifs concernant la surveillance de la pratique illégale.

Le Comité siège tous les deux ans, à compter de 2010-2011.

COMPOSITION

Président : **Éric Potvin, ing.**
Membres : **Jean-Marie Mathieu, ing.**
Guy Cuerrier, ing.
Richard Talbot
Dominique Verreault, ing.
Secrétaire : **Daniela Petrulian, ing.**
Personne-ressource : **Louis Tremblay, ing.**

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Les membres ont organisé d'avril à juin 2009 cinq réunions du Comité pour l'année 2009-2010, dont une téléconférence. Le Comité a fait une analyse approfondie des activités de l'année précédente en comparant les objectifs fixés. Il a travaillé à l'élaboration des orientations d'intervention pour les années 2009 à 2011, en préconisant une vision à long terme des activités du Service de la surveillance de la pratique illégale.

COMITÉ DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

MANDAT

Le mandat du Comité de la formation et du développement professionnel est de conseiller l'Ordre des ingénieurs du Québec sur ses politiques, ses orientations et ses principales interventions en matière de formation et de développement professionnel.

COMPOSITION

Présidente : **Louise Quesnel, ing.**
Membres : **Louis Cloutier, ing.**
Denis Giroux
Fassi Kafyeke, ing.
Gérard Lachiver, ing.
Jean-Marie Mathieu, ing.
Daniel Perreault, ing.¹
Anne-Marie Tremblay, ing.¹
Michael Côté, ing.¹
Secrétaire : **Josianne Brouillard**
Personne-ressource : **Anne-Marie Gagnon, ing.**

1. À partir du 11 décembre 2009.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité a tenu trois rencontres qui lui ont permis notamment de réviser son mandat ainsi que la politique sur le développement des compétences professionnelles.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

COMITÉ DES FINANCES ET DE VÉRIFICATION

MANDAT

Le Comité des finances et de vérification doit :

- vérifier et auditer les résultats financiers de toutes les instances de l'Ordre et faire rapport au Comité exécutif et au Conseil d'administration sur la position financière comparée au budget;
- collaborer à la préparation et à la révision du budget annuel;
- réviser les politiques financières, y compris la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé, et en superviser l'application;
- étudier les projets à incidence financière que lui confient les instances.

COMPOSITION

Président :

Stéphane Bilodeau, ing.

Membres :

Sylvain Blanchette

Luc Fortin, ing.

Giuseppe Indelicato, ing.¹

Daniel Lebel, ing.

Lyne Plante, ing.²

André Rainville, ing.

Richard Talbot

Secrétaire :

Lorraine Godin, CA

1. À partir du 28 août 2009.

2. Jusqu'au 10 décembre 2009.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2009-2010, les membres du Comité se sont réunis neuf fois pour discuter et proposer des recommandations qui concernent : la revue et l'approbation des états financiers vérifiés produits pour l'exercice financier précédent; la revue et l'approbation des rapports financiers trimestriels produits au cours de l'exercice financier; la revue des projections pour l'exercice courant; la préparation et la recommandation du budget pour l'exercice 2010-2011; la revue de l'état des placements; la révision et la mise à jour de politiques financières, l'élaboration d'un plan d'affaires pour la mise sur pied d'une fondation; la proposition d'un plan d'affaires pour offrir des services en développement des compétences professionnelles aux membres de l'Ordre; l'étude de propositions de balisage de la performance pour les services de l'Ordre.

COMITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le Comité des technologies de l'information est un comité *ad hoc* formé par le Comité exécutif le 7 août 2006.

MANDAT

Le mandat du Comité des technologies de l'information consiste à conseiller les instances sur les activités liées aux technologies de l'information, notamment en ce qui concerne :

- le progiciel de gestion intégrée (PGI), pour ce qui est des processus d'affaires;
- le projet Web (plateforme de collaboration électronique), pour ce qui est des besoins de communications électroniques et de ceux du service à la clientèle;
- le projet de gestion électronique de documents.

COMPOSITION

Président :

François P. Granger, ing.

Membres :

Stéphane Bilodeau, ing.

Richard Talbot

Éric Germain, ing.

Michel Goyette, ing.

Secrétaire et

personne-ressource : Patrick Paré

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice 2009-2010, les membres du Comité se sont réunis six fois pour assurer le suivi de la mise en œuvre des projets et de leurs conséquences sur l'environnement technologique de l'Ordre, notamment sur le plan de l'infrastructure, de la sécurité du système d'information et de l'incidence sur les ressources humaines touchées par les changements.

Au chapitre du projet PGI, les membres du Comité ont validé les résultats trimestriels des travaux effectués conjointement par les services internes de l'Ordre et le fournisseur du PGI, travaux qui ont permis de réaliser cette année l'informatisation de nombreux processus relatifs au suivi judiciaire et disciplinaire, aux activités du syndicat, à l'inspection professionnelle, au questionnaire d'inspection professionnelle en ligne, à l'analyse des résultats de ce questionnaire en ligne ainsi qu'à la refonte de la prestation électronique de services permettant la mise à jour des données des membres, du module de gestion financière et de l'inscription en ligne.

Le Comité a en outre approuvé les rapports d'étape, l'échéancier global, les budgets et les renseignements sur les risques liés à la livraison du projet, en plus d'exiger certains plans de contingences par rapport à ces aspects. L'étape suivante consistera à soutenir et à valider progressivement, d'ici 2011-2012, l'implantation des autres modules de base ainsi que d'autres prestations électroniques de services (suivi en ligne du dossier d'admission, développement professionnel en ligne, etc.).

En ce qui a trait au projet de refonte de notre plateforme de collaboration électronique, les membres du Comité ont activement pris part à la phase de démarrage et d'analyse préliminaire du projet. Le comité a davantage axé son travail sur la portion Web de ce projet, qui se scinde en deux parties distinctes, soit un volet de refonte de notre stratégie Web et un volet de gestion électronique de documents. Les membres ont participé à l'élaboration des besoins d'affaires, collaboré au processus d'appel d'offres, validé la candidature des finalistes après des rencontres de travail avec eux et recommandé une candidature aux instances. Le projet ayant maintenant amorcé sa phase de réalisation, l'étape suivante consistera à soutenir et à valider progressivement, d'ici 2011-2012, l'implantation graduelle de notre nouvelle plateforme de collaboration électronique, tout en planifiant l'intégration de la gestion électronique de documents à l'Ordre.

De plus, un suivi sur notre entente avec Notarius pour la signature numérique a également fait l'objet de discussions et de recommandations de la part du Comité.

À la suite de l'entrée en vigueur des dispositions de l'article 108.6 du Code des professions, aux termes desquelles est nécessaire le consentement des membres de certains comités pour la publication de leur nom, la composition des comités et groupes de travail non statutaires peut ne pas être complète, tous les membres n'ayant pas fourni leur consentement.

SECRÉTARIAT

COMITÉ D'ARRIMAGE DES SECTIONS RÉGIONALES

MANDAT

Le mandat du Comité d'arrimage des Sections régionales consiste à :

- arrimer les Sections régionales et les instances décisionnelles de l'Ordre;
- contribuer à la préparation des séances du Conseil des Régionales.

COMPOSITION

Présidente : **Maud Cohen, ing.**
 Membres : **Daniel Lebel, ing.**
Sid Zerbo, ing.
Réal Duquette, ing. (Richelieu)
Louis-Jacques Fortier, ing. (Plein-Sud)
Marc Lajoie, ing. (Lanaudière)
France Vallée, ing. (Mauricie)

Secrétaire et
 personne-ressource : **M^e Caroline Simard, avocate,**
secrétaire de l'Ordre

Autre personne-
 ressource : **Lorraine Godin, CA**

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité d'arrimage des Sections régionales s'est réuni à cinq reprises. Ses travaux ont été orientés vers l'évaluation de projets des Sections régionales pour recommandation quant à l'attribution de subsides pour projets spéciaux. Ces recommandations ont été soumises au Comité exécutif pour approbation. L'attribution de subsides pour 10 projets spéciaux a représenté 50 000 \$ au cours de l'exercice. En tout, 17 projets ont été présentés et analysés.

CONSEIL DES RÉGIONALES

MANDAT

Le rôle du Conseil des Régionales est de s'assurer que les Sections régionales contribuent autant qu'elles le peuvent et de la manière la plus adéquate possible à la mission de l'Ordre. Le Conseil doit également voir à ce que les activités des Sections régionales s'harmonisent avec l'action des instances centrales et qu'elles s'inscrivent complémentirement à celles-ci.

Le Conseil doit être un lieu d'échange sur l'expérience des Sections régionales, sur leur développement et sur leurs relations avec les instances centrales.

Le Conseil doit aussi être une tribune qui permet aux Sections régionales de faire connaître leurs points de vue en toute autre matière, selon les mandats jugés appropriés par le Conseil d'administration et le Comité exécutif.

De façon plus précise, sa responsabilité est de voir à l'adaptation et à l'évolution du rôle et des responsabilités des Sections régionales (BU-94-0064).

COMPOSITION

Présidente : **Maud Cohen, ing.**
 Membres : **Abitibi-Témiscamingue : Luc Fortin, ing.**
Bas-Saint-Laurent-
Gaspésie : Pascal Chouinard, ing.
Cantons-de-l'Est : Houssem Sfaxi, ing.
Drummond : Laurent Harton, ing.
Lanaudière : Marc Lajoie, ing.

Laval-Laurentides : Dominique Verreault, ing.
Manicouagan : Bruno Bélanger, ing.
Mauricie : France Vallée, ing.
Mingan : Danny Gagnon, ing.
Outaouais : Louis Savard, ing.
Plein-Sud : Louis-Jacques Fortier, ing.

Québec et Chaudière-Appalaches : Jean-Marie Mathieu, ing.
Richelieu : Réal Duquette, ing.

Saguenay-Lac-Saint-Jean : Guy Cuerrier, ing.
RIM : Anca Tismanariu, ing.

Secrétaire et
 personne-ressource : **M^e Caroline Simard, avocate,**
secrétaire de l'Ordre

Autre personne-
 ressource : **Lorraine Godin, CA**

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Conseil des Régionales s'est réuni à cinq reprises. Il a tenu le Sommet des Régionales et a formé trois comités de déploiement d'activités dans les régions : le Comité sur l'encadrement des ingénieurs juniors, le Comité sur l'amélioration de l'exercice et le Comité sur la promotion de la profession. Ces comités ont été à l'œuvre dans les régions pour agir dans le prolongement de la mission de l'Ordre. Le Conseil des Régionales a également été sollicité pour fournir ses commentaires et réflexions dans le cadre des travaux de révision de la Loi sur les ingénieurs. Le Conseil des Régionales a aussi été appelé à adopter des critères d'attribution de subsides pour des projets spéciaux alloués aux Sections régionales.

COMITÉ SUR LA GOUVERNANCE

MANDAT

Le Comité sur la gouvernance est responsable de revoir les règles de gouvernance de l'Ordre, de réviser le mode d'élection des administrateurs et des membres du Comité exécutif, de revoir le nombre et la durée des mandats de la présidence, des membres du Comité exécutif et des administrateurs, et de revoir le statut de la présidence (temps plein, temps partiel).

COMPOSITION

Présidente : **Maud Cohen, ing.**
 Membres : **Sylvain Blanchette**
François P. Granger, ing.
Nadia Lalancette, ing.
M^e Nicole Vallières, avocate
Sid Zerbo, ing.

Secrétaire et
 personne-ressource : **M^e Caroline Simard, avocate,**
secrétaire de l'Ordre

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice. Il a fait un balisage des pratiques de gouvernance dans d'autres ordres professionnels et a validé certaines orientations auprès de l'Office des professions du Québec. Le Comité a également entrepris un exercice de diagnostic de gouvernance, qui sera soumis au Conseil d'administration au printemps 2010.

COMITÉ D'ÉTHIQUE DES ADMINISTRATEURS

MANDAT

Le Comité d'éthique des administrateurs relève du Conseil d'administration de l'Ordre. Il est formé chaque fois qu'il est nécessaire d'évaluer et de mettre à jour le code d'éthique des administrateurs de l'Ordre, de donner son avis et de fournir son soutien à l'Ordre et à ses administrateurs lorsqu'ils sont aux prises avec une situation problématique, d'enquêter sur toute allégation ou sur toute situation de manquement de la part d'un administrateur aux règles d'éthique des administrateurs prévues par la loi ou par le code d'éthique et de faire des recommandations au Conseil d'administration relativement à l'application du code d'éthique.

COMPOSITION

Présidence d'office : **Maud Cohen, ing.**

Un administrateur nommé par l'Office des professions du Québec : **Guy Levesque, inf. (ad hoc)**
Un administrateur autre : **Daniel Lebel, ing. (ad hoc)**

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité d'éthique des administrateurs s'est réuni à cinq reprises. Il a été appelé à examiner des questions relatives aux conflits d'intérêts potentiels.

COMITÉ DE DÉONTOLOGIE

MANDAT

Le mandat du Comité de déontologie est d'agir comme conseiller des différentes instances de l'Ordre sur des questions de déontologie. À ce titre, le Comité est appelé notamment à étudier les questions qui lui sont soumises et à formuler tantôt un avis, tantôt des recommandations en matière d'éthique professionnelle.

Pour traiter les dossiers qu'on lui soumet, le Comité suit les principales étapes suivantes :

- recevoir des demandes d'opinion et en accuser réception ;
- analyser les demandes à la lumière des pratiques courantes dans le domaine en question ;
- définir, le cas échéant, les bases légales et jurisprudentielles qui s'appliquent aux questions soumises ;
- effectuer des recherches additionnelles (faits ou droit) si nécessaire ;
- formuler un avis ;
- faire des recommandations au Conseil d'administration, le cas échéant.

COMPOSITION

Président : **Roger Nicolet, ing.**
Membres : **Bernard Lamarre, ing.**
Danielle Zaïkoff, ing.
Hubert Stéphanne, ing.
Louis Champagne, ing.
Personne-ressource : **M^e Caroline Simard, avocate,**
secrétaire de l'Ordre

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours de l'exercice, le Comité de déontologie ne s'est pas réuni.

COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

COMITÉ ORGANISATEUR DU COLLOQUE DE L'ORDRE

MANDAT

Le Comité organisateur du Colloque de l'Ordre a pour mandat de :

- proposer l'orientation générale à donner au Colloque de l'Ordre, et ce, à court, moyen et long termes ;
- mettre en application les activités proposées par le Comité de programmation du Colloque, conformément à l'orientation générale prévue pour le Colloque de l'Ordre ;
- gérer l'organisation de l'ensemble des activités du Colloque de l'Ordre ;
- proposer un scénario global de programme pour le Colloque annuel qui corresponde aux objectifs de l'Ordre de même qu'aux attentes des membres ;
- définir les nouvelles orientations pour les années à venir, à partir du bilan organisationnel de l'événement (financier, ressources humaines, etc.), le tout reflétant la mission de l'Ordre, les positions de l'Ordre par rapport aux enjeux de la profession et les besoins en formation professionnelle des membres. Ces nouvelles orientations seront mises en place graduellement au cours des prochains événements, et ce, après décision du Comité exécutif ;
- recommander un format renouvelé pour la tenue du Colloque annuel et des activités périphériques.

COMPOSITION

Président : **Zaki Ghavitian, ing.**
Maud Cohen, ing.
Michaël Côté, ing.
Anne-Marie Tremblay, ing.
Sid Zerbo, ing.
Louis Savard, ing.
Houssem Sfaxi, ing.
André P. Robert, ing.
Anne-Marie Gagnon, ing.
Daniel Boismenu
Secrétaire : **Malika Daoud**
Personnes-ressources : **Josianne Brouillard, CRHA**
Jean-Pierre Trudeau, ing.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

L'édition 2009 du Colloque annuel de l'Ordre portait sur les travaux publics. Les 14 ateliers, 2 visites techniques et 2 dîners-conférences ont remporté un grand succès et regroupé près de 500 participants. L'un des dîners-conférences avait pour but de présenter aux ingénieurs les prouesses techniques du viaduc de Millau, en France. Notre conférencier, l'ingénieur des ponts et chaussées français Marc Legrand, a expliqué comment ce géant d'acier et de béton a été édifié en un temps accéléré pour constituer cette structure aussi belle qu'impressionnante, qui détient une multitude de records.

Le Colloque 2009 de l'Ordre des ingénieurs du Québec s'est déroulé les 11 et 12 juin 2009 à l'Hôtel Delta-Sherbrooke. La Section régionale hôte des Cantons-de-l'Est a appuyé l'événement.

Le Gala de l'excellence, qui constitue une des activités du Colloque annuel, a connu une assistance record de près de 450 personnes. Véritable vitrine pour la profession d'ingénieur, le Colloque annuel offre aux participants, grâce à la présence

À la suite de l'entrée en vigueur des dispositions de l'article 108.6 du Code des professions, aux termes desquelles est nécessaire le consentement des membres de certains comités pour la publication de leur nom, la composition des comités et groupes de travail non statutaires peut ne pas être complète, tous les membres n'ayant pas fourni leur consentement.

d'exposants, la possibilité d'échanger directement avec des intervenants de différents domaines de l'ingénierie.

Un comité organisateur a été mis en place et le choix de la programmation a été laissé aux soins du Comité de programmation, selon le thème déterminé par le Comité organisateur. L'Ordre offre ainsi aux ingénieurs des ateliers pratiques et des séances de formation conçus spécialement pour les membres. L'objectif est de les outiller pour effectuer une constante mise à jour de leurs compétences professionnelles, voire de les élargir.

COMITÉ D'ORIENTATION DES AFFAIRES PUBLIQUES

MANDAT

Le mandat du Comité d'orientation des affaires publiques consiste à assurer une veille stratégique, à orienter et à planifier les interventions de l'Ordre de manière évolutive pour aider les instances à prendre des décisions éclairées en fonction d'objectifs généraux comprenant notamment l'intérêt public et les actions qui contribuent à faire de l'Ordre des ingénieurs du Québec le phare d'une profession reconnue et respectée de tous (CA-2000-556).

COMPOSITION

Président : Stéphane Bilodeau, ing.
Membres : Micheline Bétournay, ing.
Zaki Ghavitian, ing.
Daniel Lebel, ing.
Éric Potvin, ing.
Gérald André, ing.
Bernard Boire, ing.
Michel Dubeau, ing.
Clément Fortin, ing.
Denis Isabel, ing.
Denis Lapointe, ing.
Robert L. Papineau, ing.
André Rainville, ing.
Yves Van Hoenacker, ing.
Secrétaire : Jean-Pierre Trudeau, ing.
Personne-ressource : Daniel Boismenu

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité d'orientation des affaires publiques place ses interventions d'affaires publiques sous le thème global de l'intérêt public.

En 2009-2010, le Comité a continué à appliquer le plan intégré d'affaires publiques de l'Ordre, qui comprend entre autres les dossiers des infrastructures et du développement durable. Des dossiers de recherche en génie logiciel et sur le développement durable sont en cours.

Encore cette année, le dossier qui a reçu le plus d'attention est celui des infrastructures publiques. Plusieurs interventions publiques ont été effectuées sur le sujet au cours de l'année, notamment en commission parlementaire, en novembre (projet de loi n° 65 sur Infrastructure Québec) et en décembre (projet de loi n° 76 sur le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux). C'est consécutivement à l'intervention de l'Ordre à la commission parlementaire de novembre que le gouvernement a décidé de demander aux gestionnaires d'infrastructures de produire des plans d'entretien à long terme des grandes infrastructures publiques.

Le Comité a tenu un atelier de veille stratégique en avril 2009, portant sur les partenariats public-privé, l'état des structures routières et l'éthique dans les organisations.

Le Comité a entrepris l'étude de plusieurs dossiers de veille stratégique, notamment sur l'éthique des ingénieurs au sein des organisations, le génie logiciel et le concept de plan d'intervention en infrastructures. D'autres sujets sont également à l'étude.

COMITÉ DE PROGRAMMATION DU COLLOQUE 2010 DE L'ORDRE

MANDAT

En relation avec le Comité organisateur et compte tenu des besoins de formation et de développement professionnel des ingénieurs et des enjeux d'affaires publiques, le mandat du Comité de programmation du Colloque 2010 de l'Ordre consiste à :

- a) conseiller l'Ordre sur les sujets qui pourraient être abordés dans le cadre des activités de formation et de développement professionnel du Colloque 2010 ;
- b) conseiller l'Ordre sur la manière dont ces sujets pourraient être traités ;
- c) trouver des conférenciers, formateurs et autres ressources compétentes.

COMPOSITION

Président : Bernard Boire, ing.
Membres : Josée Beaudoin, ing.
Anne-Marie Gagnon, ing.
Zaki Ghavitian, ing.
Josianne Brouillard, CRHA

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité a tenu quatre rencontres au cours desquelles les membres ont émis leurs avis sur le thème du Colloque 2010, les sujets à aborder dans les ateliers et le déroulement des ateliers. De plus, les membres ont proposé des conférenciers pour concevoir et animer lesdits ateliers.

COMITÉ DE PROMOTION DE LA PROFESSION

MANDAT

Conformément aux recommandations du Comité de liaison des regroupements d'ingénieurs du Québec, le Comité de promotion de la profession est appelé à siéger pour apporter le point de vue du secteur du génie et formuler des recommandations sur la stratégie de communication en ce qui concerne, notamment, les éléments suivants :

- a) faire connaître la profession d'ingénieur à différents publics cibles (relève, parents, décideurs, etc.) ;
- b) évaluer les actions à court, moyen et long termes.

COMPOSITION

Président : Zaki Ghavitian, ing.
Membres : Sonia de Lafontaine, ing.
Sid Zerbo, ing.
Paul Martin, ing. jr.
Robert White, ing.
Daniel Boismenu
Michael Wood, ing.
Malika Daoud

Secrétaire :

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité de promotion de la profession apporte son expertise en ingénierie pour orienter la campagne de promotion de la profession visant la relève.

En 2009, le Comité a continué à mettre en œuvre le plan de communication élaboré par la Direction des communications et des affaires publiques à la suite des recommandations émises par le Comité de liaison des regroupements d'ingénieurs du Québec.

Le Comité de promotion de la profession a tenu deux réunions officielles en 2009 au cours desquelles les orientations de la campagne de promotion ont été réajustées pour qu'on puisse les mettre en œuvre dès la rentrée de l'hiver 2010.

COMITÉ FEMMES EN INGÉNIERIE

MANDAT

Le mandat du Comité Femmes en ingénierie est de promouvoir le génie auprès des femmes.

COMPOSITION

Président	Zaki Ghavitian, ing.
Membres	Louise Quesnel, ing. Nadia Lalancette, ing. Diane Bégin, ing. Marie Bernier-Roy, ing. Claire Deschênes, ing. Marie-Josée Dionne, ing. stag. Hélène Guay, ing. Lorraine Marsolais, ing. Kateri Normandeau, ing. Jean-Pierre Trudeau, ing.
Secrétaire :	

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité Femmes en ingénierie a tenu deux rencontres entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010. Les discussions ont porté sur la relance des activités du Comité, compte tenu des attentes du Comité exécutif de l'Ordre, qui s'interroge sur la relève en génie chez les jeunes femmes, dans le contexte plus global de la relève de la profession, ainsi que sur les conditions dans lesquelles les ingénieures exercent leur profession.

Les deux rencontres ont porté essentiellement sur des études et enquêtes réalisées par l'Ordre quant à la situation des ingénieures : un sondage auprès des ingénieures et ingénieurs effectué au début de 2009, ainsi qu'une étude documentaire faite par la Chaire CRSNG-Industrielle Alliance pour les femmes en sciences et en génie au Québec, de l'Université Laval.

Le Comité prépare actuellement un plan de travail à long terme.

COMITÉ DES JURYS ET BOURSES

MANDAT

Le mandat du Comité des jurys et bourses consiste à :

- préparer un projet de refonte de la Politique de valorisation de l'excellence professionnelle en lien avec le Plan stratégique de l'Ordre, notamment en ce qui concerne la promotion de la profession, pour recommandation aux instances;
- assurer l'application de la Politique.

COMPOSITION

Président :	Zaki Ghavitian, ing.
Membres :	Maud Cohen, ing. Sandra Gwozdz, ing.
Personne-ressource :	Daniel Boismenu

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

La Politique de valorisation de l'excellence professionnelle a été adoptée en juin 1997 par le Conseil d'administration de l'Ordre. Depuis, celle-ci avait été modifiée à 11 reprises afin d'y apporter des modifications à certaines catégories de prix et d'y ajouter de nouveaux éléments de reconnaissance.

Le Comité s'est réuni trois fois afin de procéder, dans un premier temps, à une évaluation de la politique actuelle, d'établir des comparaisons avec d'autres organisations et de

définir les priorités en matière de promotion de la profession. Globalement, les modifications proposées visaient la composition des jurys du Grand Prix d'excellence et de la Distinction du génie innovateur afin que ceux-ci permettent une plus grande participation du milieu du génie au rayonnement de la Politique de valorisation de l'excellence professionnelle. Le Comité a proposé d'instituer de nouveaux prix, les Hommages reconnaissance pour contribution exceptionnelle, qui comportent cinq catégories : Hommage à un membre entrepreneur; Hommage à un membre en recherche ou en enseignement; Hommage à un membre de 35 ans ou moins; Hommage pour contribution exceptionnelle d'une personne non ingénieure; Hommage pour engagement social exceptionnel d'un ingénieur.

Finalement, en lien avec le volet « Encouragement de la relève universitaire », un réajustement important de la Bourse d'excellence aux études supérieures a été proposé afin d'accroître le prestige de celle-ci.

ORGANISMES CONJOINTS

COMITÉ DE LIAISON CODIQ-OIQ-CREIQ 2009-2010

MANDAT

Le Comité de liaison CODIQ-OIQ-CREIQ a pour mandat de favoriser la collaboration entre l'Ordre des ingénieurs du Québec, les autorités des établissements d'enseignement du génie du Québec et les représentants des étudiants en génie, en ce qui a trait aux sujets d'intérêt commun relatifs à la formation des étudiants en ingénierie et à la valorisation de la profession, en particulier les développements récents et les tendances lourdes concernant la profession et la formation ainsi que les besoins de formation des ingénieurs.

COMPOSITION

Coprésidents :	Maud Cohen, ing. Christophe Guy, ing., École Polytechnique
Membres :	Louise Quesnel, ing. Georges Abdounour, ing., UQTR Yves Beauchamp, ing., ETS Patrick Béron, ing., UQAM Pierre A. Cousineau, ing., UQAC Patrick Couture, CREIQ Guyh Dituba Ngoma, ing., UQAT Robin Drew, ing., Université Concordia Karim El Guemhioui, ing., UQO Guy Gendron, ing., Université Laval Gérard Lachiver, ing., Université de Sherbrooke Christophe Pierre, ing. jr, Université McGill Yvan Roux, UQAR

Substitut à la
coprésidente

Maud Cohen :

Secrétaire :

Personne-ressource : Jean-Pierre Chalifoux, ing.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Le Comité a tenu une première rencontre en avril 2009, une autre en septembre et enfin une dernière en mars 2010. Il s'est penché principalement sur les sujets suivants : l'atelier sur le

Éric Potvin, ing.

André Rainville, ing.

À la suite de l'entrée en vigueur des dispositions de l'article 108.6 du Code des professions, aux termes desquelles est nécessaire le consentement des membres de certains comités pour la publication de leur nom, la composition des comités et groupes de travail non statutaires peut ne pas être complète, tous les membres n'ayant pas fourni leur consentement.

professionnalisme et l'éthique à l'intention des professeurs, le financement de l'enseignement en génie, les activités visant la promotion de la profession, l'acceptation par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) des programmes d'échange des étudiants, les nouveaux programmes de baccalauréat en génie, le développement professionnel continu des membres ainsi que l'entente sur la mobilité des professionnels entre la France et le Québec.

COMITÉ DE LIAISON DES REGROUPEMENTS D'INGÉNIEURS

MANDAT

Le Comité de liaison des regroupements d'ingénieurs est un comité *ad hoc* né du « contrat social », signé le 8 mars 2002. Le mandat du Comité de liaison des regroupements d'ingénieurs consiste à débattre d'enjeux communs à la profession ou à des groupes d'ingénieurs, et à s'entendre sur le partage des rôles en cette matière, dans le respect de leurs mandats respectifs.

Le mandat du Comité comporte quatre volets particuliers, à savoir :

- informer les partenaires des projets de prise de position publique propres à chaque groupe et échanger avec eux ;
- servir à des fins de conciliation entre les partenaires de façon à harmoniser les points de vue ;
- trouver des moyens permettant à chacun de faire connaître son organisation, ses objectifs et ses réalisations aux autres partenaires ;
- assurer la pérennité des travaux du Comité.

COMPOSITION

Membres :

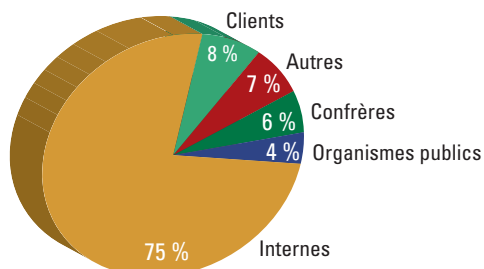
Maud Cohen, ing.,
Ordre des ingénieurs du Québec
Johanne Desrochers, c.a.é.,
Association des ingénieurs-conseils
du Québec (AICQ)
François Pépin, ing., Association des
ingénieurs municipaux du Québec
(AIMQ)
Michel Gagnon, ing., Association
professionnelle des ingénieurs du
gouvernement du Québec (APIGQ)
Ramzi Chahine, ing., Syndicat profes-
sionnel des ingénieurs d'Hydro-
Québec (SPIHQ)
Mohamad Osseyrane, ing., Syndicat
professionnel des scientifiques à
pratique exclusive de Montréal
(SPSPEM)
Étienne Couture, ing., Réseau des
ingénieurs du Québec

BUREAU DU SYNDIC

Jeannette Gauthier, ing., syndique

Le principal mandat du syndic consiste à veiller à ce que les membres respectent la Loi sur les ingénieurs, ainsi que tous les règlements adoptés conformément à celle-ci. Le syndic doit notamment veiller à ce que les dispositions du Code de déontologie des ingénieurs ou du Code des professions soient respectées par les membres de l'Ordre.

SOURCES DES DEMANDES D'ENQUÊTES



Au cours de l'exercice de 2009-2010, le Bureau du syndic a reçu 548 demandes d'enquête. Ce nombre représente environ cinq fois celui des demandes reçues par les années passées. Sur ce nombre, 143 provenaient du public et de confrères ingénieurs, et 405, de dossiers transmis par les autres services de l'Ordre ou d'initiatives du syndic à la suite de l'obtention d'information publique ou de sources anonymes. Sur l'ensemble des demandes, 488 dossiers d'enquête portant sur des événements différents et concernant 466 ingénieurs ont été ouverts.

Le Bureau du syndic se compose de la syndique, de sept syndicats adjoints, de cinq syndicats correspondants, de trois procureurs et de trois secrétaires juridiques. M^{me} Jeannette Gauthier, ing., agit à titre de syndique. M^{me} Ginette Latulippe, ing., MM. Rémi Alaire, ing., Jacques Guilbault, ing., Alexandre Khayat, ing., Alain Ouellette, ing., André Prud'Homme, ing., et Jean-Pierre Raymond, ing., agissent à titre de syndicats adjoints, tandis que M^{me} Chantal Savaria, ing., MM. Pierre Sauvée, ing., Luc Chouinard, ing., Guy Daigle, ing. et Michel Blouin, ing. assistent le Bureau du syndic à titre de syndicats correspondants.

Au cours de cette même période, le personnel du Bureau du syndic a consacré également beaucoup de temps et d'énergie à fournir de l'information aux ingénieurs, à leurs clients ou employeurs ainsi qu'au public en général sur les exigences réglementaires et professionnelles de l'exercice de la profession, en répondant à plus de 1 300 appels téléphoniques et courriels. Au chapitre de la prévention, le Bureau du syndic a donné quelques conférences et journées de formation; il a publié dans chaque numéro de la revue *PLAN* et du bulletin électronique destiné aux membres des articles sur la déontologie ou les obligations professionnelles.

L'évidence de la charge de travail grandissante pour le Bureau du syndic a entraîné une analyse approfondie des besoins en ressources humaines et de l'organisation du travail. Au mois de février, le Conseil d'administration a approuvé un projet de transformation du Bureau du syndic. Le processus de recrutement est déjà amorcé afin de pourvoir certains des 13 postes qui ont été créés au Bureau du syndic.

Le Conseil d'administration a également approuvé un programme d'intervention en éthique, déontologie et gouvernance

en réponse aux allégations de malversation soulevées dans les médias dans la dernière année et mettant en doute l'intégrité des ingénieurs. C'est ainsi que les inspections de la pratique professionnelle ont déjà été intensifiées dans certains milieux à risque du génie et que des budgets additionnels ont été attribués pour des enquêtes particulières au Bureau du syndic. En outre, la Direction des communications et des affaires publiques conduit des analyses et des recherches.

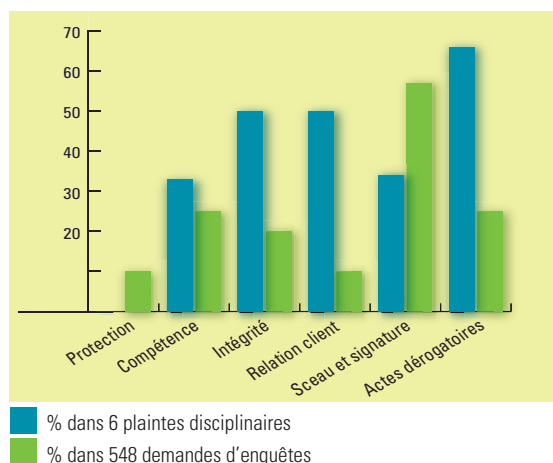
Au terme d'enquêtes et d'analyses, la syndique et les syndicats adjoints ont porté 5 plaintes relativement à 6 dossiers devant le Conseil de discipline et ont, par ailleurs, fermé 74 autres dossiers après enquête et avisé les demandeurs de leur décision. Dans deux cas, les demandeurs d'enquête se sont prévalus de leur droit de solliciter l'avis du Comité de révision. De plus, deux dossiers ont fait l'objet d'une entente de conciliation par un syndic. Le délai moyen de traitement des dossiers qui ont été fermés pendant l'année a été de 14 mois.

Finalement, les secrétaires et le personnel des ressources informatiques ont validé une nouvelle application informatique permettant de gérer les enquêtes et les plaintes disciplinaires et ont investi de leur temps pour y transférer les données.

BILAN DES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC DU 1^{er} AVRIL 2009 AU 31 MARS 2010

Dossiers d'enquête actifs au 1 ^{er} avril 2009	166
Demandes d'enquête reçues	548
Dossiers d'enquête ouverts	488
Dossiers d'enquête fermés	74
Dossiers d'enquête ayant donné lieu au dépôt d'une plainte devant le Conseil de discipline	6
Dossiers d'enquête actifs au 31 mars 2010	584
Appels et demandes de renseignements	1311
Participants aux conférences et présentations	77
Dossiers réglés par la conciliation d'un syndic	2
Demandes d'accès à l'information traitées	8

OCCURRENCES DES PRINCIPAUX REPROCHES INVOQUÉS DANS LES DEMANDES D'ENQUÊTE REÇUES ET LES PLAINTES DISCIPLINAIRES DÉPOSÉES DURANT L'ANNÉE 2009-2010



BUREAU DE L'OMBUDSMAN

Sous l'autorité du Conseil d'administration, l'ombudsman reçoit les plaintes des ingénieurs, ou de toute autre personne, qui se considèrent lésés par les mécanismes administratifs de l'Ordre, ou croient être victimes de discrimination ou de toute autre forme d'injustice concernant leur personne, leur état ou l'exercice de leurs droits. Cette possibilité de recours s'applique dès le moment où les mécanismes habituels qui sont normalement à la disposition des ingénieurs et du public ont été préalablement épuisés, sans succès.

L'ombudsman peut agir à titre de médiateur dans les cas de conflits entre personnes ou groupes, à la demande des instances de l'Ordre.

Jusqu'au 18 décembre 2009, la fonction d'ombudsman était occupée par M. Yvan Asselin, ing. C'est le directeur général de l'Ordre, M. André Rainville, ing., qui assure l'intérim depuis cette date.

Au 31 mars 2010, sur les 18 dossiers ouverts, 11 concernaient l'admission et l'enregistrement; 3, le Bureau du syndic; 2, les Affaires professionnelles, et 2 dossiers étaient non classifiés. Il n'y a aucun dossier en suspens. Au cours du dernier exercice, l'ombudsman a eu l'occasion de formuler plusieurs avis et commentaires aux instances. L'ombudsman a participé également au Comité de surveillance des élections.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



André Rainville, ing.
Directeur général

Planification stratégique, travaux devant conduire à la révision de la Loi sur les ingénieurs, création de nouvelles directions et restructuration de certaines, nouvelle convention collective : l'année qui se termine permet à l'Ordre d'amorcer un virage en profondeur tant dans ses activités internes qu'en ce qui touche les services aux membres. Voici donc les faits saillants d'une année particulière où ont aussi débuté les célébrations marquant le 90^e anniversaire de l'Ordre.

RESSOURCES HUMAINES

Deux nouvelles directions apparaissent dorénavant dans l'organigramme de l'Ordre.

Tel que le prévoit notre plan stratégique, la Direction des affaires juridiques a vu le jour au cours de la dernière année. Le nombre croissant des dossiers, leur complexité, l'ajout de responsabilités nous ont incités à distinguer les fonctions relevant des Affaires juridiques de celles qui sont du ressort du Secrétariat, auquel les Affaires juridiques de l'Ordre étaient greffées auparavant.

La Direction des ressources humaines a également été créée pour accroître l'efficacité de gestion dans ce secteur névralgique. La gestion des talents a été désignée, avec raison, comme un enjeu important pour assurer la relève et la pérennité des connaissances de l'organisation ainsi que pour mobiliser les ressources.

RELATIONS DE TRAVAIL

En juillet dernier, à l'issue de plusieurs mois de négociations, l'Ordre et le Syndicat des employées et employés professionnels(les) et de bureau convenaient d'une seconde convention collective d'une durée de cinq ans.

GESTION DU CHANGEMENT

Toujours en lien avec la planification stratégique, la Direction des ressources humaines a procédé à l'embauche de 31 employés, dont 12 employés permanents. Dans le même esprit, sept employés ont été promus à des postes de niveau plus élevé. L'Ordre des ingénieurs du Québec reconnaît que ses employés constituent un atout essentiel dans la réalisation de sa mission.

PROFESSIONNELS FORMÉS À L'ÉTRANGER (PFÉ)

L'Ordre est sans contredit à l'avant-garde et est en voie de devenir le chef de file en matière d'intégration des PFÉ. Le

protocole d'entente, signé en 2008 entre l'Ordre des ingénieurs du Québec et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC), a donné lieu à l'élaboration de mesures qui seront développées jusqu'à l'été 2010. L'Ordre offre maintenant aux PFÉ un programme d'accueil et un cours sur le professionnalisme. Dans la perspective de la création d'un site Web répondant aux attentes et aux besoins des PFÉ, plusieurs actions ont été mises en œuvre afin de concevoir de nouveaux outils de communication électroniques, comme le didacticiel en ligne pour la préparation à l'examen professionnel.

ÉVOLUTION DE LA PROFESSION

Ce nouvel outil qu'est le Profil des compétences présente quatre cas visant des domaines qui font le plus souvent l'objet de questions. Ces quatre profils seront intégrés dans le Guide de pratique professionnelle. Les domaines décrits sont l'électricité du bâtiment, l'installation septique, la protection contre l'incendie et les charpentes et fondations.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

L'un des mandats de l'Ordre consiste à contrôler l'exercice de la profession. Pour ce faire, la Direction des affaires professionnelles a inspecté pendant la dernière année 344 membres de plus que l'année passée, soit 1 844 membres, ciblés notamment dans le secteur du génie-conseil. Le Questionnaire d'inspection professionnelle, autrefois remis en format papier, est désormais disponible en ligne. On y gagne sur le plan de la protection de l'environnement, et l'efficacité est assurée.

SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

Les amendes imposées et perçues par le Service de la surveillance de la pratique illégale ont atteint de nouveaux sommets en 2009-2010. Les amendes imposées par des décisions pénales rendues ont atteint 130 500 \$, tandis que celles perçues par l'Ordre se sont élevées à 71 399 \$. Trente-cinq nouvelles poursuites pénales ont été intentées en 2009-2010 : un nouveau sommet aussi.

COLLOQUE ANNUEL 2009 : LES TRAVAUX PUBLICS

Le Colloque annuel 2009 de l'Ordre avait pour thème « Les travaux publics ». Un thème fort approprié dans un contexte où, au Québec, le déploiement d'efforts est sans précédent pour la remise à niveau de nos équipements collectifs. Des dizaines de milliards seront investis au cours des prochaines années pour renouveler les infrastructures publiques et éliminer le déficit d'entretien accumulé. Les participants ont fort apprécié le colloque : ils lui ont accordé la note de 85 %. Ce thème tombait à point nommé !

PROMOTION DE LA PROFESSION

Dans le cadre des célébrations qui soulignent le 90^e anniversaire de l'Ordre cette année, plusieurs activités sont prévues telle que l'exposition « Les ingénieurs : les bâtisseurs du Québec », qui raconte la fantastique histoire du génie québécois, illustrée par les 10 plus grandes réalisations de l'ingénierie, depuis 1920 jusqu'à aujourd'hui. De plus, pour faire découvrir aux 12 à 18 ans la

profession d'ingénieur, l'Ordre a conçu le site « placepourtoi.ca ». Ils y trouveront, entre autres, l'histoire de réalisations de certains de nos membres, qui illustrent à quel point l'évolution du génie est rapide et jalonnée de grandes découvertes.

RELATIONS DE PRESSE

En raison de l'actualité médiatique, l'Ordre a été très sollicité par les représentants des médias. Nous avons pris solidement position sur la formule des partenariats public-privé; nous nous sommes en outre prononcés sur la question des infrastructures, sur les allégations de présumées malversations et au sujet de l'échangeur Turcot. Quelque 155 demandes de toutes natures ont été formulées, dont plus de 40 se sont traduites en entrevues.

PROGICIEL DE GESTION INTÉGRÉE

Le projet de mise en place d'un progiciel de gestion intégrée

(PGI) vise l'implantation d'une plateforme technologique sécuritaire, évolutive et moderne. Le PGI permet une gestion centralisée des données et offre la possibilité de gérer par dossiers l'ensemble des processus d'affaires. Ce système permettra, à terme, d'améliorer le service aux clientèles en optimisant les processus d'affaires de l'Ordre.

En 2009-2010, nous avons informatisé de nombreux nouveaux processus relatifs au suivi judiciaire et disciplinaire, aux activités du syndic, à l'inspection professionnelle, au questionnaire d'inspection professionnelle en ligne ainsi qu'à l'analyse des résultats de ce questionnaire. Nous avons aussi procédé à la refonte de la prestation électronique de services permettant la mise à jour des données concernant les membres, du module de gestion financière et de l'inscription en ligne. L'étape suivante consistera à implanter progressivement, d'ici 2011-2012, les autres modules de base ainsi que d'autres prestations électroniques de services.

FAITS SAILLANTS

LE 90^e ANNIVERSAIRE DE L'ORDRE

À l'occasion de son 90^e anniversaire, l'Ordre désire sensibiliser le grand public au rôle essentiel que jouent les ingénieurs. Diffusée grâce à un partenariat avec le Centre des sciences de Montréal, l'exposition « Les ingénieurs : les bâtisseurs du Québec » propose un voyage à travers l'évolution de l'ingénierie et, par-delà, de la société québécoise ! Cette exposition constitue également un outil de promotion de la profession fort pertinent.

RÉVISION DE LA LOI SUR LES INGÉNIEURS

Le projet de révision de la Loi sur les ingénieurs a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'administration en octobre dernier. Il a ensuite été présenté à différents groupes intéressés. Le projet sera soumis à l'Office des professions du Québec et, éventuellement, à l'Assemblée nationale pour adoption.

SUR LA PLACE PUBLIQUE

L'Ordre a fait valoir son point de vue, par des représentations de la présidente et des membres du Conseil d'administration, notamment sur la gestion par partenariats public-privé, sur la création d'Infrastructure Québec, sur l'attribution de contrats municipaux et leur gestion, et sur la tenue d'une enquête publique pour restaurer la confiance du public.

LA PROMOTION DE LA PROFESSION

Comment intéresser les jeunes à la profession d'ingénieur ? Par une campagne de promotion qui fait appel à différents moyens de communication : Web, médias sociaux, affiches-dépliants, stands, concours, exposition en collaboration avec le Centre des sciences de Montréal. Un microsite (placepourtoi.ca), met en scène des modèles inspirants autant pour les filles que pour les garçons. En votant pour leur réalisation préférée, les 12 à 18 ans se donnent automatiquement la possibilité de gagner l'un des dix mini-ordinateurs. Les Sections régionales ont été dotées du matériel promotionnel afférent à la campagne pour diffusion partout au Québec.

SÉANCES DES INSTANCES

Au cours du dernier exercice, le Secrétariat a offert son soutien dans la préparation de 13 séances du Conseil d'administration,

23 du Comité exécutif, 4 du Conseil des régionales et 5 du Comité d'arrimage des régionales.

SOUTIEN AUX NOUVEAUX MEMBRES

La Direction des affaires professionnelles (DAP) a procédé à l'étude de 2 100 dossiers d'évaluation de l'expérience et à la délivrance de plus de 2 000 permis d'ingénieur.

SURVEILLANCE DE L'EXERCICE

La DAP a mis en œuvre le Programme de surveillance générale de la profession avec plus de 1 800 visites d'inspection. Quelque 2 500 questionnaires d'inspection professionnelle ont été envoyés électroniquement et 20 inspections portant sur la compétence ont été effectuées. De plus, le CIP a tenu au-delà de 50 séances et audiences.

ENQUÊTES DISCIPLINAIRES

Le Bureau du syndic a reçu 548 demandes d'enquête, dont 143 du public et 405 transmises soit par le Comité d'inspection professionnelle, soit par le Service de surveillance de la pratique illégale, ou ouvertes à la suite de révélations provenant des médias ou des tribunaux. À la fin du présent exercice, 488 dossiers d'enquête étaient ouverts. Le Bureau a également répondu à 1 311 appels et demandes de renseignements.

GRIPPE H1N1

Devant l'éventualité d'une pandémie, la Direction des ressources humaines, à titre de responsable des communications internes, a aussi préparé le plan de gestion de la crise H1N1.

RÉVISION DES POLITIQUES DE GESTION FINANCIÈRE

La Direction de l'administration et des finances a procédé à une révision des politiques touchant les taux et honoraires, l'utilisation des surplus budgétaires non affectés et le fonds de défense en matière déontologie.

LA DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (DTI) : UN SOUTIEN EFFICACE

La DTI a résolu 1 430 demandes de soutien technique et procédé à 265 envois massifs de courriels. Cette direction a également assuré la continuité des affaires en cas de sinistre en sauvegardant les données à l'extérieur des locaux de l'Ordre.

COMITÉ DE GESTION

En fonction au 31 mars 2010



André Rainville, ing.,
directeur général



Daniel Boismenu,
**directeur des
Communications et
des Affaires publiques**



Chantale Gagnon, CRIA,
**directrice des
Ressources humaines**



Jeannette Gauthier, ing.,
syndique



Lorraine Godin, CA,
**directrice de
l'Administration-
Finances**



Céline Martineau,
avocate,
**directrice des
Affaires juridiques**



Patrick Paré,
**directeur des
Technologies
de l'information**



Caroline Simard,
avocate,
secrétaire de l'Ordre



Louis Tremblay, ing.,
**directeur des Affaires
professionnelles**

SECRÉTARIAT

Caroline Simard, avocate, Secrétaire de l'Ordre

COORDINATION DES INSTANCES

Le Secrétariat de l'Ordre coordonne les réunions des instances politiques (Conseil d'administration, Comité exécutif et assemblée générale annuelle des membres) et en assure les suivis. Il coordonne également les réunions du Conseil des Régionales et du Comité d'arrimage des Sections régionales. Au cours du dernier exercice, le Secrétariat a offert son soutien dans la préparation de 13 séances du Conseil d'administration, 23 du Comité exécutif, 4 du Conseil des régionales et 5 du Comité d'arrimage des régionales.

La Secrétaire agit conformément au Code des professions et à la Loi sur les ingénieurs. Elle assure la cohésion et l'harmonisation des processus de protection du public et leur conformité aux lois et aux règlements. La Secrétaire délivre les permis d'exercice, dresse le tableau des membres et le tient à jour. Elle a également le mandat de voir à l'application du Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec et de surveiller le déroulement du vote. La Secrétaire est membre du Comité sur les infractions criminelles et disciplinaires. Elle agit par délégation de la présidente de l'Ordre.

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Secrétaire est en outre responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels. À ce titre, elle assure l'application des dispositions du Code des professions, de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. Elle analyse les implications de ces lois, en coordonne la mise en œuvre et met en place les outils nécessaires pour répondre aux demandes d'accès aux documents et assurer la protection des renseignements personnels recueillis par l'Ordre. Pour l'exercice 2009-2010, la Secrétaire a reçu 20 demandes d'accès à l'information, en a traité 19, une demande étant demeurée en suspens au 31 mars 2010. La durée moyenne de traitement des demandes d'accès à l'information est de 15 jours.

POLITIQUES ET DIRECTIVES

La Secrétaire est la dépositaire officielle des politiques et directives de l'Ordre. Elle en assure la coordination et la mise à jour, et en fait le suivi avec les instances.

CENTRE D'ARCHIVES ET DE DOCUMENTATION

La Secrétaire de l'Ordre est responsable de la mémoire organisationnelle de l'Ordre. Elle assure la gestion du centre de documentation et des archives de l'Ordre.

RESSOURCES HUMAINES

Chantale Gagnon, CRIA, directrice des Ressources humaines

MOBILISATION DES RESSOURCES

Afin d'améliorer la gestion des ressources humaines en lien avec ses stratégies d'affaires, l'Ordre a mis en place la Direction des ressources humaines.

Depuis l'arrivée de la nouvelle directrice, l'équipe agit à titre d'expert en solutions stratégiques pour ce qui concerne les ressources humaines, comme agent de changement ainsi que comme conseiller auprès de ses gestionnaires.

La gestion des talents est un enjeu important qui a été dégagé pendant les discussions ayant conduit à l'élaboration du plan stratégique cette année. La Direction des ressources humaines en fera sa priorité au cours de la prochaine année, et cela, afin de pouvoir assurer la relève, la mobilisation des ressources ainsi que la pérennité des connaissances de l'organisation.

CONVENTION COLLECTIVE

Après plusieurs mois de négociations, les représentants autorisés des deux parties ont convenu d'une nouvelle convention collective entre l'Ordre et le Syndicat des employés et employés professionnels-les et de bureau, section locale 571, le 16 juillet 2009.

PLANIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Au cours de l'année 2009-2010, et en lien avec la planification stratégique, la Direction des ressources humaines a procédé à l'embauche de 31 employés, dont 12 employés permanents. Le Comité de gestion s'est élargi à huit directeurs en accueillant deux nouvelles ressources au sein de son équipe : M^{re} Céline Martineau, avocate, directrice des Affaires juridiques, et M^{me} Chantale Gagnon, CRIA, directrice des Ressources humaines.

L'embauche des autres employés permanents a été réalisée en tenant compte :

- des enjeux de protection du public : deux nouveaux inspecteurs et secrétaires suppléants au CIP, un coordonnateur des inspections portant sur la compétence, cinq inspecteurs travailleurs autonomes, deux avocats et une secrétaire juridique au Bureau du syndic ont été engagés ;
- de la valorisation de la profession : la Direction des communications et des affaires publiques a également accueilli un nouveau coordonnateur aux communications et un agent de projets à la suite de promotions internes ;
- des enjeux organisationnels : le Service de l'admission a accueilli deux nouvelles ressources à la suite des promotions internes.

Au total, sept promotions ont été accordées ; les employés qui ont obtenu ces promotions occupent maintenant des postes avec des responsabilités accrues au sein de l'organisation.

COMMUNICATIONS INTERNES

Les communications internes relèvent maintenant de la nouvelle Direction des ressources humaines. Parmi les nombreuses activités qui ont été organisées, mentionnons :

- la rencontre annuelle des employés, tenue le 30 octobre 2009 ;
- l'élaboration d'un plan de gestion de crise en cas de pandémie de grippe A (H1N1) par un comité constitué à cette fin. Une trousse a été distribuée à tous les employés.

RECONNAISSANCE

Depuis quelques années, l'Ordre rend hommage aux employés qui ont atteint un certain nombre d'années de service au sein de l'organisation. Cette année, 14 personnes ont été honorées :

5 ans d'ancienneté

Martin Bissonnette	Adjoint à l'inscription
Daniel Boismenu	Directeur des Communications et des Affaires publiques
René Moreau	Administrateur de réseaux
Dovi Nyaku	Archiviste
Alain Picard	Contrôleur
Sylvie Regan	Adjointe à l'admission

10 ans d'ancienneté

Jean-Pierre Chalifoux, ing.	Conseiller au juniorat et à l'encadrement
Ginette Latulippe, ing.	Syndique adjointe
Louis Tremblay, ing.	Directeur des Affaires professionnelles

20 ans d'ancienneté

Danielle Frank	Conseillère en communications
Sylvie Fredette	Agente d'accueil et d'information
Isabelle Gatien	Préposée à l'inscription

25 ans d'ancienneté

Josée Le Tarte	Secrétaire du Conseil de discipline
----------------	-------------------------------------

30 ans d'ancienneté

Michel Fugère	Préposé aux services auxiliaires
---------------	----------------------------------

90^e ANNIVERSAIRE DE L'ORDRE

Dans le cadre du 90^e anniversaire de l'Ordre, le concours « 90 ans d'histoires » a été organisé afin de récolter des anecdotes vécues par les employés de l'Ordre. Trente anecdotes ont été recueillies auprès de 20 participants.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Patrick Paré, directeur des Technologies de l'information

La Direction des technologies de l'information (DTI) vise à assurer l'excellence des solutions et des services liés aux technologies de l'information afin de soutenir les activités de l'Ordre.

En 2009-2010, la DTI a procédé à un appel d'offres pour chercher un partenaire d'affaires capable de déployer une nouvelle infrastructure de collaboration Web. L'appel d'offres stipulait que cette infrastructure devrait être en mesure de supporter de nouveaux outils d'information et de communication, de formation en ligne et de prestations de services électroniques, et ce, en conformité avec les besoins d'affaires de l'Ordre, de ses différentes clientèles, de ses besoins organisationnels et de ses enjeux stratégiques. Dans le cadre de la modernisation de son environnement technologique, l'Ordre s'est doté d'une infrastructure technologique stable, évolutive et compatible aussi bien avec son nouvel environnement technologique (PGI) qu'avec les standards de qualité attendus en matière de service à la clientèle, d'information et de communication, ainsi que de services aux membres.

SOUTIEN INFORMATIQUE

Le Service du soutien informatique a œuvré cette année à la stabilité opérationnelle des infrastructures informatiques. Ainsi, on a pu détecter et régulariser 47 points d'amélioration majeurs, afin d'offrir un meilleur niveau de satisfaction à la clientèle. De plus, le service a maintenu une stabilité de 99,99 % du réseau, malgré les 62 changements majeurs effectués cette année.

Par ailleurs, au cours du présent mandat, ce service a répondu à 1 430 appels et a procédé à 265 envois massifs.

Dans le cadre de la continuité des affaires, la DTI a pris en charge et élaboré un plan de continuité des affaires pour pallier une éventuelle pandémie de grippe A(H1N1). De plus, elle a procédé à l'externalisation des sauvegardes de données garantissant la continuité des affaires.

La DTI a également procédé à la documentation de l'ensemble des opérations TI et à l'intégration d'un calendrier d'opération TI. Finalement, sur le plan de la sécurité de l'information, elle a pallié l'ensemble des risques importants dégagés dans l'analyse de vulnérabilité commandée à une firme d'experts.

LIVRAISON DE PROJETS

PGI

Le projet PGI vise l'implantation d'une plateforme technologique sécuritaire, évolutive et moderne. Il permet une gestion centralisée des données et offre la possibilité de gérer par dossiers l'ensemble des processus d'affaires. Ce système permettra, à terme, d'améliorer le service aux clientèles en optimisant les processus d'affaires de l'Ordre.

En 2009-2010, plusieurs nouveaux processus ont été informatisés, tels que le suivi judiciaire et disciplinaire, le Syndic, le questionnaire d'inspection professionnelle en ligne, l'analyse des résultats du questionnaire d'inspection professionnelle en ligne, l'inspection professionnelle. On a aussi procédé à la refonte de la prestation électronique de services permettant la

mise à jour des données des membres, du module de gestion financière et de l'inscription en ligne. L'étape suivante consistera à implanter progressivement, d'ici 2011-2012, les autres modules de base ainsi que d'autres prestations électroniques de services.

PLAN DE TRANSFORMATION TI

L'infrastructure de l'Ordre est maintenant un levier d'affaires; elle permet la rapidité d'approvisionnement, offre une stabilité opérationnelle (zones de développement, tests et production) et permet l'intégration de l'ensemble des besoins d'affaires de l'Ordre pour les quatre prochaines années. L'intégration de la téléphonie IP (Telephony over Internet Protocol) permettra d'économiser sur des frais futurs d'optimisation téléphoniques ou dans des cas de réaménagement. Par ailleurs, la direction a participé à l'orientation des stratégies du projet de service à la clientèle pour le Service de l'inscription. L'intégration d'une solution de centre d'appels à l'Ordre permettra de réduire la charge des appels adressés aux agents d'accueil et d'améliorer le service à la clientèle.

WEB

Dans le cadre des projets concernant le Web, cette année a vu la concrétisation d'une vision intégrant l'ensemble des besoins transversaux de l'organisation (PFÉ, développement professionnel, refonte des sites Web, extranet, régionales, gestion électronique documentaire, etc.).

AFFAIRES JURIDIQUES

Céline Martineau, avocate, directrice des Affaires juridiques

Au cours de l'exercice, l'Ordre a procédé à une modification de son organigramme en créant la Direction des affaires juridiques. Le nombre croissant de dossiers, leur complexité, l'ajout de responsabilités, des fonctions distinctes attribuées au Secrétariat de l'Ordre ainsi que la croissance prévue de l'équipe ont milité en faveur de cette décision.

Les Affaires juridiques ont assuré les fonctions suivantes :

- participation à divers travaux ayant trait au Code des professions, à la Loi sur les ingénieurs et aux règlements qui découlent de l'un et l'autre texte de loi ;
- participation à l'analyse de plusieurs documents à incidence juridique, notamment les projets de lois et de règlements qui intéressent la profession d'ingénieur ;
- représentations multiples dans le cadre de dossiers concernant l'Ordre devant divers tribunaux, notamment en matière d'usurpation du titre d'ingénieur ainsi que pour d'autres infractions à la Loi sur les ingénieurs de même que pour différentes situations contentieuses ;
- traitement à l'interne des dossiers relatifs à l'exercice illégal de la profession pour la moitié de l'exercice et traitement par un cabinet juridique externe à la suite du départ de l'avocat responsable de ces dossiers. Les dossiers seront rapatriés à l'interne dès le début du prochain exercice, après l'embauche d'un avocat ;
- récupération des amendes dans le cadre des poursuites pénales et disciplinaires ;
- traitement des procédures judiciaires et des citations à comparaître adressées à l'Ordre, à ses employés et à ses dirigeants, et liaison, le cas échéant, avec les cabinets juridiques externes ;
- traitement et suivi de certaines décisions du Comité exécutif, notamment celles prises en vertu des articles 45 et 55.1 du Code des professions ;
- préparation des avis relatifs à la radiation ou à la limitation ou à la suspension du droit d'exercice des membres, et participation aux suivis, dans le cadre notamment de l'application du Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec, des dossiers relevant de l'article 55 du Code des professions et des décisions rendues par le Conseil de discipline ;
- application des dispositions relatives au Règlement sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ;
- application des dispositions du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs ;
- soutien juridique dans le cadre des demandes de conciliation adressées au président de l'Ordre, suivant l'article 4.01 du Code de déontologie des ingénieurs ;
- soutien juridique au Comité d'inspection professionnelle ainsi qu'au Service de l'inspection professionnelle ; préparation et présentation des dossiers d'inspection professionnelle devant le Comité exécutif ;
- soutien juridique aux instances de l'Ordre (Conseil d'administration et Comité exécutif), dans le cadre de certaines prises de décisions ;
- secrétariat du Conseil de discipline ;

- secrétariat et soutien juridique pour le Comité de révision ;
- soutien juridique aux directions de l'Ordre ;
- rédaction de textes variés visant à informer le public et les membres de l'Ordre ;
- organisation et gestion de la documentation juridique (textes législatifs et réglementaires, avis juridiques, jurisprudence et doctrine) ;
- confection, mise à jour et distribution interne du recueil Lois et règlements ;
- analyse et validation des contrats des directions de l'Ordre conformément à la Politique d'octroi de contrats de biens et de services ;
- secrétariat et soutien juridique au Comité sur les infractions judiciaires et disciplinaires créé au cours de l'exercice ;
- secrétariat et soutien juridique au Comité de révision de la Loi sur les ingénieurs.

La Direction des affaires juridiques a été mobilisée une bonne partie de l'exercice pour travailler au dossier de révision de la Loi sur les ingénieurs et a tenu plus particulièrement un rôle de coordination des travaux à réaliser selon un échéancier très serré, suggéré par l'Office des professions du Québec. Mentionnons la collaboration à la rédaction du projet de loi ; la coordination des consultations auprès de partenaires et d'organismes et la compilation des avis présentés pendant les consultations ; la collaboration à la rédaction d'un mémoire et le soutien juridique aux instances de l'Ordre pour les orientations prises dans ce dossier. Nul doute que les travaux liés au processus législatif de la révision de la Loi sur les ingénieurs mobilisera les ressources au cours de l'exercice 2010-2011. Les activités du Comité de révision de la Loi sur les ingénieurs sont résumées à la page 15 du présent rapport.

COMITÉ DE RÉVISION

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, un comité de révision est constitué au sein de chacun des ordres professionnels.

Le Comité de révision de l'Ordre est composé de quatre ingénieurs et de deux représentants du public. Il siège en formation de trois membres. Il a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic de tenir une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Conseil de discipline. Durant le présent exercice, le Comité de révision a reçu quatre nouvelles demandes d'avis et a tenu deux réunions.

Le Comité de révision a rendu deux décisions et deux demandes d'avis demeuraient à l'étude en date du 31 mars 2010. Dans un dossier, le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline et qu'il y avait lieu de suggérer au syndic *ad hoc* de transférer le dossier au Comité d'inspection professionnelle. Dans l'autre dossier, le Comité de révision a suggéré au syndic de compléter son enquête. Un dossier reçu au cours de l'exercice précédent a été fermé.

CONCILIATION

En vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre quant au montant d'un compte pour des services professionnels rendus peut soumettre une demande de conciliation au secrétaire de l'Ordre.

En date du 1^{er} avril 2009, 4 demandes étaient en cours de traitement et 14 nouvelles demandes ont été reçues durant le présent exercice. Sur ces 18 demandes, 4 se sont terminées au stade de la conciliation puisqu'il y a eu entente entre les parties. Une demande n'a pas conduit à une entente, les parties étant restées sur leur position à la suite de la conciliation. Quatre demandes ont été retirées. Deux demandes ont été rejetées parce qu'elles avaient été formulées hors délai et trois autres ont été rejetées puisqu'elles ne concernaient pas des ingénieurs. Au 31 mars 2010, quatre dossiers demeuraient à l'étude. Une demande a été soumise à l'arbitrage.

CONCILIATION PAR LA PRÉSIDENTE

En vertu de l'article 4.01.01 e) du Code de déontologie, il est dérogatoire à la dignité de la profession pour un ingénieur de procéder en justice contre un confrère sur une question relative à l'exercice de la profession, sans avoir préalablement demandé la conciliation à la présidente de l'Ordre.

Au cours de l'exercice 2009-2010, deux nouvelles demandes de conciliation par la présidente ont été formulées, et une demande présentée au cours de l'exercice précédent demeure à l'étude.

ARBITRAGE

En vertu de l'article 3.01.01 du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs, un client peut, dans les 15 jours de la réception du rapport de conciliation, demander l'arbitrage du compte en transmettant au conciliateur un formulaire ainsi qu'une copie du rapport et de ses annexes. De plus, en vertu de l'article 3.02.01 dudit règlement, un conseil d'arbitrage est composé de trois arbitres lorsque le montant en litige est de 10 000 \$ ou plus, et d'un seul lorsque celui-ci est inférieur à 10 000 \$.

Les membres du Conseil d'arbitrage sont MM. les ingénieurs Richard Nichols, Jules Houde, Claude P. Beaubien et Claude Dupuis.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET À L'ARBITRAGE DES COMPTES

Demandes de conciliation

reçues	14
rejetées pour non-respect du délai	2
ayant conduit à une entente	4
Nombre de membres du Conseil d'arbitrage ayant siégé	0
Audiences du Conseil d'arbitrage	0
Demandes d'arbitrage reçues	1

Sentences arbitrales rendues

dont le compte en litige a été diminué	0
dont le compte en litige a été maintenu	0

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil de discipline est formé d'un président, avocat désigné par le gouvernement, et de 20 ingénieurs nommés par le Conseil d'administration. La liste des membres se trouve à la page 13. Le Conseil siège en division de trois membres, soit le président et deux ingénieurs. Au cours du présent exercice, le Conseil de discipline a tenu 44 audiences.

PLAINTES

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Conseil de discipline a été saisi de 6 nouvelles plaintes, en plus des 31 plaintes présentées au cours des exercices antérieurs, totalisant 476 chefs d'accusation. Ces six nouvelles plaintes proviennent du syndic ou de l'un de ses adjoints.

En fin d'exercice, 19 dossiers étaient toujours à l'étude et se répartissent comme suit : 5 en attente d'une décision du Conseil ; 10 en attente d'être entendus par le Conseil ; 2 en attente d'être entendus par le Tribunal des professions, et les 2 derniers, en attente d'être entendus par la Cour supérieure relativement à une requête en révision judiciaire d'un jugement du Tribunal des professions ainsi qu'à une requête en évocation d'une décision du président du Conseil sur la révision d'un mémoire de frais.

BILAN DES ACTIVITÉS

Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2009 (début d'exercice)	31
Dossiers ouverts pendant l'exercice	6
Dossiers traités pendant l'exercice	37
Dossiers fermés pendant l'exercice	18
Dossiers actifs au 31 mars 2010 (fin d'exercice)	19

NATURE DES INFRACTIONS REPROCHÉES DANS LES 37 PLAINTES

	Nombre total de chefs d'accusation	Déclaration de culpabilité	Retrait	Acquittement	Arrêt des procédures	À traiter
Droits et obligations envers le public [art. 2.01 et 2.04 du Code de déontologie des ingénieurs]	107	35	5	8	3	56
Droits et obligations envers le client [art. 3.01.01, 3.01.03, 3.01.04, 3.02.01, 3.02.02, 3.02.04, 3.02.06, 3.02.07, 3.02.08, 3.02.10, 3.03.01, 3.03.02, 3.03.04, 3.03.05, 3.04.01, 3.04.02, 3.05.01, 3.05.03, 3.06.01, 3.06.02, 3.06.03, 3.07.01, 3.07.06, 3.08.01, 3.08.02, 3.08.03 et 3.08.04 du Code de déontologie des ingénieurs]	214	65	20	6	27	96
Droits et obligations envers la profession [art. 4.01.01 a), 4.02.02 et 4.02.03 a) et b) du Code de déontologie des ingénieurs]	23	11	1	2	3	6
Obligations relatives à la publicité et à la représentation professionnelles ainsi qu'au nom des sociétés d'ingénieurs [art. 5.01.01, 5.01.02, 5.01.05 et 5.01.06 du Code de déontologie des ingénieurs]	8	5	--	1	--	2
Divers [art. 2.01 a), b) et c), 2.02, 2.03 et 2.04 du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des ingénieurs ; art. 39 du Règlement sur les affaires du Bureau, le Comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre des ingénieurs du Québec ; art. 4.05 du Règlement sur les stages de perfectionnement des ingénieurs, ainsi que les art. 58, 59, 59.2, 60, 60.1, 60.2, 60.3 et 114 du Code des professions]	124	55	12	8	5	44
TOTAL	476	171	38	25	38	204

DÉCISIONS

Depuis le 1^{er} avril 2009, 18 dossiers ont été fermés ; 16 de ces dossiers ont fait l'objet d'un plaidoyer de culpabilité auprès du Conseil ; le Conseil a prononcé un acquittement relativement à une plainte portée par un syndic adjoint ; quant au dernier dossier, il a été fermé à la suite du rejet d'appel devant le Tribunal des professions. Il est important de souligner qu'au cours de cette période, le Conseil a rendu 21 décisions : 2 sur des points préliminaires, 4 sur la culpabilité et 15 sur la sanction. Il est à noter que 8 décisions ont été rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré.

DÉCISIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	1
Déclarant l'intimé coupable	0
Acquittant partiellement l'intimé et déclarant l'intimé coupable sur certains chefs	3
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	12
Imposant une sanction	3

SANCTIONS IMPOSÉES À L'ENDROIT DES 16 INGÉNIEURS¹ (DOSSIERS FERMÉS)²

En nombre de chefs d'accusation

Révocation du permis	2
Radiation permanente	1
Radiation temporaire (variant de 1 à 8 mois)	27
Recommandation au Conseil d'administration	0
Amende minimale (600 \$)	20
Amende de plus de 600 \$ (variant de 1 000 \$ à 6 000 \$)	47
Réprimande	46

DÉCISIONS DU TRIBUNAL DES PROFESSIONS

Décision sur la culpabilité et sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	4
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	4

1. Un membre peut faire l'objet de plus d'une sanction.

2. À ces 16 dossiers fermés s'ajoutent un acquittement et un dossier d'année antérieure fermé après rejet d'appel devant le Tribunal des professions.

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Louis Tremblay, ing., directeur des Affaires professionnelles

MANDAT

La Direction des affaires professionnelles est responsable de l'ensemble des dossiers qui visent à valoriser l'intégrité et la qualité de l'exercice de la profession, notamment les activités d'encadrement et de contrôle de l'exercice de la profession, à l'exception de la discipline. À cet effet, la Direction des affaires professionnelles voit à l'élaboration des mesures administratives et de contrôle qui lui permettront de bien assumer son mandat.

ADMISSION DES NOUVEAUX MEMBRES

Afin d'obtenir le droit d'exercer au Québec, les candidats à la profession d'ingénieur doivent soit montrer qu'ils sont titulaires d'un diplôme reconnu par le gouvernement, soit démontrer qu'ils ont reçu une formation ou qu'ils sont titulaires d'un diplôme jugés équivalents. Pour les titulaires d'un diplôme reconnu, les demandes de permis sont traitées par le Service de l'admission. Dans les autres cas, c'est le Comité des examinateurs qui étudie chacun des dossiers constitués par le Service de l'admission et qui fait les recommandations appropriées au Comité exécutif.

Un diplôme peut être reconnu équivalent s'il a été accordé au terme d'un programme agréé par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) ou par un organisme dont les normes respectent celles du BCAPG. Par ailleurs, dans l'appréciation d'une demande d'équivalence de formation, le Comité des examinateurs tient compte notamment des cours suivis, de l'expérience pertinente et de la réussite des examens prescrits.

NOUVELLES DEMANDES DE PERMIS

Cette année, 3 013 nouvelles demandes de permis ont été reçues à l'Ordre. Au nombre de celles-ci, 2 023 provenaient de diplômés en génie du Québec; 78, de diplômés en génie d'autres provinces du Canada; 912, de diplômés en génie de l'étranger ou de non-diplômés en génie. Mentionnons que 31 nouvelles demandes d'admission à l'Ordre étaient des demandes de transfert de membres d'autres associations canadiennes d'ingénieurs.

COMITÉ DES EXAMINATEURS

Parmi les 3 209 demandes de permis qui ont été complétées cette année, 1 877 provenaient de titulaires d'un diplôme reconnu par le gouvernement. Les 1 332 autres ont fait l'objet d'une étude en vue d'une recommandation de la part du Comité des examinateurs. Trois cent cinq demandes ont fait l'objet d'une recommandation d'équivalence de diplôme, et 301, d'une recommandation d'équivalence de formation.

Les 726 demandes restantes se répartissent comme suit : 654 candidats ont été admis à des examens visant à contrôler leurs connaissances, et 55, à des examens visant à compléter leur formation; une candidate a été convoquée à une entrevue; 16 demandes ont été refusées.

Au cours des 9 séances tenues durant l'année, le Comité a en outre procédé à 492 révisions de dossiers et à 879 études de résultats aux examens.

EXAMENS D'ADMISSION

L'Ordre tient deux séances d'examens d'admission par année, l'une en mai et l'autre en novembre. Au cours de l'exercice écoulé, 449 candidats à l'admission se sont présentés à 603 examens à la session de mai, et 430 candidats se sont présentés à 533 examens à celle de novembre. L'ensemble de ces candidats a passé 211 examens différents, et le taux de réussite a été de 67 %.

MESURES VISANT À FACILITER L'INTÉGRATION DES PERSONNES FORMÉES À L'ÉTRANGER

Ententes de reconnaissance mutuelle

Les demandeurs qui ne sont pas titulaires d'un diplôme reconnu par le gouvernement comme donnant accès au permis de l'Ordre doivent, pour se qualifier, obtenir au préalable une équivalence de diplôme ou de formation. En vertu du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec, les titulaires d'un diplôme agréé par un organisme dont les normes et procédures respectent celles du BCAPG, et avec lequel une entente a été conclue, peuvent, à certaines conditions, obtenir une équivalence de diplôme sans avoir à subir d'examens d'admission. L'Ordre participe à trois ententes de cette nature : l'entente avec la Commission des titres d'ingénieur (CTI) de France, l'entente avec l'Accreditation Board for Engineering and Technology des États-Unis et l'Accord de Washington, qui regroupe des organismes du Royaume-Uni, de l'Irlande, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, de l'Afrique du Sud, de Hong Kong, du Japon, de Singapour, de la Corée, de Taïwan et de la Malaisie. En 2009-2010, 229 demandeurs ont bénéficié de cette disposition.

Programmes d'aide

L'Ordre collabore à deux programmes d'aide à l'intégration à l'Ordre de personnes formées en génie à l'étranger. Le premier vise les candidats sélectionnés par Emploi-Québec et les organismes désignés par celui-ci et auxquels un soutien est offert dans le cadre du Programme de perfectionnement en ingénierie des diplômés en génie de l'étranger, à l'École Polytechnique. L'un des principaux objectifs de ce programme est de faciliter la réussite des examens d'admission et l'acquisition d'une formation d'appoint en économique de l'ingénierie. Le second, coordonné par le Centre R.I.R.E. 2000 de Québec, vise également la préparation, sous la forme de tutorat, des candidats aux examens d'admission à l'Ordre. En 2009-2010, 188 personnes ont bénéficié de ces programmes.

Programme d'accompagnement des professionnels formés à l'étranger (PFE)

À la suite de la signature d'un protocole d'entente entre l'Ordre des ingénieurs du Québec et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC) en février 2008, la Direction des affaires professionnelles a poursuivi le projet entrepris en juillet 2008.

Le projet est entièrement financé par la contribution du MICC et se réalisera jusqu'à l'été 2010. Il vise à mieux informer et à accompagner les PFE. Il est structuré en trois volets :

- **volet 1** : améliorer l'accès à l'information;
- **volet 2** : concevoir une formation sur le professionnalisme, l'éthique, le cadre réglementaire et le contexte culturel en milieu de travail, et former des formateurs;
- **volet 3** : développer un didacticiel pour la préparation à l'examen professionnel.

Au 31 mars 2010, l'ensemble des trois volets était en cours de réalisation ou en cours de finition.

Des séances d'information à l'intention des PFE candidats à l'admission ont été régulièrement proposées pour répondre directement aux questions de la clientèle. Dans la perspective de la création d'un site Web qui réponde aux attentes et aux besoins de cette clientèle, une étude de faisabilité a été menée et on a analysé l'information existante, cela devant conduire à la conception de nouveaux outils de communication électroniques. Afin d'effectuer la promotion du projet et d'accompagner la clientèle cible (volet 1), on a en outre communiqué avec des partenaires de l'Ordre et des organismes spécialisés. On poursuit aussi des activités de réseautage.

En ce qui concerne le volet 2, une équipe d'ingénieurs, accompagnée d'experts en diversité culturelle et en intégration en milieu de travail, a élaboré, évalué et tenu une session de formation sur le professionnalisme. L'équipe a émis des recommandations dans la perspective d'offrir la formation sur une base régulière. Des ingénieurs, après sélection, ont été formés pour ce faire.

Enfin, un didacticiel en ligne pour la préparation à l'examen professionnel a été élaboré (volet 3).

DÉLIVRANCE DE PERMIS D'INGÉNIEUR JUNIOR OU STAGIAIRE

Cette année, le Comité exécutif a délivré 2 923 permis d'ingénieur junior. Parmi les nouveaux titulaires de permis, 1 879 avaient un diplôme reconnu par le gouvernement, 315, un diplôme reconnu équivalent, et 729 avaient reçu une formation jugée équivalente. Parmi ces derniers, 273 étaient diplômés de programmes agréés, mais non encore reconnus par le gouvernement, 402 avaient réussi les examens de contrôle (387) ou de formation prescrits (15); les 54 autres candidats ont été jugés admissibles sans examens, du fait de leurs études supérieures et de leur expérience.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Les membres de l'Ordre, en vertu du Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec, souscrivent obligatoirement à l'assurance responsabilité professionnelle collective,

quel que soit le type d'activité qu'ils exercent. Ceux qui exercent la profession en pratique privée doivent, de plus, souscrire à une assurance responsabilité professionnelle (ARP) d'un assureur spécialisé à cet effet.

On trouvera au tableau suivant la répartition des membres de l'Ordre au 31 mars 2010 selon le moyen de garantie.

STATISTIQUES SUR L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE PAR TYPES D'ACTIVITÉS

	Nombre	%	ARP collective	ARP privée
Pratique privée en génie	10 195	17,2	✓	✓
Entreprise du secteur privé	29 292	49,4	✓	
Organisme public ou parapublic	9 791	16,5	✓	
À la retraite	4 983	8,4	✓	
Pratique privée hors génie	1 033	1,7	✓	
Autres	4 021	6,8	✓	
TOTAL	59 315	100,0		

Le montant prévu de la garantie collective est de 100 000 \$ par sinistre et de 250 000 \$ pour l'ensemble des sinistres découlant des services professionnels à l'égard d'un projet. Le contrat d'ARP privée doit prévoir un montant minimal de garantie de 250 000 \$ par sinistre et de 500 000 \$ pour l'ensemble des sinistres qui surviennent au cours de la période de garantie. Ces montants minimums sont respectivement de 500 000 \$ et 1 000 000 \$ s'il s'agit d'une assurance souscrite par des membres, des sociétés ou des personnes morales pour d'autres membres à leur service ou qui en sont administrateurs, dirigeants ou actionnaires, dans le cas d'une personne morale, ou associés, dans le cas d'une société.

RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE SELON LE MOYEN DE GARANTIE

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
ARP collective et, en plus, ARP privée, si en pratique privée	10 195	250 000 \$ ou 500 000 \$	500 000 \$ ou 1 000 000 \$

Durant la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, le Service de l'inscription a dû intervenir pour assurer le respect de son règlement sur l'ARP. Ainsi, l'annulation de la police d'assurance avant le terme requis ou le fait qu'un membre en pratique privée n'ait pas de contrat d'assurance sont deux cas qui peuvent mener à sa radiation du tableau, s'il refuse de se conformer au Règlement. La plupart des membres en pratique privée ne s'étant pas conformés au Règlement voient à corriger promptement leur situation à la suite de l'intervention de l'Ordre auprès de l'un d'entre eux. Quarante et un suivis de dossier en relation avec l'exigence de détenir une assurance responsabilité professionnelle supplémentaire ont été effectués. L'Ordre n'a radié aucun membre pour non-conformité au règlement sur l'ARP, en vertu de l'article 86 (I) ii) du Code des professions, cette année.

INSCRIPTION

Le Service de l'inscription est responsable du tableau des membres. Les tableaux qui suivent (1 à 8 a) fournissent des statistiques sur certaines caractéristiques des membres de l'Ordre et sur des activités du Service de l'inscription au 31 mars 2010.

Exercice au sein d'une société en nom collectif

L'Ordre n'a pas encore de règlement en application du paragraphe p de l'article 94 du Code des professions autorisant les membres de l'Ordre à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

TABLEAU 1

RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU

	Nombre des membres	% du total
Exerçant leur profession		
Ingénieurs	40 716	68,6
Ingénieurs juniors / ingénieurs stagiaires	13 954	23,5
Membres temporaires pour un an ¹	23	0,0
Permis restrictifs	3	0,0
Total	54 696	92,2
N'exerçant pas leur profession		
Invalidité permanente	70	0,1
À vie	57	0,1
À la retraite	4 492	7,6
Total	4 619	7,8
TOTAL DES MEMBRES	59 315	100,0

1. Des permis temporaires valables pour une période d'un an peuvent être délivrés par le Conseil d'administration de l'Ordre, en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française, aux personnes venant de l'extérieur du Québec qui sont déclarées aptes à exercer leur profession, mais qui ne remplissent pas les exigences de l'article 35 de la Charte. Ces permis peuvent être renouvelés au maximum trois fois si l'Office québécois de la langue française l'autorise.

TABLEAU 2

RÉPARTITION DES NOUVELLES INSCRIPTIONS AU TABLEAU

	Femmes	Hommes	Nombre	% du groupe
Ingénieurs juniors				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	364	1 859	2 223	76,9
Diplômés en génie d'établissements étrangers	138	514	652	22,5
Non-diplômés en génie, après examens	3	14	17	0,6
Total des ingénieurs juniors	505	2 387	2 892	100,0
Ingénieurs stagiaires				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	0	0	0	0
Diplômés en génie d'établissements étrangers	0	0	0	0
Non-diplômés en génie, après examens	1	0	1	100
Total des ingénieurs stagiaires	1	0	1	100,0
Ingénieurs				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	4	21	25	83,3
Diplômés en génie d'établissements étrangers	1	4	5	16,7
Total des ingénieurs	5	25	30	100,0
TOTAL DES INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE	511	2 412	2 923	

TABLEAU 3

A. MOUVEMENTS DES INSCRIPTIONS AU TABLEAU

	Inscriptions	%	Réinscriptions	%	Retraits*	%
Ingénieurs juniors	2 892	98,9	392	31,1	840	33,2
Ingénieurs stagiaires	1	0,0	65	5,2	124	4,9
Ingénieurs	30	1,0	805	63,8	1 569	61,9
TOTAL	2 923	100,0	1 262	100,0	2 533	100,0

	Ingénieurs	Ingénieurs juniors	Ingénieurs stagiaires	
* Motifs des retraits				
Démissions	173	33	7	
Retraits pour non-paiement	1 292	805	117	
Radiations pour cause disciplinaire	3	0	0	
Radiations pour non-conformité au Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle	2	0	0	
Suspensions et radiations pour méconnaissance du français	3	0	0	
Décès	96	2	0	
TOTAL	1 569	840	124	2 533

B. PERMIS TEMPORAIRES¹

	Accordés	Renouvelés
Ingénieurs du Canada	206	39
Ingénieurs de l'étranger	38	22

1. Des permis temporaires sont accordés à des ingénieurs qualifiés qui ne résident pas au Québec, en vertu des articles 18 et 19 de la Loi sur les ingénieurs. Ils sont accordés pour une période de 12 mois, après quoi ils doivent être renouvelés si la réalisation du projet n'est pas terminée.

TABLEAU 4

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES RÉGIONS ÉLECTORALES ET LE DOMICILE

	2009-2010		
	Nombre de membres	% du total des membres	% de variation par rapport à 2008-2009
Selon les régions électorales			
Montréal	37 792	64,8	3,1
Québec	7 965	13,7	4,1
Mauricie–Bois-Francs–Centre-du-Québec	2 609	4,5	3,6
Estrie	976	1,7	-49,0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 798	3,1	2,6
Outaouais	1 321	2,3	3,3
Est-du-Québec	1 312	2,2	2,7
Abitibi–Témiscamingue	781	1,3	2,2
TOTAL	54 554	93,6	1,4
Selon le domicile			
Membres domiciliés au Québec	54 554	93,6	
Membres domiciliés hors du Québec			
Ontario	1 691	2,9	0,3
Alberta	265	0,5	-6,7
Colombie-Britannique	201	0,3	0,0
Autres provinces et territoires	214	0,4	-1,8
États-Unis	732	1,3	-2,7
Autres pays	658	1,1	-8,9
Total des membres domiciliés hors du Québec	3 761	6,4	-2,6
EFFECTIF TOTAL	58 315	100,0	1,1

TABLEAU 5

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

	Ingénieurs	Ingénieurs juniors	Ingénieurs stagiaires	Membres à vie, retraités, invalides permanents	2009-2010		2008-2009		% de variation par rapport à 2007-2008
					Total	% du total des membres	Total	% du total des membres	
Selon les régions électorales									
Montréal (RIM)	10 951	5 230	391	1 280	17 852	30,1	17 439	30,2	2,4
Plein-Sud	7 177	1 636	207	821	9 841	16,6	9 504	16,5	3,5
Québec et Chaudière-Appalaches	5 445	1 545	153	761	7 904	13,3	7 596	13,2	4,1
Laval—Laurentides	4 791	1 263	185	480	6 719	11,3	6 431	11,2	4,5
Cantons-de-l'Est	2 053	576	83	252	2 964	5,0	2 873	5,0	3,2
Saguenay—Lac-Saint-Jean	1 369	300	22	107	1 798	3,0	1 752	3,0	2,6
Lanaudière	1 293	370	37	125	1 825	3,1	1 744	3,0	4,6
Mauricie	1 276	311	33	211	1 831	3,1	1 759	3,1	4,1
Outaouais	993	223	40	105	1 361	2,3	1 331	2,3	2,3
Drummond	748	231	33	56	1 068	1,8	1 039	1,8	2,8
Abitibi—Témiscamingue	606	140	11	24	781	1,3	764	1,3	2,2
Bas-Saint-Laurent—Gaspésie	504	151	12	57	724	1,2	697	1,2	3,9
Richelieu	260	60	6	46	372	0,6	367	0,6	1,4
Mingan	237	62	4	9	312	0,5	303	0,5	3,0
Manicouagan	158	30	4	9	201	0,3	196	0,3	2,6
Aucune Régionale ¹	2 881	509	96	276	3 762	6,3	3 863	6,7	-2,6
TOTAL	40 742	12 637	1 317	4 619	59 315	100,0	57 658	100,0	2,9

1. Domiciliés hors du Québec.

TABLEAU 6

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES RÉGIONS ADMINISTRATIVES DE LEUR EMPLOYEUR¹

	Femmes	Hommes	Total	% du groupe
Régions administratives de l'employeur				
Bas-Saint-Laurent	51	552	603	1,3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	212	1 320	1 532	3,3
Capitale-Nationale	645	4 336	4 981	10,6
Mauricie	98	946	1 044	2,2
Estrie	163	1 389	1 552	3,3
Montréal	2 944	17 497	20 441	43,5
Outaouais	113	640	753	1,6
Abitibi-Témiscamingue	106	651	757	1,6
Côte-Nord	65	445	510	1,1
Nord-du-Québec	11	77	88	0,2
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	16	99	115	0,2
Chaudière-Appalaches	170	1 332	1 502	3,2
Laval	234	1 724	1 958	4,2
Lanaudière	70	752	822	1,7
Laurentides	194	1 638	1 832	3,9
Montréal	943	6 493	7 436	15,8
Centre-du-Québec	122	994	1 116	2,4
TOTAL	6 157	40 885	47 042	100,0

1. Ne tient pas compte des membres ayant un employeur hors du Québec, ni des membres sans emploi, aux études ou à la retraite.

TABLEAU 7

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON DIVERSES CARACTÉRISTIQUES

	Nombre		%			
	2009-2010		2008-2009			
Selon le sexe						
Femmes	7 352	12,4	6 995	11,8		
Hommes	51 963	87,6	50 663	88,2		
TOTAL	59 315	100,0	57 658	100,0		
	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Selon l'âge et le sexe						
29 ans et moins	1 351	18,4	5 629	10,8	6 980	11,8
De 30 à 39 ans	2 962	40,3	13 573	26,1	16 535	27,9
De 40 à 49 ans	2 324	31,6	13 948	26,8	16 272	27,4
De 50 à 59 ans	609	8,3	10 166	19,6	10 775	18,2
60 ans et plus	106	1,4	8 647	16,6	8 753	14,8
TOTAL	7 352	100,0	51 963	100,0	59 315	100,0
	Francophones		Anglophones		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Selon l'âge et la langue						
29 ans et moins	6 495	12,1	485	8,6	6 980	11,8
De 30 à 39 ans	15 532	28,9	1 003	17,8	16 535	27,9
De 40 à 49 ans	15 195	28,3	1 077	19,1	16 272	27,4
De 50 à 59 ans	9 713	18,1	1 062	18,9	10 775	18,2
60 ans et plus	6 754	12,6	1 999	35,5	8 753	14,8
TOTAL	53 689	100,0	5 626	100,0	59 315	100,0
	Francophones		Anglophones		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Selon le statut, le sexe, le domicile et la langue						
Ingénieurs	40 874	76,1	4 487	79,8	4 5361	76,5
Ingénieurs juniors	11 579	21,6	1 058	18,8	1 2637	21,3
Ingénieurs stagiaires	1 236	2,3	81	1,4	1 317	2,2
TOTAL	53 689	100,0	5 626	100,0	59 315	100,0
Femmes	6 796	12,7	556	9,9	7 352	12,4
Hommes	46 893	87,3	5 070	90,1	51 963	87,6
TOTAL	53 689	100,0	5 626	100,0	59 315	100,0
Domiciliés au Québec	51 232	95,4	4 322	76,8	55 554	93,7
Domiciliés hors du Québec	2 457	4,6	1 304	23,2	3 761	6,3
TOTAL	53 689	100,0	5 626	100,0	59 315	100,0

TABLEAU 8

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'EMPLOYEUR
(Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord – SCIAN)

	Nombre	% du total des membres
Secteurs public et parapublic		
Administration publique fédérale	1 413	2,4
Administrations publiques provinciales et territoriales	3 752	6,3
Administrations publiques locales, municipales et régionales	858	1,4
TOTAL	6 023	10,2
Secteur de la consultation		
Services de génie	7795	13,1
TOTAL	7 795	13,1
Secteur de l'éducation		
Services d'enseignement	2 147	3,6
TOTAL	2 147	3,6
Autres secteurs		
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	31	0,1
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	267	0,5
Services publics	282	0,5
Construction	1 771	3,0
Fabrication (voir le détail au tableau 8 a) ci-après)	13 914	23,5
Commerce de gros	1 796	3,0
Commerce de détail	108	0,2
Transport et entreposage	807	1,4
Industrie de l'information et industrie culturelle	1 360	2,3
Finances et assurances	296	0,5
Services immobiliers et services de location et de location à bail	163	0,3
Services professionnels, scientifiques et techniques	3 356	5,7
Gestion de sociétés et d'entreprises	183	0,3
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets	508	0,9
Soins de santé et assistance sociale	314	0,5
Arts, spectacles et loisirs	10	0,0
Hébergement et services de restauration	119	0,2
TOTAL	25 285	42,6
Secteurs d'activité en cours de classification	10 178	17,2
Sans emploi, aux études ou à la retraite	7 887	13,3
EFFECTIF TOTAL	59 315	100,0

TABLEAU 8 a)

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'EMPLOYEUR

	Nombre	% du groupe
Détails du secteur fabrication		
Fabrication d'aliments	278	2,0
Fabrication de boissons et de produits du tabac	109	0,8
Usines de textiles	37	0,3
Usines de produits textiles	31	0,2
Fabrication de vêtements	27	0,2
Fabrication de produits en cuir et de produits analogues	14	0,1
Fabrication de produits en bois	186	1,3
Fabrication du papier	765	5,5
Impression et activités connexes de soutien	49	0,4
Fabrication de produits du pétrole et du charbon	347	2,5
Fabrication de produits chimiques	722	5,2
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	402	2,9
Fabrication de produits minéraux non métalliques	491	3,5
Première transformation de métaux	814	5,9
Fabrication de produits métalliques	1 177	8,5
Fabrication de machines	2 304	16,6
Fabrication de produits informatiques et électroniques	1 973	14,2
Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques	838	6,0
Fabrication de matériel de transport	2 925	21,0
Fabrication de meubles et de produits connexes	115	0,8
Activités diverses de fabrication	310	2,2
TOTAL	13 914	100,0

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LE RAPPORT ANNUEL D'UN ORDRE PROFESSIONNEL

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC

	Nombre			
	Reçues*	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	53	65	0	10
Hors du Canada	252	274	0	22

* Il s'agit des demandes effectuées conformément à la procédure établie par le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec, c.-à-d. comportant tous les documents requis et accompagnés des frais exigibles.

NOMBRE DE CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION CONCERNÉS PAR LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC

Candidats	371
-----------	-----

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

	Nombre				
	Reçues**	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	3	0	2	0	1
Hors du Canada	828	460	773	14	62

** Il s'agit des demandes effectuées conformément à la procédure établie par le Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec, c.-à-d. comportant tous les documents requis et accompagnés des frais exigibles.

NOMBRE DE CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION CONCERNÉS PAR LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS

Candidats

1 255

Activités relatives à la délivrance des permis d'ingénieur

Le tableau ci-dessous présente le nombre de demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

DIPLÔMES RECONNUS

Demandes de permis d'ingénieur

reçues ¹	2 163
acceptées ²	1 738
refusées ³	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période ⁴	2 152

Le tableau qui suit indique les demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

ÉQUIVALENCE DE DIPLÔMES

Demandes de permis d'ingénieur

reçues ¹	286
acceptées ²	118
refusées ³	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période ⁴	266

Le tableau suivant présente le nombre de demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités.

ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION

Demandes de permis d'ingénieur

reçues ¹	465
acceptées ²	206
refusées ³	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période ⁴	447

AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS

Ingénieurs juniors

ayant satisfait aux autres conditions et modalités ⁵	2 062
ayant commencé le processus ⁶	13 995

1. Inscriptions au tableau à titre d'ingénieur junior durant l'année.
2. Inscriptions au tableau à titre d'ingénieur (permis d'ingénieur délivré) durant l'année; l'inscription au tableau à titre d'ingénieur junior peut avoir été faite durant l'année en cours ou lors d'années antérieures.
3. Les ingénieurs juniors n'ont pas de temps limite pour satisfaire aux autres conditions.
4. Toutes les inscriptions au tableau à titre d'ingénieur junior, moins les personnes qui sont devenues ingénieurs durant l'année.
5. Total des inscriptions au tableau à titre d'ingénieur durant l'année.
6. Nombre d'ingénieurs juniors inscrits au tableau à la fin de l'année.

Activités relatives à la délivrance des certificats de spécialiste

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

DEMANDES DE PERMIS TEMPORAIRE

	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	21	21	0	0

PERMIS DÉLIVRÉS SELON LA CATÉGORIE

Ingénieurs juniors	2 892
Ingénieur stagiaire	1
Ingénieur (nouveaux permis et reclassements)	2 171

AUTORISATIONS SPÉCIALES

Accordées	0
Renouvelées	0

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE ET MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE SELON LA CLASSE DE MEMBRES ÉTABLIE AUX FINS DE LA COTISATION

Classe de membres établie aux fins de la cotisation annuelle 2009-2010	Nombre de membres	Montant
Juniors-stagiaires moins de 3 ans	8 998	170 \$
Juniors-stagiaires 3 ans et plus	4 710	245 \$
Juniors-stagiaires invalides permanents ou retraités	42	80 \$
Juniors-stagiaires (non-résidents) moins de 3 ans	41	130 \$
Juniors-stagiaires (non-résidents) 3 ans et plus	163	165 \$
Ingénieurs	39 198	245 \$
Ingénieurs (non-résidents)	1 524	165 \$
Retraités	4 562	80 \$
Anciens présidents, membres à vie	77	0 \$

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE ET DÉTENANT UN PERMIS SELON LA CATÉGORIE

Ingénieurs juniors	12 637
Ingénieurs stagiaires	1 317
Ingénieurs	45 361

INSCRIPTIONS AU TABLEAU AVEC LIMITATION OU SUSPENSION

Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	52
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU À LA FIN DE LA PÉRIODE, SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE

01 Bas-Saint-Laurent	662
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 690
03 Capitale-Nationale	5 815
04 Mauricie	1 290
05 Estrie	1 852
06 Montréal	22 081
07 Outaouais	930
08 Abitibi–Témiscamingue	777
09 Côte-Nord	534
10 Nord-du-Québec	88
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	127
12 Chaudière-Appalaches	1 680
13 Laval	2 359
14 Lanaudière	1 032
15 Laurentides	2 173
16 Montérégie	8 894
17 Centre-du-Québec	1 192
99 Hors du Québec	6 139

SOUTIEN AUX NOUVEAUX MEMBRES

Au 31 mars 2010, le Service de soutien aux nouveaux membres comptait 12 637 dossiers d'ingénieurs juniors et 1 317 dossiers d'ingénieurs stagiaires, pour un total de 13 955.

Les dispositions du Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec stipulent que tous les ingénieurs juniors doivent remplir, entre autres, deux conditions afin que le Conseil d'administration leur délivre un permis d'ingénieur. Ces conditions sont la réussite de l'examen professionnel et l'acquisition d'une expérience pertinente en génie de 36 mois. Pour obtenir le permis conférant le plein droit d'exercer, les ingénieurs juniors doivent aussi démontrer, à l'instar des autres professionnels du Québec, qu'ils ont une connaissance appropriée du français.

Examen professionnel

Au cours de l'exercice écoulé, 2 585 demandes d'inscription à l'examen professionnel ont été reçues. Cet examen se déroule dans neuf villes du Québec.

Délivrance du permis d'ingénieur

Au cours de l'exercice, 1 942 ingénieurs juniors et 99 ingénieurs stagiaires ont obtenu leur permis d'ingénieur. De plus, 21 permis ont été délivrés, à la faveur de l'Entente sur la mobilité des ingénieurs à l'intérieur du Canada, à des personnes provenant des autres associations canadiennes d'ingénieurs.

Séances d'information sur la profession

Comme par le passé, l'Ordre invite tous les futurs diplômés des 12 établissements universitaires québécois qui offrent des programmes en génie à des séances d'information sur l'exercice de la profession d'ingénieur au Québec. Durant l'année universitaire 2009-2010, une vingtaine de séances d'information ont eu lieu.

SURVEILLANCE DE L'EXERCICE

L'article 23 du Code des professions stipule que chaque ordre professionnel a pour principale fonction d'assurer la protection du public et qu'à cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres.

Ce contrôle s'exerce d'abord au moment de l'admission des nouveaux membres; par la suite, c'est presque exclusivement au Service de la surveillance de l'exercice qu'incombe cette responsabilité afin de s'assurer que les membres de l'Ordre rendent des services professionnels de qualité.

L'inspection professionnelle, au-delà de sa fonction première, vise à améliorer la pratique du génie en informant les ingénieurs de leurs droits, devoirs et obligations envers le public, le client et la profession. À cet effet, l'Ordre renseigne ses membres sur les lois et règlements gouvernant l'exercice de leur profession; ces renseignements concernent notamment le Code des professions et la Loi sur les ingénieurs. L'Ordre signifie également à ses membres ses attentes quant à l'excellence des services professionnels qu'ils rendent à la collectivité.

Comité d'inspection professionnelle

Le Code des professions prévoit l'institution d'un comité d'inspection professionnelle (CIP) au sein de chaque ordre. Le CIP de l'Ordre des ingénieurs du Québec est présentement formé de 13 ingénieurs nommés par le Conseil d'administration. On trouve le nom des membres de ce Comité à la page 13 du présent rapport annuel. Chacun d'eux possède une expertise dans un domaine du génie (électricité, mécanique, protection incendie, charpente, fondations, installations septiques, géotechnique, etc.).

Le mandat du CIP consiste à :

- effectuer une surveillance générale de l'exercice de la profession suivant un programme qu'il établit annuellement et que le Conseil d'administration de l'Ordre approuve;
- procéder à des inspections portant expressément sur la compétence de tout membre lorsque des motifs le justifient.

Tout en conservant le caractère universel de l'inspection professionnelle, il a été notamment décidé de porter une attention particulière aux membres qui accomplissent des actes ayant un lien avec l'ingénierie ou pouvant mettre en cause l'intérêt public, tout particulièrement la santé et la sécurité des bénéficiaires directs et indirects de leurs travaux, sans égard au secteur d'activité.

La répartition des 1 844 visites d'inspection est partagée entre les ingénieurs exerçant en pratique privée, les ingénieurs exerçant au sein d'une entreprise, compagnie ou coopérative du secteur privé et les ingénieurs exerçant au sein d'un organisme public ou parapublic.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Nombre de membres du Comité d'inspection professionnelle	13
Nombre de réunions du Comité d'inspection professionnelle	56
Nombre	
Membres visités	1 844
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	2 525
Formulaires ou questionnaires retournés au Comité d'inspection professionnelle	2 363
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	1 397
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	377

INSPECTIONS PORTANT SUR LA COMPÉTENCE

	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence	20
Rapports d'inspection portant sur la compétence dressés	16

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'OBLIGER UN MEMBRE À SUIVRE AVEC SUCCÈS

	Nombre
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	6
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	1
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	4

DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Nombre
Approuvant, en totalité, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	30
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	11

Au cours de l'exercice, 282 membres ont fait l'objet de la transmission d'une information au syndic en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions.

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2009-2010

Ce programme a pris effet le 1^{er} avril 2009 et s'est terminé le 31 mars 2010.

A. Mandat

– L'article 112 du Code des professions dispose :

«Le comité surveille l'exercice de la profession par les membres de l'ordre. Il procède notamment à l'inspection de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice ainsi qu'à la vérification des biens qui leur sont confiés par leurs clients ou une autre personne.» À cette fin, le Conseil d'administration peut nommer des inspecteurs pour assister le comité; le comité peut aussi agir de sa propre initiative en les choisissant parmi les inspecteurs dont le nom figure sur une liste que peut établir le Conseil d'administration.

«À la demande du Conseil d'administration, le comité ou un de ses membres procède à une inspection portant sur la compétence professionnelle de tout membre de l'ordre; le comité ou un de ses membres peut aussi agir de sa propre initiative, à cet égard. Le comité ou un de ses membres peut, avec l'autorisation du Conseil d'administration, s'adjoindre des experts aux fins d'une telle inspection. Le Conseil d'administration peut aussi nommer des inspecteurs pour assister le comité ou l'un de ses membres dans l'exercice de ses

fonctions; le comité peut aussi agir de sa propre initiative en les choisissant parmi les inspecteurs dont le nom figure sur une liste que peut établir le Conseil d'administration.

« Les inspecteurs doivent être membres de l'Ordre.

« Le comité fait rapport au Conseil d'administration sur ses activités avec les recommandations qu'il juge appropriées.

« De plus, le comité informe le syndic lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'un professionnel a commis une infraction visée au deuxième aliéna de l'article 116. »

— Les articles 8 et 9 du Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec disposent : « 8. Le comité constitue et tient à jour un dossier professionnel pour chaque ingénieur qui fait l'objet d'une inspection. »

« 9. Le dossier professionnel de l'ingénieur contient un résumé de sa formation et de son expérience à titre d'ingénieur ainsi que l'ensemble des documents relatifs à une inspection dont il a fait l'objet. »

— L'article 12 du Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec dispose :

« Chaque année, le Conseil d'administration fait parvenir aux membres de l'Ordre le programme de surveillance générale du comité. »

B. Généralités

Une inspection se déroule sous la forme d'une rencontre entre l'inspecteur et le membre sur les lieux de travail. L'inspecteur procède en premier lieu à une séance d'information et de formation qui porte sur des sujets tels que : la responsabilité civile professionnelle, le Code des professions, la Loi sur les ingénieurs et autres règlements afférents qui gouvernent la profession, le *Guide de pratique professionnelle*, la formation continue et la gestion de la qualité. Lorsqu'il y a plus d'un ingénieur, cette première étape se fait en groupe et est suivie de rencontres individuelles. Le cas échéant, l'inspecteur procède alors à l'analyse des dossiers, livres et registres respectifs.

Le membre doit remettre le résumé de sa formation et de son expérience à l'inspecteur au début de leur rencontre.

Chaque membre inspecté reçoit par écrit les résultats de son inspection.

C. Portée

L'inspection professionnelle vise à :

1. Effectuer une surveillance générale de l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre, tant du point de vue de la compétence que du respect de la législation qui régit la profession;
2. Promouvoir les valeurs fondamentales de la profession : la compétence, le sens de l'éthique, la responsabilité et l'engagement social;
3. Favoriser la confiance du public envers la profession et ses membres;
4. Sensibiliser les membres à leurs devoirs et obligations envers le public, leurs clients et confrères, sans égard à leur milieu de travail ou à leurs fonctions;
5. Informer les membres de ce qu'est l'exercice illégal de la profession;
6. Inciter les membres à se doter d'un programme de formation continue visant à maintenir un niveau de compétence adéquat;
7. Relever les déficiences et carences dans la pratique des

membres, le cas échéant, et tenter avec ces derniers de définir les mesures correctives qui s'imposent;

8. Inciter les membres à utiliser le *Guide de pratique professionnelle* dans l'exercice de leurs fonctions;
9. Cerner les contraintes de la profession pour être en mesure de proposer des solutions aux difficultés éprouvées par les membres.

D. Programme du Comité d'inspection professionnelle

1. Inspecter 1 500 membres individuellement ou en groupes, sans égard au secteur d'activité professionnelle, à la discipline du génie ou au nombre d'années d'expérience;
2. Cibler les membres devant recevoir la visite d'un inspecteur, notamment au moyen du Questionnaire d'inspection professionnelle élaboré pour répondre à cet objectif;
3. Inspecter tout membre qui se réinscrit au tableau de l'Ordre après une absence de trois ans ou plus;
4. Inspecter tout membre qui obtient à nouveau le statut de membre actif titulaire après avoir eu, pour quelque motif que ce soit, un statut de membre non actif titulaire durant une période ininterrompue de trois ans ou plus;
5. Inspecter tout membre qui modifie son secteur d'activité pour endosser celui de la pratique privée;
6. Inspecter des membres qui exercent en dehors de leur emploi principal;
7. Inspecter les membres qui pratiquent dans les domaines de préoccupations systémiques;
8. Vérifier l'existence et la nature des procédures de gestion de la qualité que les membres appliquent dans leur milieu de travail respectif;
9. Vérifier systématiquement le plan de formation continue du membre inspecté;
10. Vérifier systématiquement la tenue générale des dossiers, livres et registres du membre;
11. Analyser un certain nombre de dossiers du membre dans le cas où le membre accomplit des actes nécessitant l'application de principes d'ingénierie ou si ceux-ci s'inscrivent dans le cadre de travaux d'ingénierie, que ce soit de façon ponctuelle ou continue, dans ses activités professionnelles principales ou secondaires. Vérifier si le membre connaît bien la nature et la portée de ses mandats; s'assurer qu'il s'est doté de moyens et d'outils appropriés pour élaborer les solutions et atteindre les résultats recherchés. Cette vérification du processus de réalisation des mandats s'effectue notamment au moyen des critères d'excellence établis dans le *Guide de pratique professionnelle*.
12. Vérifier que les membres se conforment aux lois et règlements qui régissent la profession, soit : le Code des professions, la Loi sur les ingénieurs ou les règlements qui en découlent;
13. Assurer un suivi des décisions prises à l'endroit d'un membre, y compris, le cas échéant, l'une ou l'autre des mesures particulières prévues à l'article 112 du Code des professions;
14. Poursuivre l'inspection professionnelle d'ingénieurs œuvrant au sein de la grande entreprise, ce qui inclut la vérification des procédures de l'employeur concernant la pratique de l'ingénierie en relation avec le Code des professions et la Loi sur les ingénieurs.

E. Documentation

L'inspection professionnelle s'accomplit notamment au moyen :

1. Du recueil *Lois et règlements* édité par l'Ordre (principaux textes légaux régissant les activités des ingénieurs en leur qualité de membres d'un ordre professionnel);
2. Du *Guide de pratique professionnelle*, également édité par l'Ordre;
3. Du Formulaire d'inspection professionnelle rempli par les membres avant l'inspection. Ce formulaire vise à préparer les membres en vue de l'inspection, en plus de susciter une prise de conscience de leur propre comportement en ce qui concerne les lois et règlements qui gouvernent la profession;
4. De la déclaration du membre concernant sa pratique en génie;
5. De brochures remises à chaque ingénieur inspecté ainsi qu'à leur employeur.

AMÉLIORATION DE L'EXERCICE

En matière de développement professionnel, l'Ordre des ingénieurs du Québec vise trois objectifs : assurer la qualité et l'efficacité des services professionnels rendus par les ingénieurs; favoriser l'adaptation de la profession au changement continu du contexte socioéconomique, de la technologie et des attentes du milieu; renforcer la responsabilisation de l'ingénieur par rapport à son propre développement professionnel.

Domaines d'intervention

Les travaux du Service de l'amélioration de l'exercice, outre les activités courantes d'information aux membres, ont porté principalement sur un projet de règlement sur le développement professionnel continu des membres et sur les moyens pour faciliter sa mise en œuvre; l'intégration du professionnalisme et de l'éthique dans la formation des étudiants en génie; l'offre d'activités de développement professionnel.

Projet de règlement sur le développement professionnel continu des membres

Ce projet de règlement se justifie par l'évolution rapide et constante des compétences requises de la part des ingénieurs pour exercer leurs activités professionnelles. Il permettra de déterminer le cadre des mesures que doivent prendre les membres pour mettre à jour et améliorer les compétences liées à leurs activités professionnelles, notamment les compétences susceptibles d'être influencées par l'évolution technologique ainsi que par les modifications législatives, réglementaires ou administratives. En outre, ce règlement fournira à l'Ordre des moyens de voir à ce que les ingénieurs concernés combler les lacunes de compétence constatées en cours d'application du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession, ou de toute autre vérification effectuée par l'Ordre. L'Ordre est présentement en attente des commentaires provenant de l'Office des professions pour mettre en œuvre le règlement.

Guide de pratique professionnelle

L'Ordre a procédé à la refonte complète du *Guide de pratique professionnelle*. Ce guide sera publié sur son site Internet

à l'automne 2010. Il est divisé en cinq thèmes, soit :

- le travail de l'ingénieur;
- les lois et l'encadrement de la profession;
- le professionnalisme, l'éthique et la déontologie;
- les documents d'ingénierie;
- le développement professionnel.

Cette refonte a nécessité la participation de plusieurs ingénieurs provenant de différents secteurs de pratique.

Profils de compétences

Afin de soutenir les membres dans leur pratique professionnelle, l'Ordre a élaboré un nouvel outil, connu sous le nom de Profil de compétences. Quatre profils ont été réalisés pendant l'exercice 2009-2010 et seront intégrés au *Guide de pratique professionnelle*. Ces profils sont directement reliés aux domaines d'exercice qui sont le plus souvent mentionnés dans les dossiers que traite chaque année le CIP :

- électricité du bâtiment;
- installations septiques;
- protection contre l'incendie;
- charpentes et fondations.

Intégration du professionnalisme et de l'éthique dans la formation des futurs ingénieurs

Les étudiants en génie sont peu sensibilisés au concept de professionnalisme. À la suite de la présentation d'un rapport préparé par un groupe de travail mis sur pied par le Comité de liaison CODIQ-OIQ-CREIQ, un plan d'action visant à intégrer des notions concernant le professionnalisme et l'éthique dans la formation des étudiants en génie a été approuvé par les organisations membres du Comité de liaison, soit l'Ordre, les facultés et écoles de génie et la Confédération pour le rayonnement étudiant en ingénierie au Québec (CREIQ). Les premières mesures instaurées comprennent un atelier destiné à fournir aux professeurs de l'information et des moyens pour les aider à intégrer l'éthique et le professionnalisme dans leur enseignement, de l'information sur l'examen professionnel que doit réussir tout ingénieur junior ou stagiaire et, en troisième lieu, une banque d'études de cas portant sur l'éthique et le professionnalisme, accompagnée d'un guide méthodologique. Les professeurs pourront utiliser ces études pour illustrer, dans leur enseignement, divers aspects de la responsabilité professionnelle de l'ingénieur, en particulier l'éthique. De nombreuses séances ont été réalisées au cours de l'exercice dans plusieurs facultés de génie.

ACTIVITÉS DU SERVICE DE L'AMÉLIORATION DE L'EXERCICE

L'Ordre offre à ses membres, parfois en collaboration avec un établissement universitaire, des activités de développement professionnel.

L'Ordre n'a pas de règlement sur la formation continue en application du paragraphe o) de l'article 94 du Code des professions. Cependant, l'Ordre a déposé un projet de règlement en juin 2008 auprès de l'Office des professions.

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE FACULTATIVES ORGANISÉES PAR L'ORDRE

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui ont suivi l'activité
Traitement des eaux usées d'origine domestique (en collaboration avec le Centre de formation continue de l'École Polytechnique)	21	30
Gestion des risques pour ingénieurs et autres spécialistes (en collaboration avec le Centre universitaire de formation en environnement de l'Université de Sherbrooke)	21	22
Utilisation du chapitre V – Électricité du Code de construction du Québec (en collaboration avec le Centre de formation continue de l'École Polytechnique)	7	54

SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

En 2009-2010, les activités du Service de la surveillance de la pratique illégale (SSPI) ont été réalisées conformément aux orientations et au plan d'action pour 2009-2010.

Visites de chantiers

En matière de contrôle, le Service de la surveillance de la pratique illégale a poursuivi ses visites de sites des travaux visés par l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs. Au cours des interventions, l'enquêteur s'assure que les plans et devis des travaux sont signés et scellés par des ingénieurs membres de l'Ordre ou par des titulaires d'un permis temporaire. La répartition régionale des visites de chantiers figure au tableau ci-dessous.

RÉPARTITION DES VISITES DE CHANTIERS SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

Régionale	Chantiers
Abitibi-Témiscamingue	17
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	12
Cantons-de-l'Est	7
Drummond	7
Lanaudière	5
Laval-Laurentides	7
Manicouagan	0
Mauricie	3
Mingan	0
Outaouais	8
Plein-Sud	23
Québec et Chaudière-Appalaches	8
Montréal	10
Richelieu	9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	19
TOTAL	135

Vigie du recrutement

Le processus de vigie des appels de candidatures s'est poursuivi par des recherches sur Internet, en vérifiant des sites comme Jobboom ou Workopolis, ces derniers couvrant une large part des grands journaux du Québec. Le but est de s'assurer que les annonces d'offres d'emploi visant les ingénieurs mentionnent l'exigence d'être membre de l'Ordre. Vingt-cinq lettres d'avertissement et d'incitation à ajouter cette exigence ont été expédiées à des employeurs au cours de l'exercice.

Information et sensibilisation

Le Service de la surveillance de la pratique illégale a répondu à 648 demandes de renseignements dans l'année.

L'Ordre a tenu un stand d'information pour les visiteurs des congrès annuels de l'Association des directeurs municipaux du Québec, de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, de la Fédération québécoise des municipalités et du chapitre Québec de l'Association des travaux publics d'Amérique ainsi qu'au Colloque annuel de l'Ordre. Des brochures et des dépliants ont été distribués, et les représentants de l'Ordre ont répondu aux questions des nombreux intervenants ou ont donné des renseignements aux participants sur différents sujets relativement à la pratique du génie dans leur milieu respectif. De plus, 106 municipalités ont été sensibilisées à la Loi sur les ingénieurs, en particulier à son application au domaine municipal. Durant ces visites, la conseillère de l'Ordre a rencontré 174 inspecteurs municipaux. Sept rencontres avec les membres des Sections régionales de l'Ordre ont été effectuées dans le but d'encourager les ingénieurs à être vigilants à la pratique illégale de la profession dans leur milieu de travail et de répondre à leurs diverses questions.

Enquêtes

Les enquêtes du Service de la surveillance de la pratique illégale découlent de deux sources : d'une part, elles résultent des plaintes ou des signalements formulés à l'Ordre par les membres ou le public, ou à la suite des avis reçus d'autres services de l'Ordre ; d'autre part, elles sont ouvertes à l'initiative du personnel du service lui-même.

Au cours du présent exercice, 76 nouvelles enquêtes ont été ouvertes, s'ajoutant ainsi aux 65 actives au 31 mars 2009, et 73 enquêtes ont été fermées. Sur les 76 enquêtes ouvertes en 2009-2010, une provenait du Service de la surveillance de l'exercice, et 4, du Bureau du syndic. Sur les 73 enquêtes fermées, 14 l'ont été parce qu'une sentence pénale a été rendue dans des poursuites qui en avaient découlées, une à cause de l'expiration du délai de prescription ; un dossier a été transmis au Service de la surveillance de l'exercice, et 5 autres, au Bureau du syndic. Vingt-trois enquêtes ont été fermées à la suite de la découverte de faits en cours d'enquête, ce qui a amené à cesser le processus (ex. : ingénieur au dossier, l'entreprise n'existe plus, plans conformes existants, etc.), 16 enquêtes ont amené des mesures correctrices appropriées à la suite de l'intervention de l'Ordre, et 13 signalements d'enquêtes se sont avérés non fondés.

Le tableau suivant fait état du nombre d'enquêtes en fonction de la nature des infractions qui auraient été commises.

RÉPARTITION DES ENQUÊTES SELON LA NATURE DES INFRACTIONS

	A	B	C	D
22.1 – Exercice illégal	3	7	5	5
22.2 – Usurpation de titre	11	39	13	37
22.3 – Publicité illégale	0	0	0	0
22.4 – Fausse représentation	2	0	1	1
22.5 – Authentification illégale	0	0	0	0
24 – Plans, devis non conformes	16	3	5	14
5 i) – Travaux effectués sans ingénieur	2	2	1	3
26 – Dénomination sociale illégale	19	1	20	0
188.1.1 – Se laisser sciemment annoncer...	0	0	0	0
188.1.2 – Annoncer ou désigner sciemment...	0	0	0	0
188.1.3 – Encourager sciemment...	0	1	1	0
Combinaison de plusieurs infractions	12	23	27	8
TOTAL	65	76	73	68

A - Actives au 1^{er} avril 2009

B - Ouvertes en 2009-2010

C - Fermées en 2009-2010

D - Actives au 31 mars 2010

Poursuites pénales

Au 31 mars 2010, 19 poursuites étaient judiciairisées pour des infractions alléguées par l'Ordre à la Loi sur les ingénieurs ou au Code des professions. Au cours de l'exercice débutant le 1^{er} avril 2009, 35 poursuites pénales ont été intentées à la suite de l'autorisation du Comité exécutif. Au 31 mars 2010, un jugement avait été prononcé dans 21 poursuites (jugées), et 33 poursuites demeuraient en attente d'un jugement (actives).

Le tableau suivant illustre la répartition des poursuites intentées depuis le 1^{er} avril 2009 en fonction des types d'infractions commises.

SOMMAIRE DES POURSUITES SELON LA NATURE DES INFRACTIONS

	A	B	C	D
22.1 – Exercice illégal	5	4	0	9
22.2 – Usurpation de titre	2	10	1	11
22.3 – Publicité illégale	0	0	0	0
22.4 – Fausse représentation	0	0	0	0
22.5 – Authentification illégale	0	0	0	0
24 – Plans, devis non conformes	3	0	0	3
5 i) – Travaux effectués sans ingénieur	3	0	2	1
26 – Dénomination sociale illégale	0	0	0	0
188.1.1 – Se laisser sciemment annoncer...	0	0	0	0
188.1.2 – Annoncer ou désigner sciemment...	0	0	0	0
188.1.3 – Encourager sciemment...	0	0	0	0
Combinaison de plusieurs infractions	6	21	18	9
TOTAL	19	35	21	33

A - Actives au 1^{er} avril 2009

B - Intentées en 2009-2010

C - Jugées (fermées) en 2009-2010

D - Actives au 31 mars 2010

Jugements rendus

Durant l'année 2009-2010, 28 jugements ont été rendus déclarant les intimés coupables relativement à 38 infractions à la Loi sur les ingénieurs.

Le tableau suivant illustre la répartition des jugements rendus en 2009-2010 par types d'infractions commises.

SOMMAIRE DES JUGEMENTS EN 2009-2010 SELON LA NATURE DES INFRACTIONS

	NON COUPABLE	COUPABLE
22.1 – Exercice illégal	0	8
22.2 – Usurpation de titre	0	15
22.3 – Publicité illégale	0	0
22.4 – Fausse représentation	0	0
22.5 – Authentification illégale	0	6
24 – Plans, devis non conformes	0	5
5 i) – Travaux effectués sans ingénieur	0	4
26 – Dénomination sociale illégale	0	0
188.1.1 – Se laisser sciemment annoncer...	0	0
188.1.2 – Annoncer ou désigner sciemment...	0	0
188.1.3 – Encourager sciemment...	0	0
TOTAL		38

Amendes

Durant la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, les jugements prononcés en faveur de l'Ordre présentés au tableau précédent relativement aux infractions alléguées ont donné lieu au prononcé d'amendes dont le total s'élève à 130 500 \$.

ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL ET À L'USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ EN 2009-2010

ENQUÊTES COMPLÉTÉES

	Nombre
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	5
Portant sur l'usurpation de titre réservé	14
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	23

POURSUITES PÉNALES INTENTÉES

	Nombre
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	4
Portant sur l'usurpation de titre réservé	10
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	21

JUGEMENTS RENDUS

	Nombre	
	Acquittant l'intimé	Déclarant l'intimé coupable
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0	8
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	15
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0	0

Montant total des amendes imposées 130 500 \$

COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

Daniel Boismenu, directeur des Communications et des Affaires publiques

MANDAT

La Direction des communications et des affaires publiques a pour mandat d'assurer la qualité et la cohésion de la communication de l'Ordre en fournissant les expertises et les connaissances requises pour doter l'organisation des stratégies communicationnelles nécessaires à la réalisation de sa mission.

Dans le cadre de son mandat, la Direction des communications et des affaires publiques s'acquitte de quatre fonctions, soit s'occuper des communications institutionnelles et des affaires publiques, faire la promotion de la profession, organiser les événements et assurer l'édition des documents (édition traditionnelle et électronique).

La Direction des communications et des affaires publiques offre son savoir-faire et travaille en étroite collaboration avec les autres directions de l'Ordre pour différents projets d'information, de publicité et de relations publiques.

FAITS SAILLANTS

LA VISIBILITÉ DE L'ORDRE SUR LA PLACE PUBLIQUE

La Direction des communications et des affaires publiques assure l'encadrement des porte-parole désignés par les délégations officielles et chargés des relations avec les médias. La Direction a répondu à 157 appels des médias, qui ont donné lieu à 41 entrevues. En cette année de fortes représentations publiques, la Direction des communications et des affaires publiques a exercé son rôle de conseiller et a étroitement participé au rayonnement des prises de position en collaborant à l'élaboration de deux mémoires, d'une trentaine de discours, de lettres ouvertes et de plusieurs communiqués.

LES AFFAIRES PUBLIQUES ET LES PRISES DE POSITION

L'Ordre a poursuivi ses relations avec les médias et avec les pouvoirs publics pour faire valoir son point de vue, par des représentations de la présidente et des membres du Conseil d'administration, notamment sur la gestion par partenariats public-privé, sur la création d'Infrastructure Québec, sur l'attribution de contrats municipaux et la gestion de ceux-ci, et sur la tenue d'une enquête publique pour restaurer la confiance du public.

LES SECTIONS RÉGIONALES

En mars, la Direction et les responsables des communications des Sections régionales de l'Ordre se sont réunis pendant une journée pour faire le tour des dossiers de communication. La refonte des sites Web de l'Ordre et des Sections régionales, la visibilité des partenaires commerciaux, la révision de la Loi sur les ingénieurs et la promotion de la profession ont fait l'objet de présentations. Cette initiative vise à réaliser une bonne synchronisation des actions de communication de l'Ordre et de celles de ses Sections régionales. À l'issue de la réunion, les participants étaient enthousiastes relativement aux projets de l'Ordre. Une rencontre très appréciée de part et d'autre !

LA REVUE *PLAN*

À l'instar de la plupart des médias, la revue *PLAN* n'a pas été épargnée par la récession qui sévissait au début de l'année 2009. Après analyse de la situation, la Direction des communications et des affaires publiques a recommandé de ne publier *PLAN* que sept fois plutôt que neuf, afin de réduire les coûts de production et d'équilibrer le budget de fonctionnement en tenant compte des revenus publicitaires anticipés.

RÉALISATIONS PARTICULIÈRES

LE 90^e ANNIVERSAIRE DE L'ORDRE

À l'occasion de son 90^e anniversaire, l'Ordre désire sensibiliser le grand public au rôle essentiel que jouent les ingénieurs. La Direction des communications et des affaires publiques a préparé, en partenariat avec le Centre des sciences de Montréal, l'exposition « Les ingénieurs : les bâtisseurs du Québec », un témoignage probant de la riche contribution des ingénieurs à l'évolution de la société québécoise ! Cette exposition constitue également un outil de promotion de la profession fort pertinent. Les 12 à 18 ans peuvent établir des parallèles entre l'évolution de ces fabuleuses découvertes et les répercussions de celles-ci dans presque tous leurs gestes quotidiens. Il s'agit manifestement d'une initiative intéressante pour leur communiquer le goût du génie et contrer le décrochage scolaire.

LA VALORISATION DE LA PROFESSION AUPRÈS DES JEUNES

La Direction a également conçu et organisé une campagne pour faire découvrir aux jeunes la profession d'ingénieur. Cette campagne fait appel à différents moyens de communication : Web, médias sociaux, affiches-dépliants, stands, concours, exposition en collaboration avec le Centre des sciences de Montréal. Un microsite, conçu expressément pour les jeunes (placepourtoi.ca), met en scène des modèles auxquels peuvent s'identifier autant les filles que les garçons. Il présente des réalisations d'ingénieurs qui démontrent à quel point l'évolution du génie est rapide et jalonnée de grandes découvertes. En votant pour leur réalisation préférée, les 12 à 18 ans se donnent automatiquement la possibilité de gagner l'un des dix mini-ordinateurs.

LE SALON DE L'ÉDUCATION ET EXPO GÉNIE RELÈVE : DU GÉNIE DANS L'AIR !

Toujours dans le dossier de la valorisation de la profession, une première a été réalisée au Salon national de l'éducation de Montréal par l'organisation de l'Expo génie relève : du génie dans l'air ! L'Ordre a su rallier la participation des écoles et facultés de génie pour présenter des projets étudiants. Une vaste campagne de promotion a été mise en œuvre dans les médias, dans le métro, dans les cégeps et les écoles secondaires afin d'encourager les étudiants à s'orienter vers les différents programmes d'études en ingénierie. L'Ordre a saisi plusieurs autres occasions de promouvoir la profession : le Salon Éducation Emploi de Québec, la Semaine des professionnels, le Mois national du génie, etc.

LA CRÉATION DE LA FONDATION DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

Pour souligner son 90^e anniversaire, l'Ordre a créé la Fondation de l'Ordre des ingénieurs du Québec. La Direction des communications et des affaires publiques a élaboré la planification du lancement de cette fondation. Une identité visuelle a été spécialement conçue pour la Fondation.

LA POLITIQUE DE VALORISATION DE L'EXCELLENCE PROFESSIONNELLE

Au cours de la dernière année, la Direction a accompagné le Comité de révision de la Politique de valorisation de l'excellence professionnelle, qui a comme objectif de promouvoir l'idéal d'excellence dans la profession d'ingénieur. Ainsi, de nouvelles catégories du prix Hommage reconnaissance pour contribution exceptionnelle ont été créées, dont celles-ci : Hommage à un membre entrepreneur, Hommage à un membre en recherche ou en enseignement et Hommage pour engagement social exceptionnel d'un ingénieur. Les trois premiers Hommages ont été décernés pendant le Gala de l'excellence de juin 2009.

AUTRES RÉALISATIONS RÉCURRENTES LES ÉDITIONS ET LA FONCTION DE CONSEIL

Au cours de la dernière année, le secteur des éditions a prêté main-forte, notamment, à la Direction des affaires professionnelles (DAP) de l'Ordre dans la production de différents documents. Le *Guide de pratique professionnelle* de l'Ordre datait du début des années 1990. Avec l'avènement de plusieurs nouvelles disciplines et l'accès à Internet, il fallait le revoir complètement et prévoir son utilisation sur le site Web de l'Ordre. Un lexique des termes propres à l'Ordre et à l'ingénierie a également été préparé à la demande de la DAP.

Les *Notes préparatoires à l'examen professionnel* ont été mises à jour pour tenir compte des modifications aux lois et règlements, particulièrement en ce qui a trait à la révision récente du Code des professions. L'édition 2009 comporte aussi un rafraîchissement de certains éléments propres au fonctionnement de l'Ordre.

LE BULLETIN DESTINÉ AUX MEMBRES

Le Bulletin électronique a été produit à 13 reprises et 27 communications spéciales ont été envoyées aux membres de l'Ordre. Ces communications touchaient à des sujets divers, comme les relances pour le Colloque 2009 et l'inscription en ligne ou encore la lettre que la présidente a adressée aux membres au moment de son élection.

LE COLLOQUE 2009 SUR LES TRAVAUX PUBLICS

La Direction des communications et des affaires publiques est le maître d'œuvre dans l'organisation du Colloque annuel de l'Ordre. En 2009, tant le thème choisi, « Les travaux publics », que les conférenciers invités ont intéressé les participants, qui ont accordé au Colloque une note de 85 %. Le Colloque 2009 s'est tenu à Sherbrooke, en collaboration avec la Section régionale des Cantons-de-l'Est.

LA VALORISATION DE L'EXCELLENCE

C'est au cours du Colloque que se déroule le Gala de l'excellence. Le Grand Prix d'excellence souligne la carrière exceptionnelle d'un ingénieur qui est un modèle pour la profession. En 2009, il a été décerné à M. l'ingénieur André Bazergui.

La Distinction du génie innovateur 2009 a été remise à l'équipe de Motion Composites, formée de MM. Éric Simoneau, président, David Gingras, ingénieur junior, Pierre-André Couture, ingénieur junior, et André Dubois, ingénieur. Cette distinction accordée en 2009 soulignait le travail remarquable effectué pour concevoir et fabriquer un fauteuil roulant tout à fait révolutionnaire, fait de fibre de carbone et dont le faible poids améliorera grandement la vie des personnes handicapées.

L'Hommage de l'Ordre à un membre entrepreneur a été remis à M. l'ingénieur Gilbert Grimard, président et directeur général de Construction Grimard inc., pendant que M. Mario Martel, c.a. président-directeur général de Roche ingénieurs-conseils, recevait l'Hommage pour contribution exceptionnelle d'une personne non ingénieure.

L'Ordre est heureux d'avoir décerné le prix Hommage à un membre en recherche ou en enseignement à M. Masoud Farzaneh.

Chez les étudiants en génie, le lauréat de la Bourse d'excellence aux études supérieures est M. Guillaume Lalande, étudiant en génie mécanique à l'Université Laval. Le gagnant du premier Prix universitaire du Mérite est un étudiant de l'École Polytechnique de Montréal, M. Alexandre Maurice. La gagnante du deuxième Prix universitaire du mérite est M^{me} Julie Therrien, de l'Université du Québec à Chicoutimi, et le gagnant du troisième Prix universitaire du mérite est une étudiante de l'Université Concordia, M^{me} Maegan Putman.

L'Ordre a, en 2009, présenté une nouvelle fois des candidatures aux prestigieux prix décernés par Ingénieurs Canada. Ainsi, la Distinction pour services méritoires, dans la catégorie « Service communautaire », a été remise à M. l'ingénieur Bernard Lamarre. La Médaille d'or des étudiants est allée à M. Frédéric Ammann, étudiant en génie électrique à l'École de technologie supérieure. Le troisième prix d'Ingénieurs Canada souligne la contribution apportée par l'une de nos membres pour favoriser la participation des femmes au génie. Cette ingénieure s'est aussi illustrée en faisant la promotion de la langue française dans les domaines techniques et scientifiques; il s'agit de M^{me} l'ingénieure Diane Riopel.

ADMINISTRATION-FINANCES

Lorraine Godin, CA, directrice de l'Administration-Finances

MANDAT

La Direction de l'administration-finances assure la direction de la planification financière, de la trésorerie, du contrôle financier, de la comptabilité générale et des services auxiliaires.

FAITS SAILLANTS

L'année financière a été marquée par :

- a) la mise à jour des processus d'enregistrement de l'information financière à la suite de l'implantation du progiciel de gestion intégrée (PGI);
- b) l'amélioration du processus de suivi de l'information financière et de la préparation budgétaire;
- c) la préparation du plan d'activités et la création d'une nouvelle fondation;
- d) l'évaluation des incidences financières du Plan stratégique 2010-2015 et la détermination des ressources financières nécessaires;
- e) la préparation de l'application de nouveaux contrats de services commerciaux;
- f) l'adaptation et l'agrandissement des locaux en fonction des besoins en ressources humaines liés au Plan stratégique et, en particulier, de ceux du Bureau du syndic.

FINANCES

Ce service est responsable du contrôle et de la perception des cotisations et des autres revenus de l'Ordre. Il assume la responsabilité du paiement des dépenses engendrées par les opérations courantes, selon les politiques établies. Il est aussi chargé de produire les états financiers mensuels et trimestriels; d'analyser les résultats financiers pour éclairer les décisions des gestionnaires de l'organisation; de verser les subsides aux Sections régionales et de les contrôler; d'élaborer les prévisions et les paramètres budgétaires en fonction des décisions des instances et des besoins opérationnels de l'organisation; de gérer la trésorerie de l'Ordre; d'appliquer la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé.

COMITÉ DES FINANCES ET DE VÉRIFICATION

Présidé par le vice-président aux Finances et trésorier, le Comité des finances et de vérification a comme principaux mandats de vérifier et d'auditer les résultats financiers de toutes les instances de l'Ordre et de faire rapport au Comité exécutif et au Conseil d'administration sur la position financière comparée au budget; de collaborer à la préparation et à la révision du budget annuel; de réviser et de surveiller l'application des politiques financières, y compris la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé; d'étudier les projets à incidence financière que lui confient les instances.

Pour réaliser ses objectifs, la Direction de l'administration-finances collabore étroitement avec le Comité des finances et de vérification en assumant la responsabilité de l'analyse et de la préparation des différents dossiers, et en assurant la coordination et le soutien nécessaires aux réunions du Comité.

SERVICES AUXILIAIRES

Les Services auxiliaires répondent aux besoins logistiques de fonctionnement du Secrétariat pour les activités d'imprimerie, de reprographie, d'envois postaux et de courriers électroniques, de messagerie, de triage du courrier, d'impression de documents en grand nombre, ainsi que d'approvisionnement en fournitures de bureau.

ADMINISTRATION

Les activités administratives regroupent, entre autres, la gestion des espaces locatifs; les relations et les suivis avec le propriétaire de l'immeuble; les couvertures d'assurance.

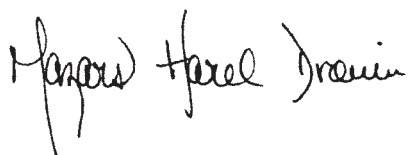
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC au 31 mars 2010 et les états des produits et des charges, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

 S.É.N.C.R.L. ¹

Montréal, le 14 mai 2010

1. CA auditeur permis n° 14165

Bilan

Au 31 mars 2010

	2010	2009
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	1 251 270	3 056 632
Encaisse – Sections régionales	131 211	141 474
Encaisse – Fonds de défense en matière déontologique	384	70 589
Fonds de gestion de la trésorerie (note 5)	16 587 645	14 262 830
Débiteurs (note 6)	369 863	328 265
Frais payés d'avance	140 054	210 806
Portion réalisable à court terme des placements (note 7)	1 948 993	1 184 258
	20 429 420	19 254 854
Placements (note 7)	2 563 957	2 575 508
Immobilisations (note 8)	2 337 513	1 898 809
	25 330 890	23 729 171
Passif et soldes de fonds		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 9)	4 509 923	4 777 688
Produits perçus d'avance	12 577 391	11 395 493
Subvention reportée (note 10)	31 520	176 099
	17 118 834	16 349 280
Provision pour indemnités de départ (note 11)	239 647	227 646
Avantages incitatifs reportés (note 12)	700 315	774 032
	18 058 796	17 350 958
Soldes de fonds		
Investis en immobilisations	2 337 513	1 898 809
Affectations d'origine interne		
Fonds de défense en matière déontologique	314 216	321 575
Fonds de prévoyance	2 006 100	1 952 166
Non affectés	2 614 265	2 205 663
	7 272 094	6 378 213
	25 330 890	23 729 171

Pour le Conseil d'administration,


Maud Cohen, ing.
Administratrice

Stéphane Bilodeau, ing.
Administrateur

État des produits et des charges

Exercice terminé le 31 mars 2010

	2010 Budget (non vérifié) \$	2010 Réel \$	2009 Réel \$
Fonds d'opérations courantes			
Produits			
Cotisations des membres	12 639 600	12 645 418	11 200 278
Émission de permis	49 500	158 635	103 895
Droits d'admission et d'inscription	1 897 000	1 783 867	892 804
Droits d'examens	375 600	523 875	437 125
Assurance responsabilité professionnelle	730 000	755 796	733 756
Publicité et publications	726 000	510 735	806 343
Activités et commandites	33 000	25 450	20 094
Colloque annuel	183 040	234 731	180 737
Subvention - Programme d'accompagnement des candidats formés à l'étranger	347 000	234 579	98 901
Placements	310 000	160 390	375 095
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les valeurs marchandes des actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	23 811	(22 220)
Amendes et frais recouvrés	80 000	207 485	153 800
Ententes commerciales (note 16)	600 000	600 000	1 119 000
Excédent (déficit) des activités des Sections régionales	-	(24 262)	37 531
Autres	191 400	264 039	155 712
	18 162 140	18 104 549	16 292 851
Charges			
Salaires et charges sociales	8 587 450	7 733 862	7 254 785
Formation	103 500	82 434	77 349
Comités	518 000	548 390	467 407
Déplacements et frais de représentation	336 800	391 116	285 335
Colloque annuel	195 800	224 483	186 008
Honoraires professionnels et frais juridiques	2 817 805	3 225 443	2 123 933
Cotisations et affiliations	701 500	646 263	618 886
Subsides aux Sections régionales	220 000	213 401	252 955
Charges locatives	866 700	822 582	779 869
Assurances	563 000	563 402	543 180
Dépenses générales de bureau	969 790	971 637	863 658
Impression et reproduction	487 300	259 112	375 242
Publicité et promotion	745 536	587 806	337 371
Équipements et logiciels	36 000	89 927	56 905
Frais financiers	201 000	321 178	261 566
Amortissements des immobilisations	445 000	522 273	325 003
	17 795 181	17 203 309	14 809 452
Excédent des produits par rapport aux charges	366 959	901 240	1 483 399
Fonds de défense en matière déontologique			
Produits			
Placements		9 985	11 533
Variation de la plus-value (moins value) non réalisée sur les valeurs marchandes des actifs financiers détenus à des fins de transaction		(2 458)	4 387
Charges			
Honoraires		14 886	190
Excédent (Insuffisance) des produits par rapport aux charges		(7 359)	15 730
Total de l'excédent des produits par rapport aux charges		893 881	1 499 129

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 mars 2010

2010						
	Fonds d'opérations courantes			Fonds de prévoyance	Fonds de défense en matière déontologique	
	Non affectés	Investis en immobilisations	Total			Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	2 205 663	1 898 809	4 104 472	1 952 166	321 575	6 378 213
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 423 513	(522 273)	901 240	-	(7 359)	893 881
Affectation d'origine interne	(53 934)	-	(53 934)	53 934	-	-
Acquisitions d'immobilisations	(960 977)	960 977	-	-	-	-
Solde à la fin de l'exercice	2 614 265	2 337 513	4 951 778	2 006 100	314 216	7 272 094

2009						
	Fonds d'opérations courantes			Fonds de prévoyance	Fonds de défense en matière déontologique	
	Non affectés	Investis en immobilisations	Total			Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	927 265	1 697 698	2 624 963	1 908 276	345 845	4 879 084
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1 808 402	(325 003)	1 483 399	-	15 730	1 499 129
Virement interfonds	40 000	-	40 000	-	(40 000)	-
Affectation d'origine interne	(43 890)	-	(43 890)	43 890	-	-
Acquisitions d'immobilisations	(526 114)	526 114	-	-	-	-
Solde à la fin de l'exercice	2 205 663	1 898 809	4 104 472	1 952 166	321 575	6 378 213

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2010

	2010 \$	2009 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges	893 881	1 499 129
Variation de la moins-value (plus-value) non matérialisée sur les placements	(21 353)	17 833
Amortissement des immobilisations	522 273	325 003
Amortissement des avantages incitatifs reportés	(73 717)	(73 717)
Variation de la provision pour indemnités de départ	12 001	16 453
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	798 708	2 645 997
Rentrées nettes de fonds	2 131 793	4 430 698
Activités d'investissement		
Disposition de fonds de gestion de la trésorerie	17 906 627	11 209 645
Acquisition de fonds de gestion de la trésorerie	(20 226 815)	(25 165 144)
Disposition de placements à long terme	1 820 897	1 130 340
Acquisition de placements à long terme	(2 557 355)	(170 036)
Acquisition d'immobilisations	(960 977)	(526 114)
Sorties nettes de fonds	(4 017 623)	(13 521 309)
Variation nette des trésoreries et équivalents de trésorerie	(1 885 830)	(9 090 611)
Trésoreries et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	3 268 695	12 359 306
Trésoreries et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	1 382 865	3 268 695
Les trésoreries et équivalents de trésorerie sont constitués des éléments suivants :		
Encaisse	1 251 270	3 056 632
Encaisse – Sections régionales	131 211	141 474
Encaisse – Fonds de défense en matière déontologique	384	70 589
	1 382 865	3 268 695

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2010

1. Statuts et objectifs de l'organisme

L'Ordre des ingénieurs du Québec, « l'Ordre », est constitué en vertu de la Loi sur les ingénieurs (Québec) et est régi par le Code des professions. Sa principale fonction est d'assurer la protection du public, notamment en contrôlant l'exercice de la profession d'ingénieur. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Budget

L'état des produits et des charges présente, à la colonne budget, les prévisions budgétaires approuvées par le Conseil d'administration pour le Fonds des opérations courantes. Ces chiffres sont présentés à titre d'information uniquement et ne sont pas vérifiés.

3. Modifications de conventions comptables

a) Exercice courant

Le 1^{er} avril 2009, l'Ordre a adopté les nouvelles normes du chapitre 4470, Ventilation des charges des organismes sans but lucratif – information à fournir. Il n'y a eu aucun impact significatif découlant de l'adoption de ces nouvelles normes.

L'Ordre a également appliqué les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation de l'information financière propres aux organismes sans but lucratif contenues dans la série des chapitres 1540 du Manuel de l'ICCA. Il n'y a eu aucun impact significatif découlant de l'adoption de ces nouvelles normes.

b) Exercice futur

En mars 2010, le Conseil des normes comptables (CNC) a publié un exposé-sondage qui propose de publier la Partie III du Manuel de l'ICCA, à titre de Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (OSBL) du secteur privé. La Partie III comprendra les normes actuelles portant spécifiquement sur les situations particulières aux OSBL, soit les chapitres de la série 4400 inclus actuellement dans la Partie V du Manuel de l'ICCA ainsi que les nouvelles Normes comptables pour les entreprises à capital fermé incluent dans la Partie II du Manuel de l'ICCA dans la mesure où elles s'appliquent aux OSBL. Les exigences des chapitres de la série 4400 devraient demeurer essentiellement inchangées par rapport à celles qui sont énoncées actuellement dans le Manuel de l'ICCA – Comptabilité. Le CNC qui avait antérieurement décidé de permettre aux OSBL d'appliquer les Normes internationales d'information financière (IFRS) qui se trouvent dans la Partie I du Manuel de l'ICCA, propose que les OSBL choisissent l'un des deux ensembles de normes comptables permis et l'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1 janvier 2012, une application anticipée serait permise. Le CNC prévoit que les normes définitives seront publiées vers la fin 2010.

4. Principales conventions comptables

a) Comptabilité par fonds

Le Fonds d'opérations courantes est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations, à la réserve pour la pérennité de l'Ordre ainsi qu'aux ressources non affectées.

Le Fonds de prévoyance a été créé pour pallier aux événements extraordinaires, non récurrents et difficilement prévisibles.

Le Fonds de défense en matière déontologique présente les actifs, passifs, produits et charges servant à accorder un appui financier à tout ingénieur faisant l'objet de représailles mettant en cause ses devoirs déontologiques et la protection du public.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2010

4. Principales conventions comptables (suite)

b) Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les autres sources de produits de la société sont principalement les cotisations des membres, cotisations d'admission, les ventes d'annonces et de publications, les frais d'admission, d'évaluation, d'inscription et d'examens, les revenus de placement et les assurances responsabilité professionnelle.

En règle générale, les produits sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- la livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les cotisations des membres, les cotisations d'admission et les assurances responsabilité professionnelle sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les cotisations et les assurances responsabilité professionnelle perçues pour l'exercice subséquent à la date des états financiers sont présentées comme produits perçus d'avance.

Les ventes d'annonce et de publication sont constatées au moment de la publication de la revue.

Les frais d'admission, d'évaluation, d'inscription, d'examens et les ententes commerciales sont constatés lorsque le service a été rendu.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération, et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains ou les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont imputés directement aux résultats nets.

c) Instruments financiers

Les organismes sans but lucratif peuvent choisir d'adopter les chapitres 3862, Instruments financiers – information à fournir et 3863, Instruments financiers – présentation, de sorte que ceux-ci s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008 ou de continuer à appliquer le chapitre 3861, Instruments financiers – information à fournir et présenter. L'organisme a décidé de continuer à appliquer le chapitre 3861.

L'Ordre a choisi de classer ses placements et ses fonds de gestion de la trésorerie comme des actifs financiers détenus à des fins de transactions étant donné qu'ils représentent des placements et fonds de gestion de la trésorerie acquis ou pris en charge principalement en vue de revente ou de rachat à court terme. En conséquence, ils sont évalués et constatés à la juste valeur et toute variation (gain ou perte) de celle-ci, est comptabilisée et présentée directement aux résultats de l'exercice au cours duquel elle se produit.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2010

4. Principales conventions comptables (suite)

c) Instruments financiers (suite)

La juste valeur des instruments financiers correspond au montant auquel cet instrument financier pourrait être négocié en toute connaissance de cause et volontairement entre les parties impliquées. La juste valeur est basée sur les prix (cours acheteur) provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est basée sur les prix de marché prévalant pour des instruments ayant des caractéristiques et des profils de risques similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché.

Les autres instruments financiers sont tous détenus à des fins de transactions et sont classés à court terme au bilan. La valeur comptable des autres instruments financiers est égale à la valeur marchande.

d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation suivant la méthode de l'amortissement linéaire selon les taux et périodes suivantes :

Élément d'actif	Taux/période
Mobilier de bureau	10 %
Équipement d'imprimerie	10 % et 20 %
Matériel de bureau et système téléphonique	20 %
Matériel informatique et logiciels	25 %
Améliorations locatives	durée résiduelle du bail, 9 ans 6 mois

e) Estimations comptables

Au cours de l'exercice, l'Ordre a réévalué la période des avantages économiques futurs du matériel informatique et logiciels de 5 ans à 4 ans. Cette modification d'estimation, qui vise à mieux refléter la durée de vie utile du matériel informatique et logiciel, a été adoptée prospectivement. Ce changement a eu pour effet de réduire l'excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice et la valeur comptable nette du matériel informatique et logiciels de 95 245 \$.

L'établissement d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres constatés à l'actif et au passif à la date des états financiers et sur les produits et les charges enregistrés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent ne pas correspondre à ces estimations.

5. Fonds de gestion de la trésorerie

	2010 \$	2009 \$
Fonds d'opérations courantes		
Marché monétaire – Banque Nationale du Canada	200 000	200 000
Lettre de crédit – Banque Nationale du Canada	134 156	135 948
Marché monétaire Fonds FÉRIQUE - Trust Banque Nationale	16 246 969	13 918 362
Placements divers – Sections régionales	6 520	8 520
	16 587 645	14 262 830

Les taux de rendement pour les fonds de gestion de la trésorerie du Fonds d'opérations courantes détenus au 31 mars 2010 varient de 0,525 % à 1,25 % (de 1,250 % à 2,225 %, en 2009).

6. Débiteurs

	2010 \$	2009 \$
Fonds d'opérations courantes		
Comptes clients	273 985	287 705
À recevoir des membres et candidats	95 878	40 560
	369 863	328 265

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2010

7. Placements

2010	Valeur marchande \$	Valeur nominale \$
Fonds d'opérations courantes		
Fonds de marché monétaire (5 %), d'obligations canadiennes (59 %), d'actions canadiennes (28 %) et d'actions mondiales (8 %)	2 367 107	2 367 107
Portion réalisable à court terme	1 833 691	1 844 834
	4 200 798	4 211 941
Fonds de défense en matière déontologique		
Fonds de marché monétaire (69 %), d'actions canadiennes (31 %)	90 247	-
Obligations provinciales et fédérales garanties échéant dans moins de trois ans	106 603	200 075
Portion réalisable à court terme	115 302	115 872
	312 152	315 947
	4 512 950	4 527 888
2009	Valeur marchande \$	Valeur nominale \$
Fonds d'opérations courantes		
Obligations provinciales et fédérales garanties échéant dans moins de trois ans	3 508 671	3 563 152
Portion réalisable à court terme	1 149 985	1 150 814
	2 358 686	2 412 338
Fonds de défense en matière déontologique		
Obligations provinciales et fédérales garanties échéant dans moins de trois ans	251 095	260 167
Portion réalisable à court terme	34 273	34 467
	216 822	225 700
	2 575 508	2 638 038

Les taux de rendement pour les placements à moyen et à long termes du Fonds d'opérations courantes détenus au 31 mars 2010 sont basés sur la partie réalisée et non réalisée de la variation de la valeur marchande et varient de 0,01 % à 12,46 % (taux d'intérêts de 3,32 % à 4,61 %, en 2009). Les taux de rendement pour les placements à moyen et à long termes du Fonds de défense en matière déontologique détenus au 31 mars 2010 sont basés sur la partie réalisée et non réalisée de la variation de la valeur marchande et varient de 4,42 % à 8,78 % (taux d'intérêts de 3,40 % à 4,58 %, en 2009).

8. Immobilisations

			2010	2009
			\$	\$
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	585 007	272 164	312 843	306 071
Équipement d'imprimerie	24 876	23 601	1 275	2 175
Matériel de bureau	27 564	19 948	7 616	9 505
Système téléphonique	164 322	128 070	36 252	49 824
Matériel informatique et logiciels	1 914 216	946 116	968 100	552 690
Améliorations locatives	1 461 291	449 864	10 011 427	978 544
	4 177 276	1 839 863	2 337 513	1 898 809

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2010

9. Créiteurs

	2010	2009
	\$	\$
Fonds d'opérations courantes		
Comptes fournisseurs et frais courus	1 490 089	1 130 888
Office des professions du Québec à payer	1 226 760	1 408 647
Rémunération et avantages sociaux à payer	860 623	1 202 434
Taxes à la consommation	932 451	1 035 719
	4 509 923	4 777 688

10. Subvention reportée

Durant l'exercice financier 2009-2010, le programme « Professionnel formé à l'étranger » a reçu une subvention de 90 000 \$ s'ajoutant aux 275 000 \$ reçus pour l'année financière 2008-2009 pour un total de 365 000 \$.

Les charges pour l'exercice financier 2008-2009 ont été de 98 901 \$ pour une subvention reportée de 176 099 \$. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2010, les charges ont été de 234 579 \$ diminuant la subvention reportée à 31 520 \$ en tenant compte de la subvention de 90 000 \$ reçue pour l'exercice 2009-2010.

11. Provision pour indemnités de départ

Les instances décisionnelles de l'Ordre ont approuvé une politique d'octroi d'indemnités de départ à verser aux employés embauchés avant le 1^{er} avril 1995. À cet effet, une provision est enregistrée aux livres au montant de 239 647 \$ au 31 mars 2010, représentée par 227 646 \$ d'indemnités cumulées au cours des exercices antérieurs, auxquelles s'ajoutent les transactions de l'exercice, soit les indemnités cumulées de 12 001 \$.

12. Avantages incitatifs reportés

Le 1^{er} octobre 2004, une allocation de 1 105 760 \$ a été accordée à l'Ordre pour emménager dans les locaux de la Gare Windsor. Cette allocation est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail, soit 15 ans.

13. Engagements

L'Ordre s'est engagé, par des contrats de location échéant à différentes dates jusqu'au 30 septembre 2019, à verser des loyers totalisant approximativement 9 732 000 \$, soit 9 453 000 \$ pour la charge de loyer pour l'espace locatif et de 279 000 \$ pour la charge de location d'équipements et de logiciels. Les paiements minimum exigibles, pour les 5 prochains exercices, incluant les frais d'exploitation s'élèvent à :

	Espace locatif	Équipements/logiciels	Total
2011	931 000 \$	76 000 \$	1 007 000 \$
2012	962 000 \$	76 000 \$	1 038 000 \$
2013	962 000 \$	67 000 \$	1 029 000 \$
2014	962 000 \$	60 000 \$	1 022 000 \$
2015	996 000 \$	0 \$	996 000 \$

L'Ordre a consenti une garantie par une hypothèque mobilière au bailleur à l'égard de l'universalité de tous les équipements, machineries et biens meubles de toutes sortes, présents et futurs, de tous les biens en inventaire et situés à l'intérieur des lieux loués, jusqu'à concurrence de 1 057 289 \$, conformément à son accord de bail.

14. Éventualités

Au cours des exercices précédentes, quatre requêtes en dommages et intérêts ainsi qu'une poursuite ont été déposées contre l'Ordre. De plus, au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2010, deux requêtes en dommages et intérêts ont été déposées contre l'Ordre.

À ce jour, la direction estime que l'issue ainsi que les montants pouvant être déboursés relativement à ces sinistres sont impossibles à déterminer, l'Ordre défendra ses intérêts avec vigueur et diligence. Aucune provision n'a été comptabilisée aux états financiers. Toutefois, l'Ordre dispose d'une assurance responsabilité de 5 000 000 \$ pour parer à d'éventuels déboursés.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2010

15. Instruments financiers

Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Des évaluations de crédit sont effectuées de façon continue et le bilan tient compte d'une provision pour mauvaises créances au 31 mars 2010.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et selon la politique de placements établie par le Conseil d'administration et ce, de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des prix du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au titre lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs intéressant tous les titres négociés sur le marché.

L'Ordre a adopté en mai 2009 sa politique de « Placement du fonds de roulement et du surplus accumulé » ayant pour objectif de fournir des lignes directrices afin d'assurer une gestion prudente et efficace des actifs du fonds de roulement et du surplus accumulé.

16. Informations à fournir concernant le capital

En matière de gestion du capital, l'objectif est de préserver la capacité de l'Ordre de mener à bien sa mission qui est d'assurer la protection du public en ce qui a trait à la profession d'ingénieur.

L'Ordre considère à titre de capital le montant inscrit au solde de fonds à son bilan. Au 31 mars 2010, le capital de l'Ordre s'élevait à 7 272 094 \$.

L'année 2009-2010 s'est soldée par un excédent des produits par rapport aux charges de 893 881 \$ pour un écart favorable de 526 922 \$ comparativement aux prévisions budgétaires.

Cet écart est expliqué principalement par des charges relatives aux salaires et avantages sociaux moins élevées que budgétées d'environ 854 000 \$ dû au départ de personnel et à des embauches plus tardives que prévu. Par contre, les charges d'honoraires professionnels et de frais juridiques ont été plus élevées que prévu d'environ 408 000 \$ en conséquence de l'augmentation du nombre de visites d'inspection professionnelle, de dossiers juridiques exceptionnels, dont la révision de la Loi des ingénieurs, et au manque de personnel.

17. Opérations entre apparentés

- a. Depuis l'exercice 2008-2009, l'Ordre a transféré la gestion des montants reliés à son fonds de gestion de la trésorerie et à ses placements à moyen et à long termes auprès de la Corporation Gestion FÉRIQUE, corporation sans but lucratif constituée selon la partie II de la Loi sur les compagnies du Québec. Cette corporation dont la mission est de contribuer à la santé financière des ingénieurs canadiens, des entreprises qu'ils contrôlent et de leur famille a un conseil d'administration composé de neuf membres dont quatre sont recommandés par l'Ordre.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2010

17. Opérations entre apparentés (suite)

- b. Au cours de l'exercice 2008-2009, l'Ordre a signé une entente commerciale avec la Corporation de services des ingénieurs du Québec (Réseau des ingénieurs du Québec). Cette corporation sans but lucratif est constituée selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Son conseil d'administration est composé de neuf membres dont trois de ceux-ci sont ou ont été, durant l'exercice, également membres du conseil d'administration de l'Ordre. En vertu de cette entente, la corporation s'est engagée à verser une somme totale de 1 700 000 \$ à l'Ordre, répartie selon les modalités suivantes : une somme de 500 000 \$ a été payée lors de la signature de l'entente suivie de 24 versements mensuels de 50 000 \$ débutant le 1^{er} avril 2008. L'entente a pris fin le 31 mars 2010. La mission de cette corporation est de servir les intérêts communs à tous les ingénieurs et ses activités se déploient autour de trois volets : la prise de positions publiques pour promouvoir les intérêts sociaux-économiques des ingénieurs, la conception et la négociation de programmes et de services avec divers partenaires commerciaux reconnus et, finalement, la réponse aux besoins des différents acteurs du monde du génie en matière d'emploi.

Par ailleurs, les opérations courantes suivantes ont aussi eu lieu entre l'Ordre et ces deux corporations :

	2010		2009	
	\$		\$	
	Corporation de services des ingénieurs du Québec	Gestion FÉRIQUE	Corporation de services des ingénieurs du Québec	Gestion FÉRIQUE
Revenus de publicité	121 275	50 340	176 365	50 280
Revenus de commandites	3 200	4 000	2 500	3 000
Revenus de location d'espace et autres	-	-	29 365	-
Revenus de services administratifs	-	22 400	-	14 600

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

Au 31 mars 2010, l'Ordre avait un solde à recevoir de Gestion FÉRIQUE de 11 378 \$ et de 111 961 \$ pour la Corporation de services des ingénieurs du Québec relativement à ces opérations.

18. Chiffres correspondants

Certains chiffres comparatifs de l'exercice 2009 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

Renseignements supplémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2010

Produits par activité

	2010 Budget (non vérifié) \$	2010 Réel \$	2009 Réel \$
Conseil de discipline			
<i>Amendes et frais recouvrés</i>	55 000	126 048	108 054
Services juridiques			
<i>Amendes et frais recouvrés</i>	-	4 400	32 149
Conciliation et arbitrage			
<i>Amendes et frais recouvrés</i>	-	908	625
Bureau du syndic			
<i>Amendes et frais recouvrés</i>	15 000	4 731	-
Amélioration de la pratique	36 800	26 933	32 777
Inspection professionnelle et enquête	-	6 191	6 743
Surveillance de la pratique illégale			
<i>Amendes et frais recouvrés</i>	10 000	71 398	13 597
Admission, inscription et soutien aux nouveaux membres	3 388 500	3 622 558	2 518 421
Programme d'accompagnement des candidats formés à l'étranger	347 000	234 579	98 901
Sections régionales			
<i>Excédent (insuffisance) des activités</i>	-	(24 262)	37 932
Communications et affaires publiques	909 040	739 266	981 783
Cotisation des membres	12 382 000	12 387 904	10 962 672
Services administratifs	1 018 800	903 895	1 499 197
	18 162 140	18 104 549	16 292 851

Renseignements supplémentaires

Exercice terminé le 31 mars 2010

Charges par activité

	2010 Budget (non vérifié) \$	2010 Réel \$	2009 Réel \$
Conseil d'administration et Comité exécutif	191 500	281 787	230 746
Jetons de présence	100 000	156 038	119 050
<i>Déplacements et autres</i>	91 500	125 749	111 696
Activités de la présidence ⁽¹⁾	116 500	143 743	117 221
Jetons de présence	68 000	86 135	67 605
<i>Déplacements et autres</i>	109 700	57 608	49 616
Direction générale	1 281 500	1 260 071	1 057 219
Conseil de discipline	115 700	50 554	100 295
Conciliation et arbitrage et Comité de révision	8 800	7 388	7 875
Affaires juridiques	936 000	928 686	795 022
Bureau du syndic	1 455 500	1 384 431	1 319 816
Amélioration de la pratique	580 648	588 512	358 732
Inspection professionnelle et enquête	2 253 273	2 225 783	1 794 088
Comité d'inspection professionnelle	48 000	61 800	47 693
Surveillance de la pratique illégale	681 522	622 441	604 588
Admission, inscription et soutien aux nouveaux membres	2 526 762	2 501 116	2 239 795
Programme d'accompagnement des candidats formés à l'étranger	347 000	234 579	98 901
Promotion de la profession	350 336	346 992	-
Sections régionales	628 500	589 522	515 811
<i>Subsides</i>	220 000	213 401	252 956
<i>Autres</i>	408 500	376 121	262 855
Communications et affaires publiques	1 752 090	1 459 296	1 200 374
Colloque annuel	195 800	224 483	191 330
Revue <i>PLAN</i>	721 350	490 753	910 905
Services administratifs	3 604 400	3 801 372	3 219 041
	17 795 181	17 203 309	14 809 452

Jetons de présence/administrateurs

Président	97 940	77 905
Membres du Comité exécutif (sauf le président)	58 658	44 915
Autres administrateurs	85 575	63 835
	242 173	186 655

⁽¹⁾ Les activités de présidence excluent celles reliées au Conseil d'administration, au Comité exécutif, au Conseil des régionales et au Comité d'arrimage des régionales.

Direction

Daniel Boismenu

Chef des éditions

Geneviève Terreault

Coordination

Marie Côté

Concept graphique

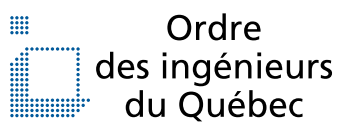
Raymond Deblois

Graphisme

Michel Dubé

Dépôt légal 2010
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1198-595X

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune
discrimination et uniquement pour alléger le texte.



Gare Windsor, bureau 350
1100, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 2S2

www.oiq.qc.ca